

ASPECTS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*La situation économique des actifs
et des retraités*

Rapport technique et tableaux commentés

Rapport de recherche n° 1/08.1



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Office fédérale des assurances sociales OFAS

L'Office fédéral des assurances sociales publie dans sa série « Aspects de la sécurité sociale » des articles de fond et des rapports de recherche ou d'évaluation sur des sujets d'actualité dans le domaine de la sécurité sociale pour les rendre accessibles au grand public et stimuler la discussion. Les conclusions et les recommandations présentées par les auteurs ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Office fédéral des assurances sociales.

Auteurs: Philippe Wanner
Alexis Gabadinho
Université de Genève
Laboratoire de démographie et d'études familiales
Uni Mail
1211 Genève 4
Tel. 022 379 89 32
E-mail: philippe.wanner@ses.unige.ch
Internet: <http://www.unige.ch/ses/demog/index.html>

Renseignements: Jean-François Rudaz
Secteur recherche et évaluation
Office fédéral des assurances sociales
Effingerstrasse 20
3003 Berne
Tel. 031 322 87 63
E-mail: jean-francois.rudaz@bsv.admin.ch

ISBN: 3-909340-55-5

Copyright: Office fédéral des assurances sociales
CH-3003 Berne

Reproduction d'extraits autorisée – excepté à des fins commerciales – avec mention de la source ; copie à l'Office fédéral des assurances sociales.

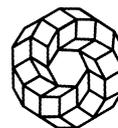
Diffusion: OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne
<http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen>

Numéro de commande: 318.010.1/08.1f



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



LaboDémographie

La situation économique des actifs et des retraités

Rapport technique et tableaux commentés

Laboratoire de démographie et d'études
familiales

Philippe Wanner, Alexis Gabadinho
en collaboration avec Marco Pecoraro

Genève, 28 février 2008

Table des matières

Table des matières	I
Liste des tableaux	V
Liste des figures	IX
Abréviations et définitions	XI
Introduction	1
1 Aspects méthodologiques	3
1.1 Données	3
1.2 Caractéristiques et qualité des données	5
1.2.1 Exhaustivité globale	5
1.2.2 Personnes décédées	6
1.2.3 Personnes sans revenu	7
1.2.4 Personnes dont les revenus totaux ne correspondent pas à la somme des rubriques du revenu	8
1.2.5 Personnes domiciliées dans un autre canton	8
1.2.6 Population étudiée	8
1.2.7 Extrapolation pour l'ensemble de la Suisse	9
1.3 Représentativité des données par rapport à la population de la Suisse	10
1.4 Appariements avec le recensement de la population	11
1.5 Qualité des données	15
1.5.1 Déclaration des rentes du 1 ^{er} pilier	16
1.5.2 Déclaration des rentes des 2 ^e et 3 ^e piliers	17
1.5.3 Proportion de propriétaires	18
1.5.4 Valeur du bien immobilier et estimation de la valeur locative	19
1.6 Méthodes utilisées	21
1.6.1 Revenu médian (fortune médiane) et indicateurs de distribution du revenu (de la fortune)	21
1.6.2 Analyse descriptive	21
1.6.3 Régressions logistiques	21
1.6.4 Seuil de faibles respectivement de fortes ressources financières	22
1.7 Concepts et définitions	27
1.7.1 Age	27
1.7.2 Situation familiale	27
1.7.3 Contribuables présentant des frais médicaux importants	28

1.7.4 Définitions des revenus et de la fortune	30
2 La situation économique des retraités	33
2.1 Le revenu des retraités, selon le canton et le type de contribuable	33
2.2 Le revenu des retraités, selon l'âge	35
2.3 Les sources de revenus	37
2.4 Les sources de revenus, selon les ressources financières disponibles	40
2.5 La fortune des retraités	43
2.6 Les retraités sans fortune	50
2.7 Les retraités fortunés	51
2.8 Les ménages de retraités présentant de faibles ressources financières	52
2.8.1 Contribuables présentant de faibles ressources financières en Suisse	52
2.8.2 Facteurs intervenant sur les faibles ressources financières	55
2.9 Les ménages de retraités présentant d'importantes ressources financières	57
2.9.1 Contribuables présentant d'importantes ressources financières en Suisse	57
2.9.2 Facteurs intervenant sur les ressources financières élevées	59
2.10 Les ménages âgés présentant des déductions importantes en termes de frais de santé	59
2.11 L'activité lucrative chez les retraités	63
2.11.1 Fréquence de l'activité rémunérée	63
2.11.2 Rémunération de l'activité professionnelle en post-retraite	67
2.11.3 Les facteurs du travail après la retraite	70
3 La situation économique des actifs	73
3.1 Le revenu total des actifs	73
3.2 Le revenu selon le type de ménage	75
3.3 L'âge, facteur du revenu	77
3.4 L'activité des mères de famille	79
3.5 La contribution des différentes sources de revenus	81
3.6 Les sources de revenus selon la situation financière	83
3.7 La fortune des actifs	84
3.8 Les ménages d'actifs présentant de faibles ressources financières	89
3.8.1 Probabilité de présenter de faibles ressources financières	89
3.8.2 Le rôle de la structure de la famille	90
3.8.3 La modélisation du risque de présenter de faibles ressources financières	93

3.9 Les ménages actifs présentant d'importantes ressources financières	95
3.9.1 Probabilité de présenter de faibles ressources financières	95
3.9.2 La modélisation du risque de présenter d'importantes ressources financières	96
3.10 Trois sous-groupes d'actifs présentant des risques de précarité	98
3.10.1 Proportion de ménages concernés	98
3.10.2 Revenu total médian des sous-groupes	99
3.10.3 La contribution des différentes sources de revenus	100
3.11 Cotisations à des formes de prévoyance professionnelle	102
Bibliographie	105

Liste des Tableaux

Tableau 1.1 :	Population incluse dans l'analyse, selon la situation familiale, le canton et l'âge, et estimation pour l'ensemble de la Suisse	9
Tableau 1.2 :	Indicateurs socioéconomiques des cantons et communes inclus dans l'échantillon et de l'ensemble de la Suisse, en 2000. Personnes de 25 ans et plus	11
Tableau 1.3 :	Variables communes aux deux sources de données disponibles pour l'appariement, selon le canton (fichiers des contribuables)	12
Tableau 1.4 :	Proportion de cas appariés selon le canton et le type de ménage avec le RFP	13
Tableau 1.5 :	Revenu total médian par canton, type de ménage et statut d'appariement	15
Tableau 1.6 :	Proportion de propriétaires selon la source et la classe d'âge	19
Tableau 1.7 :	Résultats d'une régression simple expliquant le revenu immobilier par la valeur du bien. Cantons et ensemble de la Suisse	21
Tableau 1.8 :	Critères retenus pour définir les contribuables présentant de faibles ressources financières	26
Tableau 1.9 :	Critères retenus pour définir les contribuables présentant d'importantes ressources financières	27
Tableau 1.10 :	Proportion de personnes victimes d'importants problèmes de santé, selon le canton, la situation familiale et le type de contribuable	30
Tableau 2.1 :	Indicateurs du revenu total des contribuables retraités	35
Tableau 2.2 :	Indicateurs du revenu total et équivalent des contribuables retraités, selon l'âge	37
Tableau 2.3 :	Moyenne des différentes rubriques, selon le canton et l'âge du contribuable	39
Tableau 2.4 :	Moyenne des différentes rubriques, selon le canton et le type de contribuable	40
Tableau 2.5 :	Moyenne des différentes rubriques, selon l'importance des ressources financières et l'âge	43
Tableau 2.6 :	Indicateurs de la fortune brute des contribuables retraités, selon le canton et le type de contribuables	46
Tableau 2.7 :	Indicateurs de la fortune nette des contribuables retraités, selon le canton et le type de contribuables	47
Tableau 2.8 :	Indicateurs du niveau de liquidités des contribuables retraités, selon le canton et le type de contribuables	49
Tableau 2.9 :	Indicateurs de l'absence de fortune selon le type et la catégorie de contribuable, et selon le statut de propriété	50
Tableau 2.10 :	Proportion de millionnaires selon le critère de la fortune brute et nette, et selon le type de contribuable et le canton	52
Tableau 2.11 :	Proportion de contribuables retraités présentant de faibles et très faibles ressources financières, selon la situation familiale et le seuil (en%)	53

Tableau 2.12 :	Proportion de contribuables présentant de faibles (60% du revenu médian) ou très faibles (50%) ressources financières, selon le type de contribuable et différentes hypothèses relatives à la fortune	54
Tableau 2.13 :	Résultat d'une régression logistique sur le risque de présenter de faibles ressources financières	56
Tableau 2.14 :	Proportion de personnes présentant des ressources financières élevées, selon le canton et la situation familiale	58
Tableau 2.15 :	Proportion de personnes déduisant au moins 5000 francs de dépenses de santé, selon le canton, le groupe d'âge et le type de ménage	61
Tableau 2.16 :	Indicateurs du revenu total, selon le type de ménage et la déduction pour frais médicaux	62
Tableau 2.17 :	Proportion de contribuables exerçant une activité rémunérée, selon l'âge, le sexe et la situation de vie	65
Tableau 2.18 :	Proportion de contribuables exerçant une activité rémunérée, selon l'âge, le sexe et le statut d'activité du conjoint	67
Tableau 2.19 :	Indicateur du revenu du 4 ^e pilier, selon l'âge, le sexe et la situation familiale	69
Tableau 2.20 :	Résultat d'une régression logistique sur le risque de présenter un revenu de l'activité possible après la retraite	71
Tableau 3.1 :	Indicateurs du revenu total des contribuables actifs	75
Tableau 3.2 :	Indicateurs du revenu total des contribuables actifs, selon le type de famille	76
Tableau 3.3 :	Indicateurs du revenu total et équivalent des contribuables actifs, selon l'âge	79
Tableau 3.4 :	Proportion de femmes mariées exerçant une activité rémunérée parmi celles vivant en couple, selon l'âge	80
Tableau 3.5 :	Indicateurs du marché du travail pour les femmes vivant en couple, âgées de 40-49 ans et dont le contribuable principal est un homme (ensemble des couples)	81
Tableau 3.7 :	Distribution du revenu moyen en fonction des différentes rubriques, selon l'âge et le niveau de ressources du contribuable	84
Tableau 3.8 :	Indicateurs de la fortune brute des contribuables actifs, selon le canton	86
Tableau 3.10 :	Indicateurs des liquidités des contribuables actifs, selon le canton	88
Tableau 3.11 :	Proportion de personnes actives présentant de faibles ou de très faibles ressources financières, selon le critère, le canton et la situation familiale	90
Tableau 3.12 :	Proportion de personnes actives présentant de faibles ressources, selon le critère et la situation familiale précise	91
Tableau 3.12 :	Proportion de personnes actives présentant de faibles ressources, selon le critère et la situation familiale précise (suite)	92
Tableau 3.13 :	Résultat d'une régression logistique sur le risque de présenter de faibles ressources financières, parmi les actifs	94
Tableau 3.14 :	Proportion de personnes actives présentant d'importantes ressources financières, selon le seuil cantonal, le canton et la situation familiale	95

Tableau 3.15 :	Résultat d'une régression logistique sur le risque de présenter d'importantes ressources financières, parmi les actifs	97
Tableau 3.16 :	Proportion de contribuables appartenant aux différents sous-groupes, selon le groupe d'âge du contribuable principal et le type de ménage	99
Tableau 3.17 :	Revenu total médian des contribuables, suivant la situation de vie et l'âge	100
Tableau 3.18 :	Proportion de rentiers bénéficiant d'une rente de 2 ^e /3 ^e pilier, selon l'âge et la situation familiale	101
Tableau 3.19 :	Proportion de rentiers bénéficiant du revenu d'une activité professionnelle, selon l'âge et la situation familiale	102
Tableau 3.20 :	Proportion de contribuables déduisant des montants liés au rachat du 2 ^e pilier ou à la cotisation au 3 ^e pilier, selon le type de contribuable et l'âge	103
Tableau 3.21 :	Proportion de contribuables déduisant des montants liés à la cotisation au 3 ^e pilier, selon le type de contribuable, l'âge et le statut de propriété	103

Liste des figures

Graphique 1.1 :	Taux de risque de pauvreté, selon l'âge du contribuable principal	24
Graphique 1.2 :	Indicateurs de la santé et de la dépendance, en fonction de différentes estimations. Argovie, hommes.	29
Graphique 2.1 :	Distribution du revenu total des contribuables retraités, selon le canton de résidence, la situation familiale et le sexe.	34
Graphique 2.2 :	Distribution du revenu total des contribuables retraités, selon la situation familiale et l'âge	36
Graphique 2.3 :	Contribution des différentes sources de revenus. Revenus moyens selon la source	38
Graphique 2.4 :	Contribution des différentes sources de revenus, en fonction du niveau des ressources financières. Revenus moyens selon la source	41
Graphique 2.5 :	Distribution de la fortune brute et de la fortune nette des contribuables, selon la situation familiale et le canton	45
Graphique 2.6 :	Distribution du niveau de liquidités des contribuables, selon la situation familiale et le canton	48
Graphique 2.7 :	Indicateurs d'une fortune élevée, selon le type de contribuable et la situation familiale	51
Graphique 2.8 :	Proportion de personnes déduisant au moins 5000 francs de dépenses de santé, selon l'âge et la situation familiale	60
Graphique 2.9 :	Distribution du revenu des retraités, classés selon le niveau des dépenses de santé déduites	62
Graphique 2.10 :	Proportion de contribuables bénéficiant du revenu d'une activité professionnelle, selon l'âge et la situation familiale	64
Graphique 2.11 :	Proportion de contribuables bénéficiant du revenu d'une activité professionnelle, selon l'âge, le sexe, et le statut professionnel du conjoint	66
Graphique 2.12 :	Répartition du montant perçu par les personnes âgées disposant de revenus de l'activité, selon l'âge du contribuable principal	68
Graphique 3.1 :	Distribution du revenu total des contribuables actifs, selon le canton de résidence, la situation familiale et le sexe.	74
Graphique 3.2 :	Distribution du revenu équivalent des contribuables actifs, selon le canton de résidence et la situation familiale détaillée.	77
Graphique 3.3 :	Distribution du revenu total des contribuables, selon la situation familiale et l'âge	78

Abréviations et définitions

AVS	Assurance vieillesse et survivants
CdC	Centrale suisse de compensation
ERC	Enquête sur le revenu et la consommation
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
RFP	Recensement fédéral de la population

Contribuables Le contribuable est l'unité d'analyse et désigne soit une personne seule (avec ou sans enfants) soit un couple marié (avec ou sans enfants). Un couple marié représente donc un seul contribuable.

Hommes seuls Dans cette étude, le terme « **hommes seuls** » désigne les contribuables masculins ne vivant pas en couple marié, quels que soient le nombre d'enfants à charge et le nombre de personnes vivant dans le même ménage.

Femmes seules Le terme « **femmes seules** » désigne les contribuables féminins ne vivant pas en couple marié, quels que soient le nombre d'enfants à charge et le nombre de personnes vivant dans le même ménage.

Couples Le terme « **couples** » est utilisé pour désigner les couples mariés, quels que soient le nombre d'enfants à charge et la composition du ménage dans lequel ces couples vivent. Un couple marié représente un seul contribuable.

Actifs Le terme « **actifs** » fait référence aux personnes en âge d'exercer une activité professionnelle (n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite). Un couple est classé dans cette catégorie si aucun de ses membres n'a atteint l'âge légal de la retraite.

Retraités Par opposition, les **retraités** représentent le groupe des contribuables ayant atteint l'âge légal de la retraite. Un couple est classé dans cette catégorie si au moins un de ses membres a atteint l'âge de la retraite.

Catégorie On parlera systématiquement de **catégorie** de contribuables pour se référer aux actifs et aux retraités

Type Le terme de **type** de contribuables se réfère ici aux trois grands groupes (hommes seuls, femmes seules, couples)

Revenu Le revenu **total** du contribuable est défini par la somme des revenus de l'activité professionnelle (incluant les revenus de l'administration de sociétés et les revenus agricoles), des rentes perçues (1^{er}, 2^e/3^e piliers), ainsi que des revenus de la fortune mobilière et immobilière.

Fortune La fortune **brute** se réfère à la somme des actifs (bâtiments, biens-fonds, titres et autres placements de capitaux, assurances sur la vie). La fortune **nette** est obtenue en déduisant de la fortune brute les dettes commerciales ou privées.

Introduction¹

Cette étude constitue un complément au rapport de synthèse portant sur la situation économique des actifs et des retraités, publiée récemment par l'OFAS (Wanner et Gabadinho, 2007). A partir d'un échantillon de 761 000 ménages âgés de 25 ans et plus, issu de données fiscales consolidées, l'objectif principal de l'étude était de décrire différentes dimensions relatives au revenu et à la fortune des personnes au-delà de l'âge de la retraite, comparativement à celles en âge d'exercer une activité. En outre, il s'agissait de mesurer la part des personnes qui présentent de faibles ressources financières, ou au contraire d'importantes ressources et de mettre en évidence les spécificités, en termes de revenus et de fortune, de ces différents groupes.

Cette publication présente en premier lieu les informations techniques relatives à la base de données qui a été constituée. Les concepts et définitions, ainsi que les méthodes employées, sont présentés (chapitre 1). Dans une deuxième partie, différents tableaux résumant les conditions de vie des personnes au-delà de l'âge de la retraite sont fournis et brièvement commentés (chapitre 2). Ces tableaux se réfèrent aux revenus et à la fortune des personnes retraitées, aux sources de revenus et à la composition de la fortune, ainsi qu'à l'exercice d'une activité rémunérée en période de retraite. La description des contribuables présentant de faibles, de très faibles ou d'importantes ressources financières sera également effectuée. Dans un souci de visibilité, différents graphiques accompagnent les tableaux présentés. On se référera également à des modèles de régression logistique pour mesurer différentes dimensions caractérisant la situation financière après la retraite.

Dans une troisième et dernière étape sont présentées des données relatives aux personnes en âge d'exercer une activité (chapitre 3). L'approche sera conduite de manière similaire et en utilisant les mêmes outils que pour les personnes à l'âge de la retraite. On s'intéressera dans ce chapitre, par ailleurs, aux groupes les moins bien lotis.

Les tableaux privilégient trois dimensions que sont le type de ménage (cf. chapitre 1 pour une définition), l'âge et le canton de domicile.

¹ Nous remercions le groupe d'accompagnement mis sur pied par l'OFAS pour son implication dans cette étude, en particulier dans la définition des concepts. Ce groupe d'accompagnement était composé de M. Jean-François Rudaz de l'OFAS (également responsable du projet), de Mmes Mylène Hader, Géraldine Luisier et Daniela Witschard et de MM. Nicolas Eschmann et François Donini de l'OFAS, de M. David Sanchez de la CdC et de M. Peter Moser de l'office zurichois de statistiques (Statistisches Amt des Kantons Zürich) ; nos remerciements vont aussi à MM. Fernand Briguet et Rodolphe Barbey de la fiduciaire Fidinter Lausanne, pour leur support et éclaircissements sur différents points de fiscalité.

1 Aspects méthodologiques

1.1 Données

L'OFAS a obtenu des cantons d'Argovie, de Neuchâtel, de Saint-Gall, du Valais et de Zurich des données individuelles, issues des registres fiscaux cantonaux pour l'année 2003. Pour les quatre premiers cantons, les données couvrent l'ensemble des contribuables, alors que les informations zurichoises se réfèrent à 24 communes du canton, représentant 105 000 contribuables âgés de 25 ans et plus. Pour les contribuables retraités, la centrale de compensation de l'AVS (CdC) a fourni différents extraits de ses registres. Les données livrées aux chercheurs sont anonymes et les informations transmises ne permettent pas l'identification individuelle des contribuables.

Les données fiscales ont été livrées en deux étapes. D'une part, ont été livrés les enregistrements relatifs aux contribuables âgés de 60 ans et plus (nés en 1943 ou avant)², parmi lesquels ont été extraits par nos soins (voir ci-dessous) les hommes et femmes ayant atteint ou dépassé l'âge légal de la retraite (nés en 1938 et avant pour les hommes, en 1939 et avant pour les femmes). D'autre part, les contribuables nés après 1943 ont fait l'objet d'une seconde livraison. Celle-ci a été fusionnée avec les contribuables issus de la première livraison mais n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, de manière à disposer en retirer ensuite les personnes définies comme « actives »

La CdC a pour sa part fourni différents extraits de ses registres couvrant une proportion variable (selon le canton) de contribuables âgés de 60 ans et plus. La CdC a en effet recherché, pour chaque contribuable figurant dans les données fiscales, les informations correspondantes dans les différents registres dont elle a la charge : le registre des rentes, le registre des comptes individuels (pour 1985 et 1995), le registre des prestations complémentaires et le registre des impotents. Dans le cas d'un couple, les deux membres du couple ont fait l'objet d'une recherche dans les registres de la centrale de compensation.

La recherche a été effectuée à partir du nom, du prénom et de la date de naissance, qui sont des variables communes aux différents fichiers. Une méthode d'appariement probabiliste a été développée par la CdC³. Pour le canton de Zurich, on disposait pour une majorité des contribuables d'un numéro AVS, lequel a été utilisé pour les appariements.⁴

Ces données ont en outre été rendues anonymes par la CdC et l'OFAS et transmises sous la forme de différents fichiers ne permettant pas l'identification individuelle des contribuables. Chaque fichier (registre fiscal, différents registres de la CdC) comprenait un numéro de séquence, lequel autorisait la mise en relation de l'ensemble des sources.

La seconde extraction (personnes actives) a été décidée en cours de projet. Le mandat initial prévoyait en effet une comparaison de la situation des retraités avec les actifs. Pour ces derniers, on pensait initialement recourir à des statistiques fiscales déjà établies. Cependant, les statistiques fiscales « traditionnelles » ne fournissent que très peu d'éléments se référant au groupe d'âge des

² Le canton de Zurich constitue une exception, dans le sens où les données ont été fournies pour l'ensemble des contribuables, quel que soit leur âge.

³ Communication de David Sanchez, section de la statistique, Centrale de compensation.

⁴ L'OFAS a effectué les appariements du canton de Zurich.

contribuables. En outre, les statistiques disponibles au sein des administrations fiscales variaient d'un canton à l'autre. Pour cette raison, la solution d'une seconde extraction s'est imposée rapidement.

Pour des raisons de temps, la deuxième extraction (personnes nées en 1944 et après) n'a pas fait l'objet d'une recherche dans les registres de la CdC. Ainsi, on ne dispose pas, pour ces personnes, d'informations sur le statut vis-à-vis des prestations complémentaires et des allocations pour impotents, ni sur l'état de leur compte individuel.

En définitive, les données fiscales et celles de la centrale de compensation présentent ensemble, pour un contribuable, près de 200 variables différentes, traduisant autant de dimensions démographiques, socioéconomiques ou financières. Le nombre de variables disponibles exploitables et pertinentes varie cependant en fonction du canton et de la situation personnelle du contribuable.

Les différents fichiers fournis par les administrations fiscales n'étaient que très partiellement harmonisés. Dès lors, un important effort d'harmonisation a été indispensable pour que certaines dimensions puissent être comparées d'un canton à l'autre. Bien que la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale ait contribué à des pratiques cantonales très similaires (en particulier, les cinq cantons pratiquaient en 2003 la taxation annuelle *postnumerando*, le Valais pour la première fois cette année-là), les fichiers fiscaux ne sont pas livrés sous une forme identique (des mêmes données peuvent se présenter sous forme de variables présentant des noms ou des formats différents) et des informations précises peuvent être disponibles dans un canton, mais manquer dans d'autres cantons. C'est le cas, par exemple, de la distinction entre rentes des 2^e et 3^e piliers, qui n'est pas systématique : Argovie présente le plus haut degré de détail, devant Neuchâtel, alors que Saint-Gall, Zurich et le Valais ne permettent pas de distinguer le type de rentes. Mais surtout, les critères d'inclusion des contribuables figurant dans les différentes extractions cantonales peuvent varier.

Les typologies utilisées pour certaines variables (par exemple la nationalité) varient également d'un canton à l'autre. La signification d'une variable peut aussi prendre des formes différentes en fonction du canton (l'état civil constitue un exemple : dans certains cas la typologie officielle – célibataire, marié, divorcé, veuf – cède sa place à une typologie plus pragmatique, tenant compte de la situation de fait). Enfin, la mise à jour, pour des variables ne servant pas directement à la taxation (profession, par exemple) n'est pas toujours systématique. Compte tenu de ces multiples problèmes, un investissement important a dû être apporté à la préparation et la validation des données fiscales.

En revanche, les données fournies par la centrale de compensation sont harmonisées à l'échelle de la Suisse. En d'autres termes, nous disposons du même type d'informations pour chaque contribuable inclus dans l'analyse et repéré dans les registres de la CdC⁵.

⁵ Zurich constitue un cas à part dans la mesure où les extractions des données de la CdC ont été effectuées par la section de statistique de l'OFAS, sur des données comparables mais présentant, en des degrés divers, des variables appréhendées de manière différente. Il a dès lors fallu harmoniser ces données.

1.2 Caractéristiques et qualité des données

Pour des questions de lisibilité, nous ne mentionnons ici que les points relatifs à cette analyse de la qualité des données essentiels pour l'interprétation des résultats.

1.2.1 Exhaustivité globale

L'exhaustivité des données cantonales utilisées n'est pas assurée à 100%, car différentes limites ont été observées. Ces problèmes concernent surtout les personnes retraitées.

En premier lieu, l'ensemble des contribuables retraités n'a pas pu être retrouvé dans les différents registres de la centrale de compensation. Par conséquent, il n'est pas possible, pour ces contribuables non identifiés, de disposer d'informations précises sur d'éventuelles allocations pour imposables ou prestations complémentaires, ou de vérifier leur situation exacte vis-à-vis du 1^{er} pilier. Dans le but de garantir une comparabilité des données pour chaque individu retraité, ces contribuables ont été écartés de l'analyse.

Le Valais et les communes zurichoises sont les premières concernées par ce problème, avec une proportion de contribuables non retrouvés qui atteint 28% chez les femmes vivant seules (Valais, 27% à Zurich) et 13% chez les couples (Valais, 10% à Zurich). Dans les autres cantons, les proportions de contribuables non retrouvés dépassent rarement 1%.

Par ailleurs, rappelons que l'extraction sur les retraités, qui a été appariée avec les données de la CdC, a concerné les contribuables âgés de 60 ans et plus, nés en 1943 ou précédemment. L'année de naissance a été identifiée à partir du « contribuable principal » (la plupart du temps le conjoint de sexe masculin). Cette sélection conduit au fait qu'un certain nombre de conjoints (principalement de sexe féminin), âgés de 64 ans ou plus mais mariés à un contribuable principal né après 1943, n'ont pas été intégrés dans le groupe des retraités⁶. Selon les données de l'état civil, approximativement 3,5% des femmes épousent un conjoint plus jeune qu'elles d'au moins cinq ans. En affinant les calculs et en tenant compte du veuvage, il est probable qu'environ 1,5% des femmes âgées de 64 ans et plus ne figurent pas dans l'extraction. Sont donc concernées les femmes retraitées vivant avec un conjoint d'au moins cinq ans plus jeune qu'elles, né après 1944. Il est à noter que les communes du canton de Zurich incluses dans l'analyse ne sont pas concernées par ce problème, les données pour l'ensemble des contribuables, quel que soit leur âge, nous ayant été livrées dans une même version.

Zurich représente finalement, comparativement aux autres cantons pris en compte, une tout autre situation en matière d'exhaustivité. En effet, parmi les 141 communes formant le canton de Zurich, seules 24 d'entre elles ont livré les données⁷. La plus importante est Winterthur, qui regroupe à elle seule 39.3% des enregistrements communiqués, suivie de Kloten et Adliswil. A la fin de ce classement figurent Marthalen, Flaach et Aesch bei Birmensdorf, qui présentent moins de 1000 ménages de contribuables (tous âges confondus). Les données zurichoises regroupent donc des

⁶ Ils figurent dans la seconde extraction. Celle-ci n'ayant pas été appariée avec la CdC, nous n'avons pas inclus ces personnes dans le fichier des retraités

⁷ Cette sélection est due à des pratiques informatiques variant d'un canton à l'autre.

communes de taille différente. Tous les districts du canton sont représentés, excepté la ville de Zurich (qui forme à elle seule un district).

On s'est interrogé sur les conséquences de cette extraction partielle zurichoise pour l'analyse. Selon les statistiques fiscales publiées par l'Office fédéral des contributions, et en particulier l'indicateur du revenu net, réparti en classes, les données de ces communes sont proches des statistiques de l'ensemble du canton. En d'autres termes on peut penser que les 24 communes incluses sont représentatives de la situation financière de l'ensemble du canton.

1.2.2 Personnes décédées

Les personnes âgées de plus de 65 ans sont évidemment, et contrairement aux plus jeunes chez qui la mortalité joue un rôle négligeable, concernés par un risque non négligeable de décès. Pour l'ensemble des personnes retraitées, le taux de mortalité est de 3% environ par année, mais la probabilité de subir cet événement au cours de l'année d'étude s'accroît pour s'approcher de l'unité à mesure que l'âge augmente. Dans le cas du décès d'un contribuable au cours de l'année 2003, deux situations s'observent :

- si le contribuable vit seul, une taxation définitive est effectuée à la date du décès ;
- si un décès survient au sein d'un couple, une taxation intermédiaire est effectuée pour le couple, taxation qui couvre la période depuis le début de l'année jusqu'à la date du décès ; puis, une seconde taxation est effectuée pour le ou la survivant(e), depuis la date du décès jusqu'à la fin de l'année.

Dans le second cas, on remarquera que, compte tenu des différentiels de mortalité entre hommes et femmes et de l'écart d'âges entre conjoints, le conjoint de sexe masculin décède le plus souvent avant son épouse. Dans ce cas-ci, la femme change de « statut fiscal » et devient une contribuable principale. Un nouveau numéro de contribuable lui est alors attribué.

Le but de cette étude étant de décrire une situation économique et financière, exprimée par différents indicateurs tels le revenu et la fortune, il est nécessaire d'avoir des informations financières se rapportant à une année complète, et non à des fractions d'années. Dans les deux cas de figure mentionnés ci-dessus, les données fiscales fournissent une information ne représentant généralement pas une situation financière pour une période de 365 jours. Dans le premier cas, l'unique déclaration d'impôts porte sur la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date du décès ; dans le second cas, les revenus de l'année figurent dans deux déclarations (deux enregistrements).

Il est apparu, au moment de la vérification des données, que la manière de prendre en compte les décès de contribuables survenant durant l'année 2003 pouvaient jouer un rôle perturbateur dans l'analyse. En particulier, les décès conduisent à sous-estimer le revenu des contribuables. Cette estimation est la plus importante parmi les contribuables les plus âgés. Il a pour cette raison été décidé de retirer de l'échantillon analysé les personnes pour lesquelles le décès a pu être identifié.

Les possibilités d'identification de ces décès varient en fonction du canton. Pour Neuchâtel et Saint-Gall, nous avons utilisé la statistique de la mortalité de 2003, qui a été mise à disposition par l'OFS, et effectué un appariement entre les données de cette statistique (décès enregistrés durant l'année 2003) et le registre fiscal. Puisque l'on dispose de données rigoureusement anonymes, l'appariement a été effectué à partir de variables communes aux deux fichiers telles que la date de

naissance, la date de naissance du conjoint éventuel, le sexe, l'état civil et la commune de domicile). Il a permis de repérer dans les registres fiscaux les décès survenus durant l'année. Quelque 964 contribuables neuchâtelois, de même que 2481 contribuables principaux saint-gallois et 253 conjointes ont été identifiés avec certitude comme étant décédés et exclus de l'analyse. Pour Argovie, les données fournies par le service de contribution excluent de facto les personnes décédées durant l'année 2003. Pour les cantons du Valais et de Zurich, il n'a pas été possible d'identifier dans le registre des personnes décédées durant l'année (personnes ayant probablement été exclues de l'extraction).

1.2.3 Personnes sans revenu

Un nombre variable (selon le canton) de contribuables se caractérisent par l'absence de revenus de l'activité ou de rentes (« somme des revenus », une rubrique figurant sur les déclarations fiscales). Il est tout à fait possible d'avoir un revenu fiscal négatif (voire nul) une année – en particulier pour les indépendants -, et certains contribuables présentent cette situation : ils ont été pris en compte pour autant que l'on ait le détail des différentes rubriques constituant le revenu négatif ou nul.

Par contre, le fait de ne disposer ni de revenu d'activité, ni de rente, ni de revenus de la fortune peut signaler des situations marginales. Il peut s'agir de personnes non assujetties à l'imposition ou dont la situation financière est telle que le taxateur renonce à l'imposer. Il peut également s'agir de personnes ayant deux fors fiscaux, qui seraient taxées uniquement sur la fortune dans le canton étudié. Il peut s'agir également de personnes taxées à la source, taxées d'office, ou encore bénéficiant d'un régime fiscal particulier (personnes de nationalité étrangère). Pour ces personnes, la situation réelle en matière du revenu n'est pas connue avec précision.

La proportion de ces personnes varie d'un canton à l'autre. Ainsi, parmi les retraités, en Argovie, elles représentent 1,7% des contribuables, à Neuchâtel 7,0%, à Saint-Gall 1,4% et dans le Valais 17,0%. A Zurich, seuls 88 contribuables sont dans ce cas. Dans le cas du Valais, une variable « nationalité » permet d'identifier les 8492 « confédérés » (dont le for fiscal principal se trouve dans un autre canton) et les 2985 « étrangers » (n'exerçant aucune activité en Suisse). Ces cas ne représentent pas l'ensemble des revenus nuls. Dans ce canton, si le contribuable n'est pas dans une situation de vie lui permettant de payer des impôts, le taxateur peut lui épargner une taxe de base de 10 francs en n'introduisant aucun revenu dans le formulaire fiscal. Dans le cas contraire, la taxe de base lui est facturée. Cette pratique concerne une minorité de personnes sous tutelle, institutionnalisées ou bénéficiant de l'aide sociale.

Le traitement des contribuables présentant une somme des revenus nulle a donné lieu à différentes discussions avec le groupe d'accompagnement du projet. Exclure ces contribuables pourrait revenir à surestimer la situation financière moyenne si il était avéré que les personnes les plus défavorisées se retrouvent dans ce groupe, ou au contraire à la sous-estimer dans la mesure où les plus aisés sont écartés (par exemple suite à des arrangements fiscaux qui se réfèrent aux étrangers).

On a finalement pris la décision d'exclure de l'analyse ces contribuables. Cette décision pourrait conduire à observer une situation un peu plus égalitaire qu'elle ne l'est en réalité, puisque les situations marginales pourraient être sur-représentées parmi les personnes n'ayant pas de revenus. On rappelle cependant que les proportions sont faibles – Valais et Neuchâtel exceptés, elles ne dépassent pas 2%.

1.2.4 Personnes dont les revenus totaux ne correspondent pas à la somme des rubriques du revenu

Pour certains contribuables, on observe une inadéquation entre les rubriques des revenus (travail, 1^{er} pilier, 2^e pilier, revenus de la fortune, etc.) et le revenu total⁸. Cela peut provenir par exemple du fait que seul le revenu total figure dans le registre. Dans ces cas (qui ne concernent pas le canton de Zurich), il n'est pas possible de déterminer de quelles sources provient le revenu. Afin d'assurer une cohérence maximale entre les tableaux, on a exclu ces contribuables des analyses portant spécifiquement sur les revenus (et sa répartition) et la fortune. Par contre, dans la mesure où on n'a besoin que du revenu total pour estimer un seuil de faibles ou fortes ressources financières, ces contribuables ont été inclus dans l'analyse des seuils de richesse ou de pauvreté.

1.2.5 Personnes domiciliées dans un autre canton

Dans le canton du Valais et dans les communes de Zurich, la disponibilité d'une information sur la commune de domicile (adresse postale), ainsi que dans le cas du Valais l'information sur le type de contribuables (Valaisan, Confédéré, Etranger) permettent d'identifier des contribuables n'ayant pas leur domicile principal sur le territoire cantonal. Dans un souci de ne considérer que les personnes économiquement résidentes, les contribuables non domiciliés dans le canton n'ont pas été retenus.

1.2.6 Population étudiée

Le tableau 1.1 décrit l'effectif des contribuables figurant dans l'analyse après validation des données. L'unité d'analyse est le contribuable qui peut être composé soit d'une personne seule (avec ou sans enfants) soit d'un couple marié (avec ou sans enfants). Dans le cas des retraités⁹, pour lesquels les données fiscales ont été livrées dans une première étape, aucune information n'est disponible sur le nombre d'enfants à charge. Pour les actifs¹⁰, qui ont fait l'objet d'une seconde extraction, des informations sur les enfants (nombre et dans certains cantons date de naissance) sont disponibles. Par contre, on ne dispose pas dans cette extraction des informations sur les prestations complémentaires et allocations pour impotents, ni sur le type de rente 1^{er} pilier.

Au total, l'échantillon comprend 761 147 contribuables, dont 571 618 personnes actives (âgées de 64 ans ou moins pour les hommes, de 63 ans ou moins pour les femmes¹¹), et 189 529 retraités. Parmi les actifs, une majorité vit en couple. Parmi les retraités, deux groupes prédominent : les femmes seules et les couples. Les Argoviens et Saint-Gallois représentent les deux collectivités les plus importantes, alors que Neuchâtel se situe en fin de classement avec un nombre de contribuables légèrement inférieur à 82 000 (Tableau 1.1).

⁸ La proportion de ces cas est de 5% et les personnes concernées présentent une distribution du revenu et de la fortune qui ne s'écarte pas de ce qui s'observe parmi les contribuables caractérisés par une situation de cohérence.

⁹ On a défini les retraités comme étant les ménages dans lequel un conjoint au moins a atteint ou dépassé l'âge légal de la retraite au cours de l'année 2003.

¹⁰ Pour faire partie de cette catégorie, aucun contribuable du ménage ne doit avoir atteint l'âge légal de la retraite.

¹¹ Dans le cas des couples, le contribuable le plus âgé est pris en compte.

Dans le tableau 1.1, on a inclus quelques données sur la population totale de la Suisse répondant aux critères considérés. Ces données seront commentées plus loin.

Tableau 1.1: Population incluse dans l'analyse, selon la situation familiale, le canton et l'âge, et estimation pour l'ensemble de la Suisse

	Argovie	Neuchâtel	Saint-Gall	Valais	Zurich*	Ensemble	Suisse (estimation)	Echantillon, en % total suisse
Actifs								
Hommes seuls	53372	16480	43338	24317	20055	157562	808000	19.5
Femmes seules	44962	16036	37486	16816	19966	135266	733000	18.5
Couples	87283	26957	77177	49307	38066	278790	1215000	22.9
Ensemble	185617	59473	158001	90440	78087	571618	2756000	20.7
Retraités⁽¹⁾								
Hommes seuls	7585	3193	8809	3050	3263	25900	131000	19.8
Femmes seules	22043	10616	25496	10218	11214	79587	427000	18.6
Couples	23203	8514	22399	17356	12570	84042	337000	24.9
Ensemble	52831	22323	56704	30624	27047	189529	895000	21.2
Total	238448	81796	214705	121064	105134	761147	3652000	20.8

Source : Registres fiscaux et registres de la centrale de compensation. Les estimations du nombre de contribuables pour la Suisse résultent du recensement 2000

(1) Par « retraités » on entend les contribuables ayant atteint l'âge légal de la retraite. Seules 24 communes sont incluses dans les données zurichoises.

1.2.7 Extrapolation pour l'ensemble de la Suisse

Nous ne disposons pas d'informations sur le nombre exact de contribuables en Suisse répondant aux critères définis dans cette étude. Cependant, une estimation à partir des dernières données statistiques exhaustives disponibles pour les ménages, celles du recensement de 2000, suggère que l'échantillon sur lequel nous reposons les analyses représente approximativement 20% de l'ensemble des contribuables âgés de 25 ans et plus en Suisse. En effet, en tenant compte du type de ménage, de la position dans le ménage (défini selon le critère du domicile économique), de la situation matrimoniale (couple marié ou non) et de l'âge, le recensement indique un nombre total de 3,65 millions de contribuables (formés d'une personne seule, d'un couple ou d'une famille) en Suisse âgés de 25 ans et plus fin 2000. Ce chiffre se décompose en 2 756 000 contribuables actifs

et 895 000 contribuables retraités (tableau 1.1). Il sera utilisé pour l'estimation du nombre de contribuables répondant à des caractéristiques précises (contribuables aisés, contribuables à faibles ressources financières).

1.3 Représentativité des données par rapport à la population de la Suisse

Les données mises à disposition par les cantons et la CdC via l'OFAS représentent indéniablement le plus grand échantillon d'informations financières portant sur les retraités et les actifs constitué à ce jour à l'échelle de la Suisse. Cependant, pour être représentatives de l'ensemble du pays, ces données devraient concerner des individus qui s'écartent le moins possible, dans leurs caractéristiques socioéconomiques, du niveau moyen des personnes vivant en Suisse.

Afin de vérifier si les quatre cantons sous étude (AG, NE, SG et VS) et les 24 communes de Zurich comprennent une population représentative de la population suisse, il importe de comparer les caractéristiques socioéconomiques de cette population avec la structure socioéconomique de l'ensemble de la Suisse. Le recensement 2000 est l'unique source autorisant cette analyse, et différents indicateurs ont été calculés et présentés dans le tableau 1.2. On a comparé pour les personnes recensées âgées de 25 ans et plus différents indicateurs de la structure de la population.

De manière générale, les différents indicateurs calculés montrent que les cantons et communes retenus forment, ensemble, un échantillon relativement représentatif de la population de la Suisse. L'échantillon composé des quatre cantons et des communes de Zurich représente d'une part plus d'un cinquième de la population âgée de 25 ans et plus en Suisse. D'autre part, pour de nombreuses dimensions sociodémographiques, la situation des personnes dans les cantons et communes concernées est proche de celle de l'ensemble du pays. C'est le cas par exemple pour la formation atteinte, puisque la proportion des hommes et femmes de niveau secondaire I est pratiquement identique dans les cinq cantons à celle de l'ensemble de la Suisse. Par contre, la part des personnes de niveau de formation tertiaire est inférieure d'environ 2 points dans les cinq cantons, résultat qui se traduit par un proportion d'actifs en haut de l'échelle sociale (professions libérales, dirigeants, indépendants et professions intellectuelles et d'encadrement) légèrement inférieure. La situation familiale dans les cantons et communes retenus dans l'analyse se caractérise par une proportion inférieure de personnes vivant en ménage individuel, alors que, par contre, la part des personnes vivant dans un ménage collectif est similaire, que l'on considère l'échantillon ou l'ensemble du pays.

Partant de ces différents constats, nous pouvons, en conclusion, suggérer que l'analyse fournira des données pouvant être considérées comme représentatives de la population de la Suisse.

Tableau 1.2 : Indicateurs socioéconomiques des cantons et communes inclus dans l'échantillon et de l'ensemble de la Suisse, en 2000. Personnes de 25 ans et plus

	Cantons inclus dans l'étude		Suisse	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Proportion de personnes :				
Vivant au centre d'une agglomération	27.6	28.9	28.8	30.4
Vivant dans une commune rurale	29.9	29.2	26.2	25.1
De niveau de formation secondaire I / sans formation	21.5	38.5	21.4	36.6
De niveau de formation tertiaire	27.7	10.2	29.3	12.9
Actifs	77.5	55.1	76.7	54.9
Actifs après l'âge légal*	7.0	4.5	7.6	4.7
Actifs de niveau supérieur**	34.8	17.4	37.4	19.5
Célibataires	20.9	15.0	22.5	17.0
Divorcés	6.6	8.4	6.7	8.9
Vivant dans un ménage individuel***	17.0	20.0	18.5	22.2
Vivant dans un ménage collectif*** 1	4.6	9.5	4.6	9.8
De nationalité étrangère	20.7	16.1	21.8	16.8
Effectif total	572 503	608 070	2 494 846	2 696 279

Source : recensement de la population, OFS

* 66 ans et plus pour les hommes, 63 ans et plus pour les femmes en 2000 ; ** Chefs d'entreprises, professions libérales, indépendants, professions intellectuelles et d'encadrement ; *** Ménages administratifs exclus ; 1 66 ans et plus.

1.4 Appariements avec le recensement de la population

Les données ont également été appariées avec celles, fournies par l'OFS, se référant au recensement de la population de décembre 2000. Cette procédure permet de récupérer certaines informations sur le niveau de formation, la catégorie socioprofessionnelle ou la situation familiale des personnes résidant dans l'un des cinq cantons intégrés dans l'analyse.

L'appariement a consisté à rechercher les contribuables dans le recensement fédéral de la population (RFP), à l'aide d'informations communes aux deux sources de données. Les informations à disposition pour réaliser l'appariement varient selon le canton (tableau 1.3). Parmi celles-ci figurent des variables dites non modifiables (date de naissance, sexe) et certaines susceptibles de changer au cours du temps (commune et canton de résidence, nationalité, date de naissance du conjoint). Le canton de Zurich est celui pour lequel on dispose de moins d'informations, puisque ni le jour, ni le mois de naissance du contribuable principal ne figurent dans le fichier et, de même, seule l'année de naissance du conjoint est présente. Le canton de Neuchâtel est celui pour lequel on dispose du plus d'information pour l'appariement (il s'agit du seul canton pour lequel la nationalité du contribuable est livrée d'une manière qui puisse être utilisée aisément).

Tableau 1.3 : Variables communes aux deux sources de données disponibles pour l'appariement, selon le canton (fichiers des contribuables)

Variable	Argovie	Neuchâtel	Saint-Gall	Valais	Zurich
Jour de naissance	X	X	X	X	
Mois de naissance	X	X	X	X	
Année de naissance	X	X	X	X	X
Sexe	X	X	X	X	X
Nationalité		X			
Jour de naissance (conjoint)	X	X	X	X	
Mois de naissance (conjoint)	X	X	X	X	
Année de naissance (conjoint)	X	X	X	X	X
Commune de domicile	X	X	X	X	X
Canton	X	X	X	X	X

La méthode utilisée pour l'appariement se base sur celle proposée par Fellegi et Sunter (1969). Il s'agit d'une méthode probabiliste, qui apparie les enregistrements de deux sources de données A et B ayant la plus forte probabilité d'appartenir à la même personne. Cette méthode permet de prendre en compte des différences éventuelles entre enregistrements pour certaines variables. Chaque enregistrement du fichier A (registre fiscal) est comparé à ceux du fichier B (RFP 2000). La comparaison est réalisée pour chacune des variables sélectionnées pour l'appariement, et un poids est attribué selon les cas de figure suivants :

- Si la valeur est égale pour les deux enregistrements, un poids positif est attribué. Ce poids dépend de la fréquence de la valeur dans les fichiers. Le poids est d'autant plus élevé que la valeur est rare dans la population (par exemple le poids attribué dans le cas où la commune de résidence est égale et compte 500 habitants est plus élevé que s'il s'agit d'une ville de grande taille).
- Si la valeur est différente pour les deux enregistrements, un poids négatif est attribué.
- Si l'une des deux valeurs est manquante, un poids nul est attribué.

Le score total est la somme des poids pour chacune des variables. Un seuil est fixé, au dessus duquel on considère que les deux enregistrements appartiennent au même individu. Il est également possible de définir une fourchette de poids à l'intérieur de laquelle on considère l'appariement comme possible et qui nécessite l'examen manuel des cas. Etant donné le nombre de contribuables à appairer, seul un seuil supérieur à été défini. Par ailleurs, pour limiter le temps de calcul, la comparaison est limitée à des blocs de données seulement, constitués en l'occurrence par l'année de naissance et le sexe. Cela implique que ces deux variables sont obligatoirement identiques pour les enregistrements appariés. Il s'agit d'informations non modifiables et pour lesquelles les erreurs de saisie sont supposées particulièrement rares.

Tableau 1.4 : Proportion de cas appariés selon le canton et le type de ménage avec le RFP

	Non-appariés		Appariés		Total	
	N	%	N	%	N	%
Argovie						
Homme seul	21463	35.2	39494	64.8	60957	100.0
Femme seule	20651	30.8	46354	69.2	67005	100.0
Couple	10052	9.1	100434	90.9	110486	100.0
Ensemble	52166	21.9	186282	78.1	238448	100.0
Neuchâtel						
Homme seul	9047	46.0	10626	54.0	19673	100.0
Femme seule	10302	38.7	16350	61.3	26652	100.0
Couple	3871	10.9	31600	89.1	35471	100.0
Ensemble	23220	28.4	58576	71.6	81796	100.0
Saint-Gall						
Homme seul	26791	51.4	25356	48.6	52147	100.0
Femme seule	26106	41.4	36876	58.6	62982	100.0
Couple	10990	11.0	88586	89.0	99576	100.0
Ensemble	63887	29.8	150818	70.2	214705	100.0
Valais						
Homme seul	14615	53.4	12752	46.6	27367	100.0
Femme seule	9246	34.2	17788	65.8	27034	100.0
Couple	11751	17.6	54912	82.4	66663	100.0
Ensemble	35612	29.4	85452	70.6	121064	100.0
Zurich						
Homme seul	23318	100.0	0	0.0	23318	100.0
Femme seule	31180	100.0	0	0.0	31180	100.0
Couple	45595	90.0	5041	10.0	50636	100.0
Ensemble	100093	95.2	5041	4.8	105134	100.0
Total						
Homme seul	95234	51.9	88228	48.1	183462	100.0
Femme seule	97485	45.4	117368	54.6	214853	100.0
Couple	82259	22.7	280573	77.3	362832	100.0
Ensemble	274978	36.1	486169	63.9	761147	100.0

Source : registres fiscaux et recensement. Les enfants ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

Le taux global d'appariement est de 63,9% (tableau 1.4). Le taux n'est que de 10% pour le canton de Zürich, l'absence d'informations sur le jour et le mois de naissance du contribuable principal et de son conjoint ne permettant pas d'effectuer un appariement satisfaisant. Si l'on excepte ce canton, le taux atteint 73.3%. La proportion de contribuables appariés est équivalente pour les cantons de Neuchâtel, de Saint-Gall et du Valais (entre 70.2% et 71.6%) mais est supérieure pour le canton d'Argovie, avec 78%.

La présence d'un conjoint, et donc d'informations sur sa date de naissance, a une forte influence sur la qualité de l'appariement. En effet, ces informations ont un fort pouvoir discriminant et augmentent nettement la probabilité de retrouver de manière fiable les contribuables dans le RFP 2000: la probabilité pour que deux personnes nées le même jour aient un conjoint ayant la même date de naissance est en effet particulièrement faible. Les taux d'appariement varient ainsi de moins de 50% parmi les personnes seules à près de 90% parmi les contribuables vivant en couple. La cause principale expliquant la proportion de cas non appariés réside dans le fait que, lorsque le nombre d'informations disponibles pour l'appariement et leur pouvoir discriminant sont trop faibles, le nombre de cas potentiels correspondants (dans le RFP 2000) dépasse l'unité.

Le tableau 1.5 présente des informations concernant la représentativité des cas appariés en ce qui concerne le revenu total. Si l'on considère, pour chaque canton, le revenu total médian quel que soit le type de ménage, on constate que ce revenu est supérieur (d'un montant variant entre 2876 et 5314 francs) pour les contribuables appariés à celui observé pour l'ensemble des cas (appariés et non-appariés). Ceci est logiquement dû à la différence dans les taux d'appariement entre personnes vivant sans conjoint et personnes vivant en couple: le revenu (équivalent) est nettement supérieur pour ces dernières et elles ont également un taux d'appariement nettement plus élevé. Les différences pour chaque type de ménage sont en revanche limitées, particulièrement pour les personnes vivant en couple, puisqu'elles n'excèdent pas 500 francs pour les cantons d'Argovie, de Neuchâtel et de Saint-Gall, soit moins de 0.5%. Les variations sont quelque peu supérieures pour les personnes vivant sans conjoint dans les cantons de Saint-Gall et du Valais mais ne dépassent jamais 10% du revenu total médian (pour l'ensemble des cas appariés et non-appariés).

Tableau 1.5 : Revenu total médian par canton, type de ménage et statut d'appariement

	Non-appariés (A)		Appariés (B)		Total (C)		Variation	
	N	Revenu total médian	N	Revenu total médian	N	Revenu total médian	C-B	C-B en % de C
Argovie								
Homme seul	21463	63979	39494	65929	60957	65132	-797	-1.2
Femme seule	20651	51539	46354	49519	67005	50221	701	1.4
Couple	10052	98178	100434	104329	110486	103846	-483	-0.5
Ensemble	52166	62092	186282	80478	238448	75164	-5314	-7.1
Neuchâtel								
Homme seul	9047	54042	10626	53680	19673	53874	193	0.4
Femme seule	10302	46817	16350	43359	26652	44771	1412	3.2
Couple	3871	91966	31600	94290	35471	93982	-308	-0.3
Ensemble	23220	54268	58576	68766	81796	63355	-5411	-8.5
Saint-Gall								
Homme seul	26791	66123	25356	57798	52147	61636	3837	6.2
Femme seule	26106	51879	36876	43792	62982	46991	3199	6.8
Couple	10990	100256	88586	97150	99576	97439	289	0.3
Ensemble	63887	63663	150818	75177	214705	71255	-3922	-5.5
Valais								
Homme seul	14615	65704	12752	52063	27367	58032	5969	10.3
Femme seule	9246	41266	17788	39448	27034	40064	616	1.5
Couple	11751	70355	54912	83583	66663	81437	-2146	-2.6
Ensemble	35612	59481	85452	67924	121064	65047	-2876	-4.4
Zurich								
Homme seul	23318	64828	-	-	23318	64828	-	-
Femme seule	31180	52839	-	-	31180	52839	-	-
Couple	45595	98312	5041	100145	50636	98500	-1645	-1.7
Ensemble	100093	72347	5041	100145	105134	73436	-26708	-36.4

Source : registres fiscaux et recensement. Les enfants ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

1.5 Qualité des données

Trois études effectuées à partir des mêmes sources de données, limitées aux sexagénaires valaisans, neuchâtelois et saint-gallois (Pecoraro et Wanner, diverses dates) avaient fourni une première information, de nature très générale, sur la qualité des données issues des registres fiscaux. Ces études avaient en effet montré que les indications figurant sur le registre fiscal étaient en règle générale fiables et de bonne qualité.

En effet, d'éventuelles erreurs dans la déclaration d'impôt ont des conséquences financières pour le contribuable. La taxation fait en outre l'objet d'un contrôle minutieux et répond à des règles strictes. Ceci conduit au fait que les taxations sont soumises à un degré de précision important et montrent,

contrairement à d'autres données administratives plus approximatives, un niveau de qualité très élevé. Bien sûr, des cas de fraude ou de dissimulation fiscale peuvent survenir, et sont même probables. On peut supposer qu'ils concernent en premier lieu la fortune (dissimulation de quelques actifs), et moins les revenus.

En ce qui concerne les rubriques de la déclaration d'impôts et des informations individuelles telles que la date de naissance et le sexe, les différents pointages effectués montrent que la qualité est a priori bonne, quel que soit l'âge des contribuables. Pour ce qui est de la qualité dans chacun des différents cantons, Neuchâtel et Saint-Gall présentent indéniablement un haut niveau de qualité dans la saisie et la codification des informations du registre fiscal. Les données du Valais peuvent pour leur part être considérées de moindre qualité : en particulier, dans un nombre non négligeable de cas, la répartition du revenu en fonction des rubriques concernées fait défaut, et seule la somme des revenus est disponible. Pour leur part, Argovie et Zurich montrent une qualité de la déclaration qui paraît, globalement, plus proche de celle de Saint-Gall et de Neuchâtel que du canton du Valais.

De par leur structure informatique et les spécificités cantonales, chaque canton présente l'un ou l'autre problème susceptible de provoquer des difficultés au moment de l'interprétation des résultats. A Zurich et en Valais, ce sont les appariements entre les registres fiscaux et la centrale de compensation qui posent problème, en particulier pour les femmes : dans les deux cas, les informations permettant l'identification des contribuables dans les registres de la CdC sont souvent manquantes. A Saint-Gall, l'effectif des retraités est plus élevé dans le registre fiscal que ce qui était attendu selon les données de population, ce qui questionne sur les motifs de cette sur-représentation. Dans tous les cantons sauf en Argovie, les questions liées à la mortalité des plus âgés ne sont pas systématiquement maîtrisées. En Valais, des problèmes de cohérence des données (lorsque l'on considère les différentes rubriques) apparaissent fréquemment.

1.5.1 Déclaration des rentes du 1^{er} pilier

Parmi les dimensions pouvant être sujettes à un contrôle « interne » (i.e. une comparaison de différentes variables choisies parmi celles ayant été livrées) de la qualité des données figurent les rentes du 1^{er} pilier, pour lesquelles nous disposons de deux sources d'informations. En effet, les rentes AVS/AI peuvent être estimées d'une part par la déclaration du contribuable, qui figure dans le registre fiscal, sous la rubrique correspondante (« rente du 1^{er} pilier»). D'autre part, la situation vis-à-vis des rentes du 1^{er} pilier, telle qu'elle apparaît dans le registre des rentes, a été transmise par la centrale de compensation pour les personnes retraitées uniquement. Depuis la dixième révision de l'AVS (1^{er} janvier 1997), les rentes sont attribuées à l'individu et non plus au couple : dès lors, chaque conjoint perçoit sa propre rente et la déclare en tant que telle lors de l'établissement de la déclaration d'impôt. Dans le même temps, chaque membre d'un ménage figure dans le registre des rentes, avec une information qui lui est spécifique : la rente précédemment disponible à l'échelle du couple a en effet été répartie entre les deux conjoints.

L'extrait des rentes fourni par la CdC date du 1^{er} janvier 2003. Cet extrait indique le montant mensuel de la rente individuelle en début d'année (pour autant que la rente soit active) ainsi que le type de rente et la fin du droit (pour autant que cette fin ait été signifiée au cours de l'année 2003). Il n'est pas possible, à partir de cet extrait, d'estimer exactement le montant des rentes reçues au cours de l'année 2003. En effet, certaines mutations ont pu être observées (en particulier, la génération des hommes de 1938 et des femmes de 1940 passe à la retraite durant l'année 2003)

conduisant soit à l'ouverture, soit à l'extinction d'une rente. En outre, des modifications du montant perçu peuvent résulter d'un changement d'état civil ou d'autres raisons (comme le décès d'un conjoint).

La comparaison des deux sources (registre de la centrale de compensation et registre fiscal) fournit, malgré ces limites, certaines informations sur le niveau de cohérence des données. On observe que dans près de 80% des cas le montant figurant dans le registre fiscal sous la rubrique « rente 1^{er} pilier » est identique (à cent francs près) à celui qui figure dans le registre des rentes¹². Les scores sont les plus faibles parmi les Valaisans et les Zurichois, qui souffrent du fait que de nombreux contribuables n'ont pas pu être identifiés par la centrale de compensation. Dès lors, l'identification de la rente d'un conjoint n'est pas effectuée dans les données de la CdC et un décalage s'observe, parmi les contribuables vivant en couple, entre les données fiscales (qui totalisent les rentes de l'ensemble du couple) et le registre des rentes.

Une analyse détaillée des divergences observées entre les deux sources permet d'imputer les écarts à d'autres facteurs tels que, comme mentionné ci-dessus, une adaptation des rentes en cours d'année (par exemple suite à un changement dans l'état civil) et des rentes versées depuis l'étranger (dans le cas où l'activité professionnelle s'était exercée hors de la Suisse). Des erreurs dans la déclaration fiscale ne sont pas exclues (en particulier, des rentes de 1^{er} pilier peuvent figurer sous une autre rubrique), mais semblent survenir rarement. Pour cette raison, les informations fiscales sur le 1^{er} pilier doivent être utilisées en premier lieu, l'information étant jugée suffisamment fiable et autorisant la prise en compte des rentes versées depuis l'étranger.

1.5.2 Déclaration des rentes des 2^e et 3^e piliers

Les informations relatives aux 2^e et 3^e piliers se réfèrent en premier lieu aux rentes. Les prestations en capital figurent également pour l'année 2003, mais il n'est pas possible d'identifier celles perçues au cours d'autres années. Il est d'usage de considérer que les bénéficiaires d'une prestation en capital utilisent 5% de celle-ci par année pour leurs dépenses, en complément du revenu disponible. Il conviendrait pour cette raison, afin d'obtenir une information précise sur le niveau du revenu disponible, d'ajouter à celui-ci 5% des prestations qui ont été reçues, le plus souvent, au moment du départ à la retraite. Cependant, compte tenu des données disponibles, il n'est pas possible d'effectuer cette correction.

Concernant les rentes de la prévoyance professionnelle, les extractions cantonales présentent des niveaux de détail variables. Ainsi, Argovie fournit le détail du 2^e et du 3^e pilier et des différents types de rentes constituant ces deux piliers, ce qui permet d'observer que les rentes du 2^e pilier du contribuable principal forment l'essentiel des montants perçus dans le cadre de la prévoyance professionnelle ou vie. Les autres rubriques ne jouent qu'un rôle marginal sur le revenu. Neuchâtel autorise également la distinction des rentes de 2^e et 3^e pilier, mais avec un moindre niveau de détail. Cette distinction n'est possible ni dans le canton du Valais, ni dans le canton de Saint-Gall, ni dans les communes de Zurich. Pour cette raison, dans la suite de cette étude, on considérera ensemble le total des rentes des 2^e et 3^e piliers, sans faire la distinction en fonction du type de rentes.

¹² On a exclu les personnes arrivant dans leur 65^e respectivement 64^e année afin d'éviter des problèmes liés à l'entrée dans la période de retraite pour ces contribuables.

Depuis l'harmonisation fiscale fédérale introduite dans la loi en 1995, la manière de déclarer le deuxième pilier est identique quel que soit le canton, et dès lors les données peuvent facilement être comparées d'un canton à l'autre. Cependant, au sein d'un même canton, un problème limite la comparaison des situations individuelles.

En effet, le 2^e pilier peut être déclaré avec une déduction de 20% à la condition que ces rentes et autres prestations périodiques aient commencé à courir ou soient devenues exigibles avant le 1^{er} janvier 1987, ou qu'elles soient devenues exigibles avant le 1^{er} janvier 2002 et résultent de mesures de prévoyance prises avant le 1^{er} janvier 1987. Dans la rubrique de la déclaration d'impôts des cantons figure le montant net, après l'éventuelle déduction. Dès lors, le montant indiqué dans la déclaration d'impôts sous-estime celui réellement reçu.

Cette mesure transitoire concerne une grande majorité, sinon la quasi-totalité, des personnes figurant dans l'échantillon¹³. Il a été pour cette raison décidé d'adapter le montant de la rente soumise à déclaration, en augmentant de 25% ces montants, excepté dans le canton du Valais où figure dans le registre le montant tel que reçu de la caisse de pension en charge de la distribution des rentes. Il est possible que pour les plus jeunes bénéficiaires, cette adaptation conduise à une légère surestimation du revenu.

1.5.3 Proportion de propriétaires

La proportion de propriétaires telle que déclarée au registre fiscal est très certainement des plus fiables. On imagine en effet mal comment un propriétaire de biens immobiliers pourrait échapper à la taxation de ces biens. Cependant, il convient de noter que la propriété au sens « fiscal » est différente de la propriété « de fait » (résider dans un logement dont on est le « propriétaire » ou dont l'un des membres du ménage est propriétaire). Cette dernière notion apparaît dans le recensement, et la comparaison des deux sources (recensement 2000 et registre fiscal 2003) montre des différences assez importantes (Tableau 1.6), qui s'expliquent par le fait que l'on peut être locataire d'un logement où l'on réside (donnée du recensement) et propriétaire d'un autre bien immobilier (donnée du registre). Ces différences appellent une certaine prudence quant à la comparaison des situations entre propriétaires et locataires.

¹³ Communication de M. Villaboros. Feraient exception les contribuables bénéficiaires de rentes qui sont devenues exigibles après le 1^{er} janvier 2002.

Tableau 1.6 : Proportion de propriétaires selon la source et la classe d'âge

	Recensement 2000	Registre fiscal 2003
25-29	7.9	5.3
30-34	17.5	19.0
35-39	28.6	34.8
40-44	36.4	44.0
45-49	40.7	49.9
50-54	43.2	54.0
55-59	45.5	57.6
60-64	44.7	58.7
65-69	42.7	58.5
70-74	40.4	57.0
75-79	36.0	53.8
80-84	33.0	47.4
85-89	31.5	40.9
90+	31.8	30.5

Source : Registres fiscaux et recensement de la population. Données pour les personnes résidant dans les cantons d'Argovie, de Neuchâtel, de Saint-Gall et du Valais et dans les 24 communes zurichoises incluses dans l'analyse.

Les pratiques d'imposition ne sont par ailleurs pas toujours très claires en ce qui concerne les biens laissés en usufruit (dont la propriété est, par exemple, partagée entre le survivant et les enfants du ménage). De même, certains propriétaires de biens immobiliers, en fin de vie, peuvent vivre dans des ménages collectifs (institutions pour personnes âgées), mais être considérés par le registre fiscal comme étant propriétaires de leur logement (critère du domicile légal). Pour ces raisons, le fait d'être propriétaire ne donne pas une information systématiquement fiable sur le fait de vivre dans un logement « à soi ».

1.5.4 Valeur du bien immobilier et estimation de la valeur locative

La valeur et le rendement des biens immobiliers sont sujets à des problèmes de comparabilité, difficilement surmontables, au sein des différents cantons. L'estimation de la valeur des biens immobiliers est relativement complexe, et varie d'un canton à l'autre. Suite à ces pratiques cantonales distinctes, la Conférence Suisse des Impôts a édicté des règles concernant l'estimation des immeubles, en vue de la répartition intercantonale des revenus fiscaux¹⁴. Dans le cadre de ces règles, des coefficients de conversion ont été proposés, qui sont applicables aux immeubles privés. Les coefficients traduisent donc les pratiques cantonales en matière de taxation. Par rapport à une base de 100 pour Berne, le coefficient est fixé à 85 pour Argovie (période 2002-2006), 80 pour Neuchâtel et Saint-Gall, 90 pour Zurich et 215 pour le Valais (période 2002-2005). Selon ces coefficients, il faudrait multiplier par 2,15 la valeur des biens immobiliers du Valais, et par 0,85 (AG), 0,90 (ZH), respectivement 0,80 (NE, SG) celle des autres cantons pour avoir des données comparables sur le montant de la fortune immobilière.

¹⁴ http://www.steuerkonferenz.ch/pdf/CI_22_2006.pdf

La valeur moyenne des biens immobiliers calculée pour l'ensemble des contribuables de sexe masculin vivant seuls¹⁵ âgés de 65 ans et plus est de 1 038 100 francs à Saint-Gall (médiane 410 000 francs), de 465 100 francs en Argovie (médiane 357 500), de 402 100 francs à Neuchâtel (médiane 230 000), de 115 600 francs en Valais (médiane 68 900 francs) et de 791 500 francs à Zurich (médiane 422 000 francs). Pour les contribuables actifs, la valeur moyenne varie selon la même intensité : Saint-Gall, 752 600 francs (médiane 381 000 francs), Argovie 433 000 francs (353 800 francs), Zurich 553 500 francs (377 000 francs), Neuchâtel 343 300 francs (246 200 francs) et Valais 160 800 francs (109 000 francs). L'application de la clé de conversion ne mène dès lors pas à une égalité dans les valeurs déclarées, puisque le Valais voire Neuchâtel présentent, même après prise en compte de ces corrections, un montant des biens immobiliers en moyenne inférieur. Ceci s'explique en premier lieu par le type de logement en propriété : souvent de petite taille en Valais, où la propriété est fréquente (Hussy, 2005), le logement est de plus grande taille, en moyenne, dans les autres cantons. Le lieu de domicile joue un rôle dans la valeur du bien immobilier, le prix de l'immobilier variant énormément avec des valeurs du marché beaucoup plus faibles en Valais et dans les régions d'altitude neuchâteloises qu'en Argovie et à Saint-Gall.

Dans la suite de ce texte, les valeurs des biens immobiliers seront systématiquement corrigées avec le coefficient qui est décrit ci-dessus.

L'estimation de la valeur locative dépend quant à elle non seulement de la valeur vénale du bien immobilier, mais également des pratiques cantonales. Ainsi, dans le cas du Valais, une valeur locative est attribuée à chaque logement, et ne se modifie pas, même dans le cas d'un changement de propriétaire. Seules les nouvelles constructions sont l'objet d'une nouvelle estimation. La valeur locative représente approximativement 4% à 4,5% de l'investissement. A l'échelle fédérale, on estime que la valeur locative devrait être égale à 4,5% de la valeur de marché du bien immobilier, en acceptant un abattement de 30% de celui-ci. Ainsi, pour un bien de 100 000 francs, la valeur locative devrait être égale à 4,5% de 70 000 francs au minimum, soit environ 3150 francs. Pour un bien de 500 000 francs, la valeur locative serait d'environ 15 750 francs. Dès lors, la valeur du marché joue un rôle important et, pour un bien immobilier similaire (taille, ancienneté, confort identique), le revenu associé à ce bien immobilier peut varier en fonction du canton et, au sein d'un même canton, de la localisation. Des analyses effectuées montrent cependant qu'il n'existe de loin pas une relation linéaire entre le revenu de l'immobilier et la valeur du bien immobilier. D'ailleurs, une régression simple mettant en relation le revenu de l'immobilier et la valeur du bien (de forme $y=a+bx$, avec y égal au revenu de l'immobilier et x à la valeur du bien) montre que la pente augmente selon un rapport compris entre 4,3% à Zurich et 6,7% en Valais. Ce résultat signifie que, dans le cas zurichois, à chaque fois que la valeur du bien augmente de 100 000 francs, la valeur locative s'accroît de 4300 francs. Surtout, le modèle ne montre pas une qualité élevée, en particulier en Valais, ce qui est le signe d'une situation qui varie d'un contribuable à l'autre (tableau 1.7).

¹⁵ Considérer les contribuables de sexe féminin ainsi que les contribuables vivant en couple conduit globalement aux mêmes différentiels entre cantons.

Tableau 1.7 : Résultats d'une régression simple expliquant le revenu immobilier par la valeur du bien. Cantons et ensemble de la Suisse

Canton	Pente	Valeur du a	R2 ajusté
Argovie	5,11%	-7962	0,7613
Neuchâtel	4,95%	-4750	0,7817
Saint-Gall	4,39%	-1148	0,6820
Valais	6,71%	-2621	0,4965
Zurich	4,30%	-10638	0,7983
Ensemble	4,45%	-3029	0.7052

Sources : Propres calculs selon les registres fiscaux.

Le revenu de la valeur locative ne s'accompagne pas d'un flux financier, et n'est pas assimilable à une entrée d'argent (au contraire du revenu issu de la location à un tiers d'un bien immobilier). Il est dès lors important de distinguer les revenus de la propriété dans laquelle le contribuable réside et ceux issus d'une location. Cependant, cette distinction ne peut pas être effectuée dans tous les cantons. Faute de mieux, on considérera de manière séparée le revenu de l'immobilier de manière à ne pas surestimer les rentrées financières des propriétaires.

1.6 Méthodes utilisées

1.6.1 Revenu médian (fortune médiane) et indicateurs de distribution du revenu (de la fortune)

Le revenu médian et les indicateurs de la distribution du revenu que sont les 1^{er} et 3^e quartiles, ainsi que les 1^{er} et 9^e déciles, sont utilisés de manière quasi-systématique dans les graphiques et tableaux présentés. La moyenne pourrait être en effet fortement influencée par des valeurs marginales (très hauts revenus) et ne rend pas compte de la réalité de la situation. La même démarche est employée pour la fortune.

1.6.2 Analyse descriptive

Une grande partie de l'analyse repose sur des analyses descriptives simples (tableaux croisés). Celles-ci ont pour avantage de mettre en évidence de manière la plus claire possible des associations entre différents phénomènes (par exemple le revenu selon l'âge). L'interprétation s'en trouve facilitée.

1.6.3 Régressions logistiques

Pour certains indicateurs de type bimodal (position vis-à-vis d'un seuil de ressources financières, activité professionnelle après la retraite), des régressions logistiques ont été effectuées de manière à mettre en évidence l'effet « net » de différents facteurs de risque, après contrôle des autres variables pouvant jouer un rôle.

Une régression logistique mesure cet effet net de différents facteurs de risque, après contrôle des autres variables introduites dans le modèle (Cox et Snell, 1989). Les « odds ratio », estimations du risque relatif, informent pour une variable sur l'effet d'une modalité (par exemple être âgé de 75-84 ans), comparativement à une variable dite de référence (par exemple être âgé de moins de 75 ans), sur le risque de présenter un phénomène étudié (par exemple le fait de présenter des ressources financières élevées). Un odds ratio supérieur à l'unité suggère un risque accru pour la modalité étudiée. Un odds ratio inférieur à l'unité informe pour sa part d'un risque diminué. Des intervalles de confiance à 95% ainsi que le niveau de signification figurent également dans les tableaux de résultats.

1.6.4 Seuil de faibles respectivement de fortes ressources financières

Différents tests ont été effectués en vue de définir un seuil de faibles ressources financières. Certaines tentatives ont porté sur des montants absolus nécessaires pour vivre, selon l'approche proposée par l'OFS et la CSIAS. D'autres tentatives ont porté sur un seuil relatif défini par la distribution des revenus. La définition d'un seuil est complexe pour deux raisons : d'une part, en raison du fait que différents facteurs interviennent sur la situation financière, et peuvent pondérer cette situation. On pense en particulier aux loyers, aux assurances maladies, à la fiscalité et au coût de la vie à l'échelle locale. Il est par exemple facilement compréhensible qu'un contribuable vivant à Zurich ayant un revenu donné n'aura pas les mêmes charges qu'un contribuable domicilié dans le Valais. D'autre part, le revenu est appelé à varier d'une année à l'autre, et le fait de présenter un faible revenu en 2003 ne veut pas toujours dire que l'individu soit dans une mauvaise situation financière.

Pour ces raisons, on a pris en compte dans nos calculs à la fois une part de la fortune (en complément du revenu) qui serviront à l'estimation des ressources financières disponibles, et on a tenu compte des spécificités cantonales en proposant un seuil variable selon le canton, estimé par le recours à la médiane.

Un autre élément à considérer est relatif au nombre de personnes dans le ménage. Ce nombre détermine les dépenses. Afin de tenir compte de la composition du ménage, le revenu équivalent est utilisé. Il est obtenu en divisant le revenu par un coefficient tenant compte du nombre de personnes dans le ménage, avec une valeur égale à l'unité pour le premier individu du ménage et de 0,5 pour chaque individu supplémentaire (critère OCDE). Cette approche est adaptée de celles de l'OCDE et d'Eurostat (cf. Haagenars et al., 1994), qui prévoient un facteur de 0,5 pour dès le second adulte de 15 ans et plus, les enfants de 15 ans ou moins se voyant attribuer un facteur de 0,3. Il n'a pas été possible de distinguer systématiquement adultes et enfants, d'où l'attribution d'un facteur unique. Une alternative visant à utiliser un facteur de 0,3 pour chaque enfant, quel que soit l'âge, conduirait certes à des résultats très légèrement différents, mais ne modifierait pas le commentaire.

Parmi les différents seuils ou critères de pauvreté relative permettant de qualifier une situation financière, signalons-en quatre qui ont fait l'objet d'analyses approfondies. Ces quatre critères répondent à la problématique du seuil de Laeken développé par Eurostat, qui repose sur l'idée que les personnes sont soumises à un risque de pauvreté dès que leur revenu ne dépasse pas 60% du revenu médian. Certaines analyses reposent sur d'autres pourcentages (par exemple 50%, cf. Förster et Mira d'Ercole, 2004), mais l'idée de base reste la même : mesurer la proportion de ceux

qui n'atteignent pas une proportion du revenu médian conduit en fait à mesurer la part des individus qui s'écartent de manière plus ou moins importante de la médiane. Dans une société égalitaire, cette part est faible, alors qu'elle est élevée (mais jamais supérieure à 50%) dans une société très inégalitaire. Cette approche évite de devoir fixer un seuil, arbitraire et à partir duquel il est difficile d'établir des comparaisons internationales. Compte tenu des spécificités cantonales, il nous a semblé intéressant d'adopter cette approche, dans la mesure où elle permet de moduler le seuil défini en fonction de la médiane observée dans chaque canton.

Les quatre exemples sont les suivants :

- **Critère dit du « Revenu total »** : il s'agit d'une application simple du seuil de Laeken au revenu total (somme des rubriques du revenu). Le fait de risquer une situation de pauvreté est défini par un revenu inférieur à 60% du revenu médian équivalent de l'ensemble de la population, lequel se situe à 51 000 francs. Ainsi, sont classés comme souffrant de précarité les contribuables disposant d'un revenu inférieur à 30 600 francs.
- Modèle indiqué sur les graphiques par la mention « **Revenu total+5% liqui** », soit le critère du revenu corrigé proposé entre autres par Leu et al (1997) dans leur étude sur la pauvreté en Suisse : il s'agit d'une application simple du seuil de Laeken au revenu total additionné de 5% des liquidités. Le fait de risquer une situation de pauvreté est défini par un revenu corrigé inférieur à 60% de la valeur médiane du revenu total + liquidités (soit inférieur à 33 300 francs).
- variante intitulée sur les graphiques « **Revenu tot. + liquid. / evie** » : sont considérés comme présentant un risque de pauvreté les personnes dont le revenu total, additionné de la fortune (mobilière ou immobilière), celle-ci divisée par l'espérance de vie n'atteint pas 60% de la valeur médiane.
- variante intitulée « **Revenu total x 5% liquidités** » : répondent au risque de pauvreté les personnes disposant d'un revenu total inférieur à 60% de la médiane du revenu total (soit inférieur à 30 600 francs) et dont la fortune disponible sous la forme de liquidités ne permet pas de sortir de cette situation de risque¹⁶. Concrètement, entrent dans cette catégorie des personnes ayant de faibles revenus, que la fortune rapidement mobilisable ne permet pas de compenser. Par rapport aux deux précédentes variantes, le niveau de liquidités ne modifie pas le seuil retenu, lequel est défini uniquement par le revenu équivalent. La fortune est dès lors un moyen additionnel de faire face à un risque, et non un élément déterminant la pauvreté relative.

D'autres variantes ont été construites, tenant compte par exemple de « liquidités de réserve » (un montant que les contribuables n'utilisent pas, par exemple 50 000 francs) qui sont déduites des calculs. On a également pris en compte différentes proportions du revenu médian (corrigé ou non), par exemple 50% ou 70%. Cependant, par souci de simplification, seules les quatre propositions mentionnées ci-dessus sont présentées au graphique 1.1, qui décrit la variation de la proportion de personnes sous le seuil défini en fonction de l'âge. Ce graphique montre évidemment des évolutions liées à l'âge, qui seront décrites dans les chapitres suivants. Cependant, il montre aussi des

¹⁶ On a utilisé ici le critère de la fortune divisée par l'espérance de vie, après avoir déduit 25 000 francs pour les personnes seules et 40 000 francs pour les couples.

convergences et divergences selon le type de critère retenu. Ainsi, parmi les personnes en première moitié de vie, un schéma très similaire apparaît quel que soit le critère utilisé. Le risque de pauvreté diminue dès 25 ans jusqu'à 30 ans, puis augmente légèrement au moment où les familles se constituent. Il diminue ensuite pour atteindre un minimum vers 60 ans.

Après l'âge de 60 ans, les courbes suivent par contre des schémas très différents. Utiliser le seul revenu du ménage conduit à un très fort accroissement du risque chez les personnes âgées, puisque celles-ci présentent fréquemment (jusqu'à trois personnes sur dix parmi les octogénaires) un revenu équivalent inférieur à 30 600 francs. La prise en compte de la fortune dans la valeur médiane conduit pour sa part à une baisse de la proportion de personnes risquant la pauvreté chez les âgés, qui bénéficient d'une fortune plus importante que les jeunes. Cet effet s'observe en particulier lorsque l'on divise les liquidités disponibles par l'espérance de vie.

Graphique 1.1 : Taux de risque de pauvreté, selon l'âge du contribuable principal



Source : propres calculs, registres fiscaux.

La quatrième variante conduit à une relative stabilisation des proportions après l'âge de 60 ans. Rappelons que selon cette variante, le risque de pauvreté nécessite deux conditions : un faible revenu et une fortune sous forme de biens rapidement mobilisables ne permettant pas d'accroître le revenu dans le cas où celui-ci est insuffisant. Cette définition conduit à supposer que pour les personnes retraitées, la disponibilité d'une fortune comble la baisse du revenu résultant de la retraite. Elle nous a semblé la plus pertinente et a dès lors été retenue dans l'analyse (cf. également encadré 1) puisqu'elle correspond le mieux à ce que nous voulions mesurer.

On parlera dans cette étude de « risque de souffrir de faibles ressources financières », définition qui correspond mieux à notre méthodologie, les ménages pour lequel le revenu additionné de 5% des

liquidités et pondéré par le nombre de personnes dans le ménage (revenu corrigé équivalent) ne dépasse pas 60% du revenu total médian, soit 30 600 francs (2550 francs mensuels). On parlera par contre de « très faibles ressources financières » le fait de se situer dans une situation où le revenu additionné de 5% des liquidités et pondéré par le nombre de personnes dans le ménage ne dépasse pas 50% du revenu total médian, soit 25 500 francs (2150 francs mensuels). Ces valeurs se réfèrent à l'ensemble de la Suisse et seront qualifiées de « seuil national ». Afin de tenir compte des caractéristiques régionales, un seuil a également été défini pour chaque canton (« seuil cantonal ») : pour le critère de 60%, le seuil varie entre 26 000 francs (2167 francs mensuels) pour les retraités valaisans et 33 455 francs (2787 francs mensuels) pour les Zurichois. Le tableau 1.8 présente ces montants, arrondis à 50 francs près. A titre comparatif, l'OFS définit le « seuil de pauvreté » à 26 400 francs annuels (2200 francs mensuels) pour une personne vivant seule, et le seuil de privation monétaire sévère à 25 200 francs annuels (2100 francs mensuels), valeurs se référant à l'ensemble de la Suisse (Crettaz, 2007), soit des normes plus restrictives que celles que nous proposons.

Encadré 1 :

La définition d'un seuil de **faibles ressources** financières dans cette étude correspond à une situation pour laquelle :

1) un revenu équivalent inférieur à la valeur de 60% du revenu équivalent médian de l'ensemble de la population. La médiane pour l'ensemble de l'échantillon (cinq cantons) se situe à 51 000 francs, le seuil de 60% correspond à 30 600 francs ;

2) un niveau de liquidités ne permettant pas de compenser le faible revenu. Sont considérés dans ce cas les ménages pour qui le revenu équivalent additionné de 5% de la valeur des titres et autres placements, après prise en compte du nombre de personnes dans le ménage, ne permet pas d'accéder au montant correspondant à 60% du revenu médian équivalent.

La définition d'un seuil de **très faibles ressources** financières dans cette étude correspond à une situation pour laquelle

1) un revenu équivalent inférieur à la valeur de 50% du revenu équivalent médian de l'ensemble de la population. La médiane pour l'ensemble de l'échantillon (cinq cantons) se situe à 51 00 francs, le seuil de 50% correspond à 25 500 francs ;

2) un niveau de liquidités ne permettant pas de compenser le faible revenu. Sont considérés dans ce cas les ménages pour qui le revenu équivalent additionné de 5% de la valeur des titres et autres placements, après prise en compte du nombre de personnes dans le ménage, ne permet pas d'accéder au montant correspondant à 50% du revenu médian équivalent.

Tableau 1.8 : Critères retenus pour définir les contribuables présentant de faibles ressources financières

	Personne seule		Couple sans enfant		Couple, 2 enfants*		Ménage monoparental, 2 enfants*	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Seuil de 60%								
Argovie	33050	2750	49550	4150	82600	6900	66100	5500
Neuchâtel	28200	2350	42300	3550	70550	5900	56450	4700
Saint-Gall	30350	2550	45500	3800	75850	6300	60650	5050
Valais	26000	2150	39000	3250	65000	5400	52000	4350
Zurich	33450	2800	50200	4200	83650	6950	66900	5600
Ensemble	30600	2550	45900	3850	76500	6400	61200	5100
Seuil de 50%								
Argovie	27550	2300	41300	3450	68850	5750	55050	4600
Neuchâtel	23500	1950	35250	2950	58800	4900	47000	3900
Saint-Gall	25300	2100	37900	3150	63200	5250	50550	4200
Valais	21650	1800	32500	2700	54150	4500	43350	3600
Zurich	27900	2300	41800	3500	69700	5800	55750	4650
Ensemble	25500	2150	38250	3200	63750	5300	51000	4250

* Ne s'applique qu'aux personnes actives. Les personnes dont le revenu additionné de 5% des liquidités ne dépasse pas ces seuils sont considérées comme présentant de faibles ressources financières.

De la même manière, on a déterminé les contribuables présentant d'importantes ressources financières comme étant ceux dont les revenus additionnés de 5% des liquidités, et divisés par le facteur traduisant le nombre de personnes dans le ménage, dépassent 180% de la médiane (soit trois fois le seuil défini pour les faibles ressources financières). Le tableau 1.9 présente les critères pour différents types de ménages.

Les analyses effectuées dans cette étude reposeront principalement sur le seuil cantonal, lequel fait référence à la situation relative (par rapport à l'entourage immédiat).

Tableau 1.9 : Critères retenus pour définir les contribuables présentant d'importantes ressources financières

	Personne seule		Couple sans enfant		Couple, 2 enfants*		Ménage monoparental, 2 enfants*	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Argovie	99100	8250	148700	12400	247800	20650	198250	16500
Neuchâtel	84650	7050	126950	10600	211600	17650	169300	14100
Saint-Gall	91000	7600	136500	11400	227550	18950	182000	15150
Valais	78000	6500	117000	9750	195000	16250	156000	13000
Zurich	100350	8350	150550	12550	250900	20900	200750	16750
Ensemble	91800	7650	137700	11500	229500	19150	183600	15300

* Ne s'applique qu'aux personnes actives. Les personnes dont le revenu additionné de 5% des liquidités dépasse ces seuils sont considérées comme présentant d'importantes ressources financières.

1.7 Concepts et définitions

Les définitions utilisées dans cette analyse sont explicitées dans ce chapitre.

1.7.1 Age

Les âges sont définis en différences de millésimes (différence entre l'année 2003 et l'année de naissance). Dans les tableaux, les couples sont classés en fonction de l'âge du contribuable principal.

Le critère d'inclusion dans la population retraitée, versus la population active, sont définis par la situation vis-à-vis de la retraite en fin d'année. Dans le cas des couples, si un conjoint a atteint la retraite, le couple est considéré comme « retraité ».

Les contribuables n'ayant pas atteint 25 ans (nés en 1979 ou avant) ont été exclus de l'analyse, car une partie d'entre eux ne disposaient pas d'un revenu rémunéré.

1.7.2 Situation familiale

L'unité d'analyse est le contribuable (parfois, on parlera également de « ménage », même si la définition de ce terme selon le critère employé dans cette étude ne correspond pas à la définition démographique classique). On distingue de manière systématique les ménages composés d'un couple marié et les ménages individuels (une seule personne), selon la classification en trois modalités : homme seul, femme seule, couple. Deux contribuables – non mariés – peuvent cependant fort bien vivre en couple, mais le critère fiscal ne peut pas être contourné.

Pour les personnes actives nées en 1944 et après, on dispose de l'information sur le nombre d'enfants à charge et, dans certains cantons, sur l'âge des enfants. Cette donnée autorise l'estimation de la situation familiale, classée en neuf modalités :

- Hommes seuls (sans enfant à charge) ;
- Femmes seules (sans enfant à charge) ;
- Hommes seuls ayant un ou plusieurs enfants à charge ;
- Femmes seules ayant un ou plusieurs enfants à charge ;
- Couples sans enfant ;
- Couples avec un enfant à charge
- Couples avec deux enfants à charge
- Couples avec trois enfants à charge
- Couples avec quatre enfants ou plus à charge

Pour les personnes retraitées, on ne dispose pas d'informations directes sur le nombre de personnes à charge. La présence d'enfants dans les ménages de personnes âgées de 65 ans et plus est cependant peu fréquente. Dans le cas de Zurich, où l'on dispose du nombre d'enfants du ménage (enfants âgés de 17 ans ou moins ou enfants en formation), seuls 1% des ménages comprennent au moins un enfant qui n'est pas soumis à l'imposition.

La notion d'enfants à charge se réfère à l'information figurant dans les données fiscales et n'est pas toujours celle réellement observée à l'échelle du ménage : certains enfants peuvent vivre en effet hors du ménage parental, tandis que d'autres ménages de contribuables peuvent accueillir des enfants qui ne sont pas « à charge » selon les critères fiscaux.

1.7.3 Contribuables présentant des frais médicaux importants

Différentes tentatives ont été effectuées, au moment de l'analyse des données portant sur les retraités, visant à identifier les contribuables vivant en institution. L'avancée en âge étant synonyme d'un accroissement des problèmes de santé, il paraissait en effet intéressant d'analyser spécifiquement, pour quelques dimensions, le groupe des personnes atteintes dans leur santé.

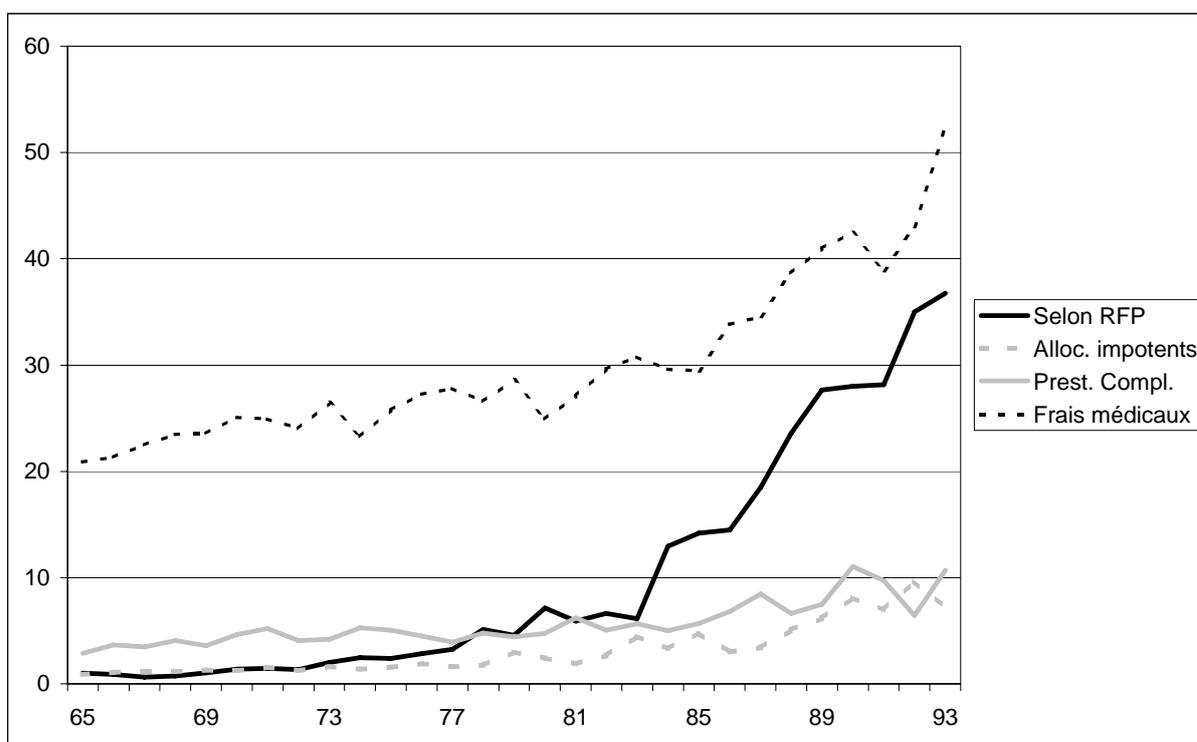
Une rubrique de la déclaration d'impôts autorise l'identification des personnes déclarant des frais médicaux importants, avec des différences cantonales assez significatives dans la codification des variables. Le Valais prévoit même deux rubriques dans le cadre de l'imposition cantonale et communale, l'une portant sur les « Déduction pour frais de maladie », et l'autre sur les « Déduction pour rentiers dans un EMS ». Le nombre contribuables concernés par cette dernière rubrique est cependant trop faible pour être exploitable (52 hommes et 102 femmes parmi les retraités). Argovie enregistre les frais médicaux dans la rubrique « Krankheits- und Unfallkosten » et prévoit par ailleurs, dès 2005, une rubrique intitulée « Behinderungsbedingte Kosten ». Neuchâtel a également une déduction pour frais médicaux avec une franchise de 9720 francs pour les frais de pension liés aux homes médicalisés. Cependant, l'indication de cette franchise n'est pas utile pour l'identification du statut de résidence. La déduction des frais médicaux est également indiquée dans les données des communes de Zurich, où 20,3% des contribuables sont concernés. Aucune information n'est disponible à Saint-Gall.

Deux autres indicateurs approximatifs de l'état de santé sont disponibles. D'une part, nous disposons des allocations pour impotents du 1^{er} pilier, qui sont fournies en cas d'impotence de

longue durée (au moins une année). Selon Jeanrenaud (2005), les allocations pour impotents contribuent de manière marginale au financement des soins en EMS (de l'ordre de 5%). Elles jouent un rôle plus important dans le financement des soins à domicile. D'autre part, des prestations complémentaires du 1^{er} pilier¹⁷ peuvent découler d'un problème de santé ou d'une institutionnalisation, si le bénéficiaire répond aux critères financiers requis. Cependant, comme pour les allocations pour impotents, les prestations complémentaires ne sont pas uniquement, ni systématiquement, versées aux personnes vivant dans un établissement médico-social ou atteintes dans leur santé, puisque l'état financier de la personne ou du ménage joue un rôle.

Le graphique 1.2 met en relation différents indicateurs, pour le canton d'Argovie : d'une part, la proportion de personnes vivant en institution selon le recensement 2000 ; d'autre part, trois indicateurs issus des registres fiscaux (bénéficiaires de PC, bénéficiaires d'allocations pour impotents, contribuables déduisant des frais médicaux).

Graphique 1.2 : Indicateurs de la santé et de la dépendance, en fonction de différentes estimations. Argovie, hommes.



Source : Registres fiscaux

« Selon RFP » = taux d'institutionnalisation selon le recensement 2000, « Alloc. Impotents » = proportion de bénéficiaires d'allocations pour impotents, « Prest. Compl. » = proportion de bénéficiaires de prestations complémentaires, « Frais médicaux » = Proportion de contribuables ayant déduit des frais médicaux.

Selon ces indicateurs, les proportions de contribuables déduisant des frais médicaux suivent une même courbe que celle de l'institutionnalisation. On utilisera dès lors dans cette étude cette information comme approximation de l'institutionnalisation et des problèmes de santé. On considère ainsi comme « victimes d'importants problèmes de santé » l'ensemble des contribuables déduisant

¹⁷ Les autres prestations complémentaires, qui sont parfois distribuées à l'échelle cantonale pour des personnes vivant en institution, ne sont pas identifiables à partir des données disponibles.

au moins 5000 francs pour les frais médicaux (Saint-Gall et le Valais ne seront pas inclus dans l'analyse faute de données). Il convient cependant d'être conscient que la déduction pour frais médicaux est dépendante du revenu, puisque seuls les frais dépassant une proportion du revenu peuvent être déduits. Dès lors, un contribuable au revenu modeste aura, pour un état de santé et des frais donnés, une probabilité accrue d'entrer dans le groupe défini, comparativement à un contribuable au revenu élevé.

Le tableau 1.10 décrit les effectifs de personnes, classées selon la situation familiale, victimes d'importants problèmes de santé. De très fortes différences caractérisent les actifs et retraités, ces derniers étant plus largement dans une situation de déductions de frais médicaux importants. On s'aperçoit en outre que les personnes vivant seules sont plus fréquemment dans cette situation que les personnes vivant en couple, ce qui peut s'expliquer probablement par des effets de revenus (déductions non possibles) autant que par des effets de santé. Il conviendra d'être conscient des limites d'une analyse se référant à ces contribuables.

Tableau 1.10 : Proportion de personnes victimes d'importants problèmes de santé, selon le canton, la situation familiale et le type de contribuable

	Effectifs			En %		
	Hommes seuls	Femmes seules	Couple	Hommes seuls	Femmes seules	Couple
Argovie						
Actifs	1136	1072	3113	2.2	2.4	3.7
Retraités	909	2844	2064	12.9	14.5	9.6
Total	2045	3916	5177	3.4	5.9	4.8
Neuchâtel						
Actifs	278	269	169	1.6	1.6	0.6
Retraités	350	1384	342	9.3	11.5	3.3
Total	628	1653	511	3.2	6.3	1.4
Zurich						
Actifs	355	356	434	1.8	1.8	1.1
Retraités	252	1137	747	8.2	11.1	6.1
Total	607	1493	1181	2.6	4.8	2.4

Source : registres fiscaux

1.7.4 Définitions des revenus et de la fortune

Les **revenus de l'activité** représentent la somme des revenus d'une activité salariée, d'une activité indépendante et de l'administration de sociétés. Certaines particularités cantonales s'observent. En particulier, le Valais interroge ses contribuables sur les revenus découlant d'une activité agricole, revenus qui sont déclarés à l'aide d'un formulaire spécifique. Dans les autres cantons, de tels revenus sont inscrits dans la catégorie des revenus indépendants. Saint-Gall et le Valais interrogent sur le revenu provenant d'honoraires et de jetons de présence, qui sont, dans deux cantons (Neuchâtel et Argovie), inclus dans les revenus de l'administration des sociétés. Neuchâtel interroge spécifiquement sur l'activité indépendante hors du canton, alors que dans les autres cantons, les services fiscaux confondent l'activité indépendante (principale ou accessoire) quel que soit le lieu d'exercice. Zurich ne comprend que deux rubriques, revenus de l'activité indépendante (incluant

agricole) et de l'activité dépendante, mais les contribuables incluent dans ces rubriques les rémunérations liées à l'administration d'entreprises. Dans l'ensemble, et malgré ces spécificités cantonales, la somme des revenus de l'activité répond à des critères comparables en fonction du canton.

Les **rentes 1^{er} pilier**, ainsi que les rentes **2^e/3^e piliers** figurent dans les registres fiscaux. Les prestations complémentaires et les allocations pour impotents du 1^{er} pilier ne sont pour leur part pas soumis à l'imposition et sont traitées de manière séparée à partir des données de la CdC, portant exclusivement sur les contribuables âgés. Les autres prestations sociales (aide sociale, prestations complémentaires en cas de placement en institution ou de maladie), reçues par exemple du canton, ne figurent pas dans les données fiscales et échappent à l'analyse. Dans les cantons de Saint-Gall et du Valais, ainsi que dans les communes zurichoises, une rubrique « rentes et pensions » regroupe les rentes du 2^e pilier, celles du 3^e pilier, et autres types de rentes¹⁸. Dans le canton de Neuchâtel, la distinction entre 2^e et 3^e piliers est possible, les rentes militaires, viagères et de la SUVA étant incluses dans le 3^e pilier. Seul le canton d'Argovie autorise la distinction des différents types de rentes. Dans ce canton, on relève que 91% du revenu des rentes (hors AVS) est constitué de rentes 2^e pilier, 3% de rentes 3^e pilier, 3% de rentes SUVA et le solde d'autres rentes.

Les **autres revenus** comprennent les dédommagements pour service militaire, les pensions alimentaires reçues suite à un divorce, les contributions des assurances maladies et accidents, les prestations reçues de l'assurance-chômage, les rentes non précisées, ainsi que les gains des jeux.

Constituant une part assez importante des revenus des contribuables, les **revenus de la fortune** ne sont pas saisis de manière identique en fonction des cantons. Ainsi, pour Saint-Gall, nous ne disposons que de deux informations relatives aux revenus des biens immobiliers (valeur locative de l'immeuble et autres revenus de l'immobilier), sans information sur les revenus des liquidités. Neuchâtel et le Valais ne fournissent qu'une information sur le revenu des biens immobiliers, sans distinguer si ces biens résultent de la valeur locative propre ou d'une location à un tiers. Ces deux cantons distinguent en revanche le lieu où se trouve le bien immobilier (dans ou hors du canton). Ils fournissent également une information sur les revenus des placements immobiliers. Pour sa part, le canton d'Argovie distingue la valeur locative propre, les revenus de la location à des tiers de biens immobiliers, ainsi qu'une rubrique « autres revenus immobiliers ». Une rubrique s'intéresse également aux revenus de placements privés. Zurich présente l'intérêt de pouvoir distinguer les revenus de l'immobilier dans le détail : pour les propres logements, on dispose de la valeur locative, mais également des déductions forfaitaires ou selon décompte. Pour les logements non habités par les contribuables, on dispose du montant exact des loyers perçus.

Dans les cantons où la distinction entre revenus (sans transferts d'argent) liés au logement dans lequel le contribuable réside et autres revenus de l'immobilier est possible, on observe que la première rubrique représente indéniablement la majorité des revenus de l'immobilier.

¹⁸ Il n'existe pas de manière de distinguer les rentes de 2^e et celles de 3^e pilier. Selon une étude de Guggisberg et Künzi (2006), approximativement 28% des personnes rentières bénéficient d'une rente de 3^e pilier (3a). Pour Balthasar et al. (2003), cette proportion serait de 21% (rentiers + non rentiers), avec de fortes variations en fonction des caractéristiques socioéconomiques.

Compte tenu des divergences cantonales et des difficultés dans la prise en compte des revenus de l'immobilier, on distinguera donc de manière systématique les revenus de la fortune immobilière des autres revenus de la fortune.

Le **revenu total**, qui constitue la base de cette étude, représente la somme des différents revenus (activité, 1^{er} pilier, 2^e/3^e pilier, autres prestations sociales fédérales, autres revenus, revenus de la fortune immobilière et mobilière). Ce concept représente les montants perçus soit de l'employeur, soit des institutions publiques ou privées, auxquels on ajoute la valeur locative. Aucune déduction n'est prévue. Le **revenu total** du contribuable s'écarte généralement du **revenu disponible** en raison de prélèvements divers (impôts principalement) et du fait que certains transferts (aide sociale cantonale, etc.) ne sont pas inclus. Les prélèvements peuvent varier non seulement en fonction du canton, mais aussi selon la situation familiale. A partir des informations disponibles, il n'est malheureusement pas possible d'estimer le revenu disponible. Les informations présentées dans cette étude doivent pour cette raison être considérées en tenant compte du fait qu'elles ne représentent qu'une approximation du revenu disponible. La notion du revenu équivalent corrige quelque peu le problème.

Les rubriques de la **fortune** sont relativement similaires, d'un canton à l'autre, et si certains biens (comme les véhicules à moteurs ou les collections) sont recensés dans un canton mais pas dans un autre, les différences qui en résultent ne sont pas déterminantes. En règle générale, on dispose d'informations sur cinq types de biens : les liquidités (placements privés et autres placements en capitaux), les biens immobiliers (avec pour deux cantons la distinction entre biens situés dans le cantons et biens situés hors du canton), les assurances vie et autres assurances de rentes, la fortune commerciale (incluant, dans le cas du Valais, la fortune agricole (bétail et matériel d'exploitation), et les autres types de biens formant la fortune.

Dans le but de pondérer la différence cantonale dans l'estimation des biens immobiliers, on considérera deux types de fortune : la fortune brute (sans déduction des dettes) totale corrigée, qui tient compte de la clé de pondération des biens immobiliers présentée plus haut, et la fortune nette, qui est obtenue après déduction des dettes.

A Neuchâtel, les données livrées ne fournissent pas les dettes. Pour cette raison, la fortune nette a été estimée comme étant égale à la fortune imposable. Cela est possible puisque le canton ne prévoit pas de déduction fiscale sur la fortune.

2 La situation économique des retraités

2.1 Le revenu des retraités, selon le canton et le type de contribuable

Le revenu total des retraités¹⁹ est présenté au graphique 2.1 et au tableau 2.1. Les informations présentées incluent la médiane²⁰, les quartiles (figurant dans les graphiques sous la forme d'une barre) et les premiers et derniers déciles (10% et 90%, figurant sous la forme d'un trait). Un exemple de lecture peut être apporté en considérant les hommes argoviens retraités vivant seuls (1^{ère} barre à gauche sur le graphique). La médiane – dont le montant figure sur le graphique – est légèrement inférieure à 50 000 francs (signifiant que l'homme argovien « représentatif », qui se situe en plein milieu de la distribution, dispose d'un tel revenu), les quartiles sont de 34 000 et 70 000 francs environ (signifiant ainsi que la moitié de la population est incluse dans cette tranche de revenus), et les déciles se situent entre 26 000 et 95 000 francs (80% de la population se situe dans cette tranche de revenus, 10% en dessous et 10% en dessus).

La situation financière varie en fonction de la situation de vie, avec d'une part des revenus médians du ménage atteignant, pour l'ensemble des cinq cantons, 71 000 francs pour les retraités vivant en couple, contre 46 000 francs pour les hommes vivant seuls et 38 000 francs pour les femmes vivant seules. Les couples retraités peuvent cumuler les rentes et les revenus de chacun des deux conjoints, d'où des ressources financières plus élevées, qui répondent par ailleurs à des besoins plus élevés. Selon le critère d'un revenu équivalent calculé en tenant compte des normes de l'OCDE qui seront utilisées dans cette étude (1 pour la première personne, 0,5 pour les adultes suivants), le revenu médian équivalent des couples serait égal à 48 000 francs, soit un montant légèrement supérieur à celui des hommes vivant seuls, et significativement plus élevé que celui des femmes.

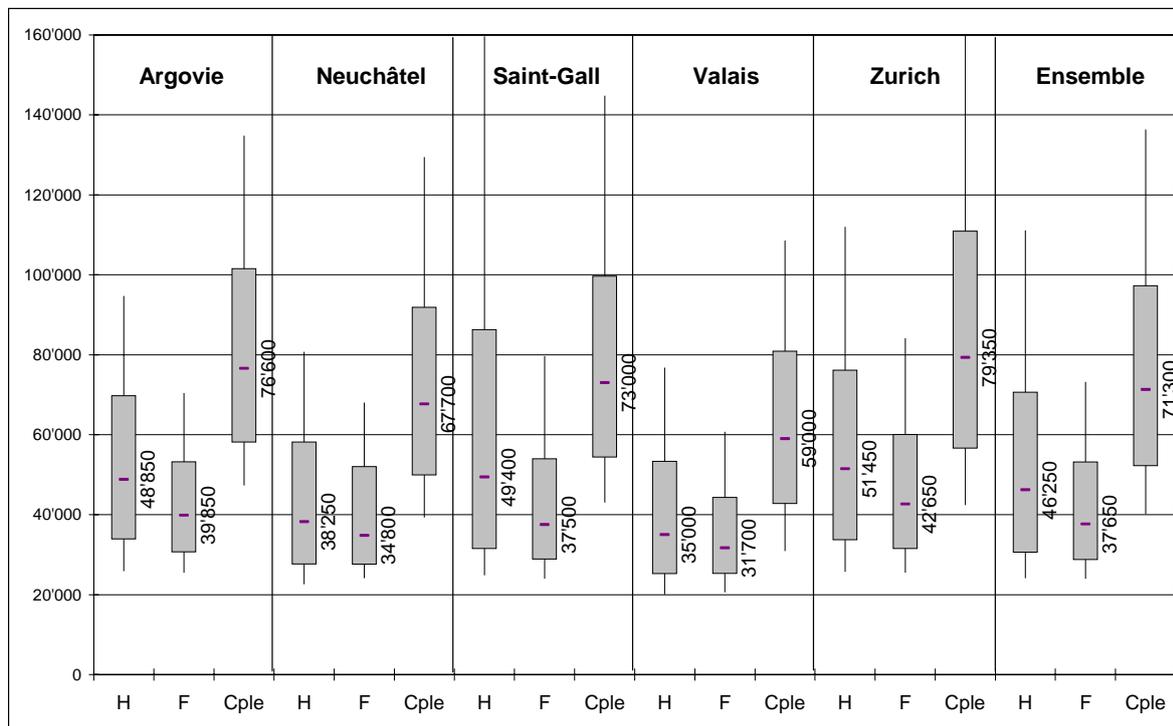
Les disparités observées au sein de la population concernant les revenus perçus sont observables en tenant compte de l'écart interquartiles. Cet écart est globalement plus élevé pour les couples (45 000 francs d'écart) et les hommes vivant seuls (40 000 francs) que pour les femmes vivant seules (24 000 francs). Cette dernière catégorie se spécifie dès lors non seulement par un revenu inférieur aux autres groupes, mais aussi par des variations individuelles beaucoup plus faibles.

Les écarts cantonaux dans les revenus sont importants. Par rapport à la moyenne des cinq cantons, le Valais et, de manière moins prononcée, Neuchâtel montrent des revenus sensiblement inférieurs. Les retraités zurichois montrent pour leur part une situation privilégiée avec un revenu médian plus élevé que la moyenne suisse de 5000 francs pour les personnes vivant seules, et de 8000 francs pour les couples. Les Saint-Gallois et Argoviens se situent, pour leur part, dans une situation médiane.

¹⁹ Défini par la somme des rubriques de la déclaration d'impôts (y compris la valeur locative et après correction éventuelle du montant des rentes de 2^e pilier) ajoutée des prestations complémentaires et allocations pour impotents. L'analyse des revenus et de la fortune exclut une minorité de retraités pour lesquels nous ne disposons pas du détail des rubriques.

²⁰ De manière systématique et afin d'éviter des effets liés à des contribuables atypiques, on utilise la médiane pour décrire les niveaux de revenus et de fortune ; lorsque l'on s'intéresse aux rubriques intervenant dans le revenu ou la fortune, on se réfère cependant au revenu et à la fortune moyenne.

Graphique 2.1 : Distribution du revenu total des contribuables retraités, selon le canton de résidence, la situation familiale et le sexe.



Source : Registres fiscaux

Les graphiques présentent la médiane, la distribution interquartile ainsi que les 1^{er} et dernier 9^e déciles. H = Hommes seuls ; F = Femmes seules ; Cp = couples. Les rentes de 2^e/3^e pilier ont été pondérées de manière à tenir compte du montant réel encaissé.

Tableau 2.1: Indicateurs du revenu total des contribuables retraités

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Argovie							
Homme	25'878	33'905	48'836	69'735	94'718	57'512	6'572
Femme	25'479	30'659	39'830	53'240	70'408	45'369	18'405
Couple	47'312	58'138	76'583	101'512	134'819	87'893	18'713
Total	28'330	37'806	54'695	79'786	110'314	65'409	43'690
Neuchâtel							
Homme	22'601	27'610	38'271	58'173	80'708	49'246	3'145
Femme	24'084	27'583	34'809	51'998	68'009	43'637	10'161
Couple	39'277	49'882	67'712	91'878	129'441	82'237	8'495
Total	25'389	31'504	47'530	69'453	99'694	59'487	21'801
Saint-Gall							
Homme	24'811	31'505	49'419	86'300	159'626	92'752	8'566
Femme	24'000	28'824	37'478	53'957	79'630	52'663	24'659
Couple	43'043	54'351	72'977	99'682	144'810	94'826	21'479
Total	26'276	34'128	52'375	80'311	123'352	75'495	54'704
Valais							
Homme	19'850	25'135	34'967	53'276	76'788	47'741	2'974
Femme	20'491	25'200	31'656	44'270	60'681	38'081	10'190
Couple	30'857	42'749	58'986	80'882	108'558	70'675	16'668
Total	23'131	30'236	45'756	68'304	94'767	57'255	29'832
Zurich							
Homme	25'689	33'686	51'472	76'157	112'022	67'248	3'259
Femme	25'535	31'513	42'653	60'057	84'154	52'661	11'211
Couple	42'402	56'593	79'362	110'921	162'663	103'152	12'563
Total	28'533	38'810	58'476	87'836	129'690	77'884	27'033
Ensemble							
Homme	24'080	30'554	46'255	70'609	111'109	68'874	24'516
Femme	23'932	28'745	37'621	53'204	73'195	47'644	74'626
Couple	40'162	52'214	71'280	97'271	136'362	87'965	77'918
Total	26'167	34'536	52'115	77'757	113'169	68'327	177060

Source: Registres fiscaux

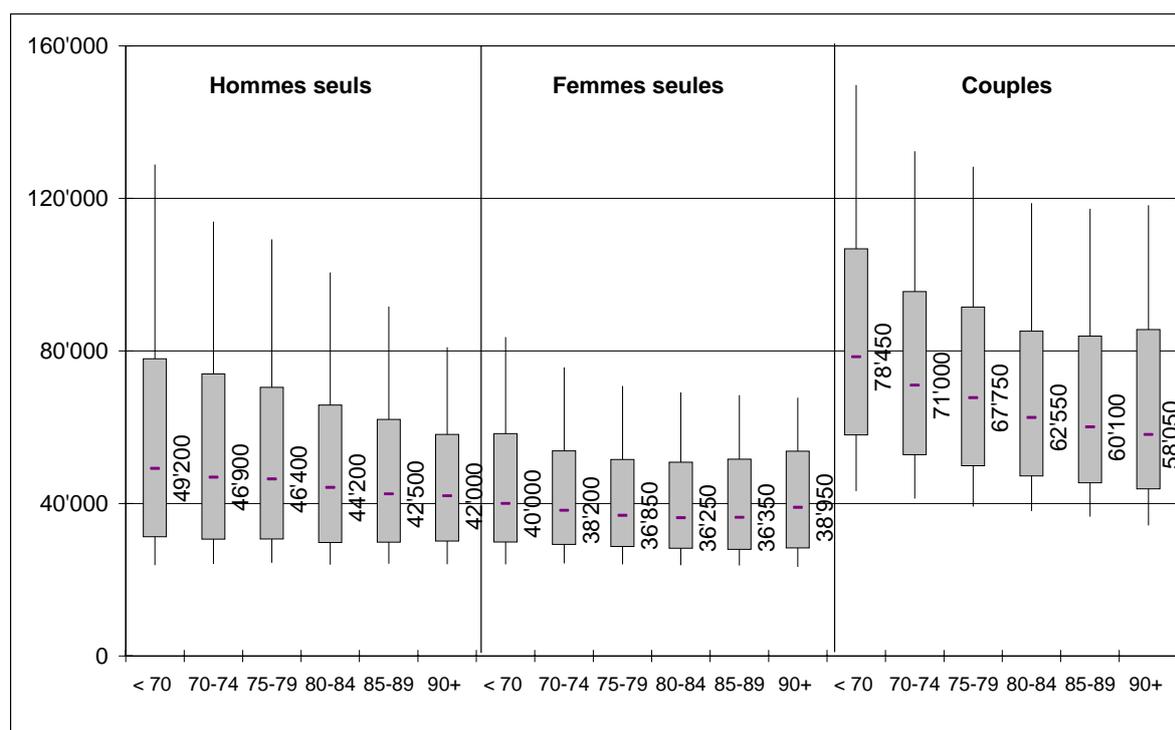
2.2 Le revenu des retraités, selon l'âge

L'âge intervient étroitement sur les revenus des contribuables retraités. Le graphique 2.2 (voir également tableau 2.2) indique une diminution significative du revenu à mesure de l'avancée en âge, en particulier pour les couples, et de manière moins marquée pour les femmes vivant seules.

Par rapport à un contribuable âgé de 65 à 69 ans, cette baisse est de l'ordre de 14% pour les contribuables masculins vivant seuls âgés de 85 à 89 ans (42 500 francs contre 49 200 francs), de 8% pour les femmes vivant seules du même âge (36 300 francs contre 39 500 francs) et de 22% pour les couples (60 100 francs contre 76 900 francs).

Comme nous disposons d'informations pour une année uniquement (ici 2003), il n'est pas possible de déterminer précisément les causes de cette tendance, et en particulier de distinguer le rôle des effets spécifiques de l'âge et celui des effets de génération. Les premiers peuvent être reliés par exemple au recul de l'activité professionnelle en post-retraite, et supposeraient que plus l'âge avance, moins élevé est le revenu. Selon cette hypothèse, les retraités âgés de moins de 70 ans, par exemple (nés après 1933), verraient progressivement diminuer leurs revenus. Les seconds pourraient être rattachés à la biographie professionnelle et au statut des différentes cohortes d'individus vis-à-vis de la prévoyance vieillesse et professionnelle. Ils conduiraient à une meilleure situation financière pour les générations venant d'atteindre l'âge de la retraite, comparativement aux générations plus âgées. Selon cette hypothèse, les retraités les plus jeunes verraient leurs revenus rester stables durant l'ensemble du 3^e et 4^e âge.

Graphique 2.2 : Distribution du revenu total des contribuables retraités, selon la situation familiale et l'âge



Source : Registres fiscaux

Les graphiques présentent la médiane, la distribution interquartile ainsi que les 1^{er} et dernier 9^e déciles. Les rentes de 2^e/3^e pilier ont été pondérées de manière à tenir compte du montant réel encaissé.

Tableau 2.2: Indicateurs du revenu total et équivalent des contribuables retraités, selon l'âge

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Revenu total							
< 65	27'852	41'909	70'417	102'067	141'614	85'275	6'093
65-69	28'302	40'374	61'957	90'692	131'374	79'474	43'724
70-74	27'439	37'379	55'514	81'241	115'793	71'421	40'386
75-79	26'082	33'679	49'926	73'803	106'196	65'470	35'203
80-84	25'280	31'506	45'372	65'541	94'989	59'508	27'987
85-89	24'584	29'899	42'171	60'053	85'842	53'898	15'133
90+	23'975	29'525	41'753	57'001	77'220	49'769	8'356
Revenu équivalent							
< 65	25'871	35'796	52'940	73'120	101'163	64'323	6'093
65-69	25'993	33'699	47'820	67'433	98'215	61'920	43'724
70-74	25'490	31'865	43'906	61'551	87'645	56'575	40'386
75-79	24'946	30'349	41'427	57'842	82'339	53'518	35'203
80-84	24'219	29'232	38'917	54'623	76'256	50'571	27'987
85-89	23'900	28'586	38'072	53'990	73'567	48'155	15'133
90+	23'369	28'645	39'344	54'536	70'678	46'617	8356

Source : registres fiscaux

Bien que, encore une fois, nous n'avons pas la réponse chiffrée, on peut supposer que ces deux effets pourraient jouer un rôle conjoint dans la baisse du revenu médian observée parmi les contribuables les plus âgés et qu'effectivement les « nouveaux retraités » diminueront légèrement leurs revenus (suite à la baisse de l'activité en post-retraite, cf. graphique 2.4 ci-dessous), tout en restant à un niveau de revenu supérieur à celui de leurs aînés.

2.3 Les sources de revenus

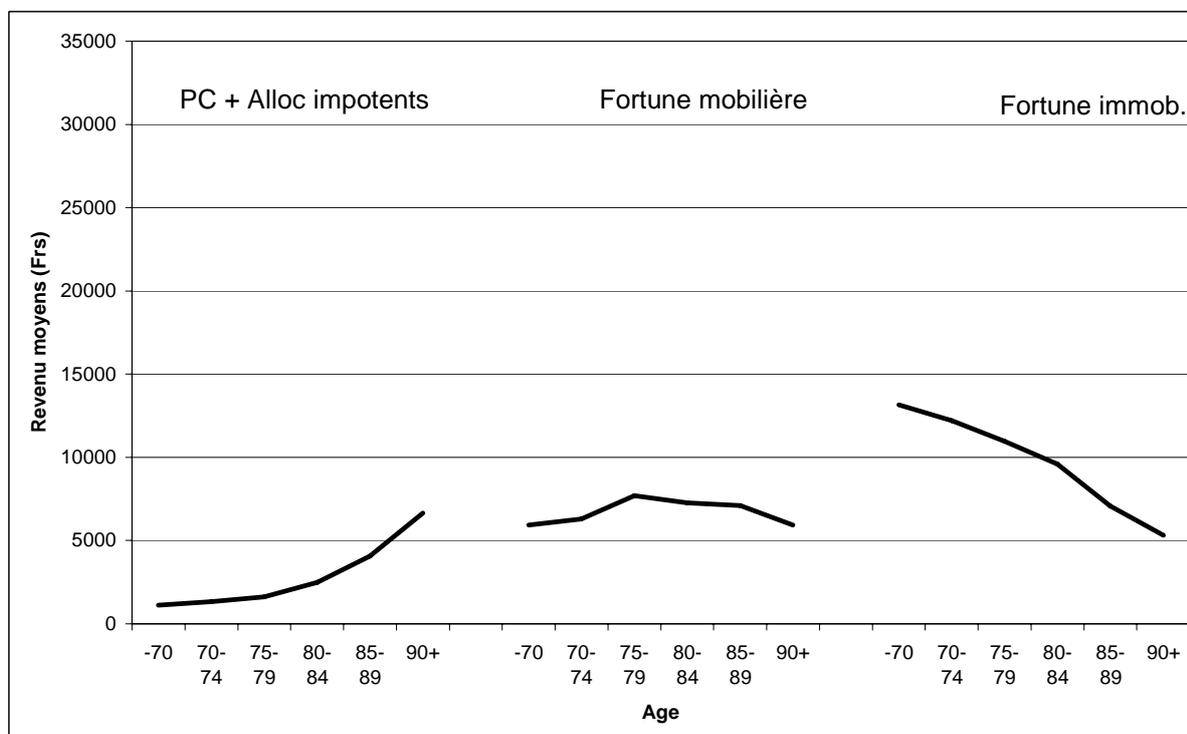
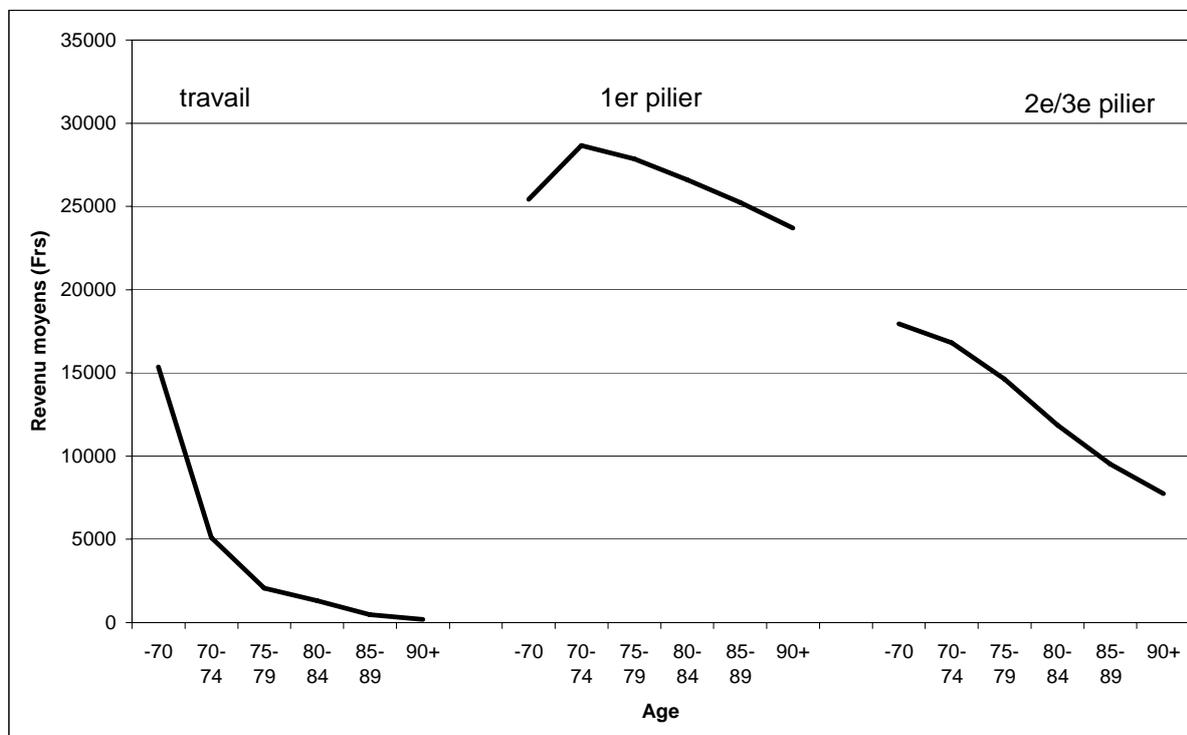
Le graphique 2.3 et le tableau 2.3 (se référant au revenu moyen par type de revenu) indiquent que certaines sources de revenus voient diminuer avec l'âge, tandis que d'autres sources jouent un rôle croissant.

En ce qui concerne le revenu du travail, sans surprise, le départ progressif de l'activité professionnelle conduit à une rapide diminution des apports en francs. Pour sa part, la contribution des rentes de 1^{er} pilier suit une courbe en U inversée, avec un apport moyen le plus important vers 70-74 ans, à l'âge où la quasi-totalité des contribuables sont bénéficiaires d'une telle rente et où la proportion de couples dans la population est élevée.

Pour leur part, la contribution financière des rentes de 2^e et 3^e piliers diminue avec l'âge. Cette diminution traduit l'amélioration progressive de la prévoyance professionnelle parmi les générations

les plus jeunes. Rappelons que le 2^e pilier est devenu obligatoire dès l'introduction de la LPP le 1^{er} janvier 1985, soit 18 ans avant l'année sous étude. Progressivement, les générations les plus jeunes, entrant dans la période de retraite, ont vu leur couverture en termes de 2^e pilier s'améliorer.

Graphique 2.3 : Contribution des différentes sources de revenus. Revenus moyens selon la source



Source: Registres fiscaux

Tableau 2.3 : Moyenne des différentes rubriques, selon le canton et l'âge du contribuable

	65-69	70-74	75-79	80-84	85-89	90 +	Ensemble
Travail	13'247	5'115	2'059	1'308	479	195	6173
1 ^{er} pilier	26'343	28'671	27'849	26'584	25'230	23'687	26'737
2e/3e pilier	18'130	16'803	14'624	11'879	9'527	7'746	14'866
Autres revenus	1'159	1'017	644	388	407	244	827
Alloc. Impotents	98	141	223	363	660	1'299	279
Prestations complémentaires	1'034	1'180	1'390	2'137	3'407	5'347	1'714
Revenu fortune mob.	6'082	6'301	7'704	7'267	7'108	5'945	6'683
Revenu immobilier	13'381	12'194	10'978	9'582	7'080	5'308	11'049

Source: Registres fiscaux

En moyenne, le 1^{er} pilier est beaucoup plus rémunérateur que la prévoyance professionnelle. Cependant, les écarts diminuent progressivement parmi les générations retraitées les plus jeunes, comparativement aux plus âgées.

Les prestations complémentaires du 1^{er} pilier (PC et allocations pour impotents) se caractérisent par un profil par âge différent, puisque ces prestations bénéficient en premier lieu aux personnes les plus âgées. Ainsi, la contribution moyenne passe de moins de 1000 francs par contribuable âgé de 75 ans ou moins à environ 6600 francs pour un nonagénaire. En termes de moyennes, la contribution reste modeste, cependant les nonagénaires bénéficient autant des prestations complémentaires que du 2^e/3^e pilier.

En moyenne, la fortune mobilière rémunère le retraité de plus de 5000 francs annuels, quel que soit le groupe d'âge. La fortune immobilière, qui est le plus souvent traduite par la valeur locative, représente une contribution moyenne supérieure à 5000 francs pour les nonagénaires, mais pouvant dépasser 13000 francs pour les plus jeunes retraités.

Le tableau 2.4 indique pour sa part la contribution respective des sources de revenus selon le canton et le type de contribuables. Globalement, des écarts s'observent entre dans les revenus des contribuables masculins et féminins vivant seuls, les premiers bénéficiant d'un apport plus conséquent des revenus du travail, du 2^e pilier et de la fortune.

Tableau 2.4 : Moyenne des différentes rubriques, selon le canton et le type de contribuable

	Argovie			Neuchâtel		
	Homme	Femme	Couple	Homme	Femme	Couple
Travail	4'351	996	11'017	3'434	485	9'759
1er pilier	23'762	22'737	33'470	21'214	22'011	3'3570
2e/3e pilier	15'668	9'006	22'304	12'641	8'688	20'084
Autres revenus	475	726	753	249	468	484
Alloc. Imp.	256	408	165	278	394	201
Prest. Compl.	1'580	1'977	730	3'503	4'321	1'676
Revenu fortune mob.	5'378	4'588	7'538	2'893	3'105	5'421
Revenu immobilier	6'042	4'931	11'917	5'033	4'164	11'041
	Saint-Gall			Valais		
	Homme	Femme	Couple	Homme	Femme	Couple
Travail	10'497	1'883	12'066	1'655	1'175	7'357
1er pilier	23'313	22'010	32'951	20'133	20'682	30'855
2e/3e pilier	14'462	7'527	16'842	11'217	7'246	17'127
Autres revenus	2'122	955	1'017	444	441	674
Alloc. Imp.	188	320	236	296	383	345
Prest. Compl.	1'834	2'775	1'192	1'454	1'431	425
Revenu fortune mob.	13'739	6'140	10'002	8'000	2'230	4'441
Revenu immobilier	26'598	11'056	20'520	4'542	4'491	9'451
	Zurich			Ensemble		
	Homme	Femme	Couple	Homme	Femme	Couple
Travail	5'094	1'414	13'834	6'152	1'307	10'840
1er pilier	22'706	22'475	31'553	22'698	22'078	32'469
2e/3e pilier	20'908	12'965	29'453	15'015	8'828	20'602
Autres revenus	357	990	1'054	1'002	767	828
Alloc. Imp.	197	272	139	232	353	223
Prest. Compl.	1'756	2'185	625	1'924	2'517	878
Revenu fortune mob.	7'381	6'423	10'764	8'565	4'852	7'844
Revenu immobilier	8'849	5'936	15'731	13'286	6'941	14'280

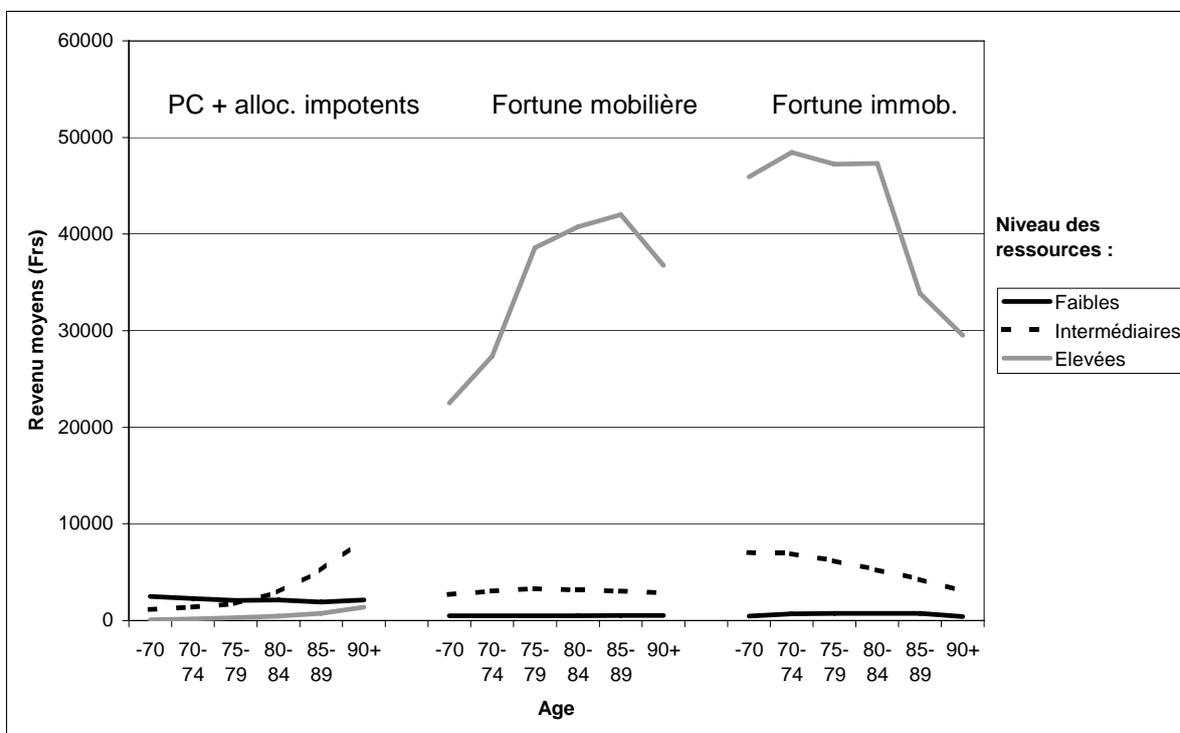
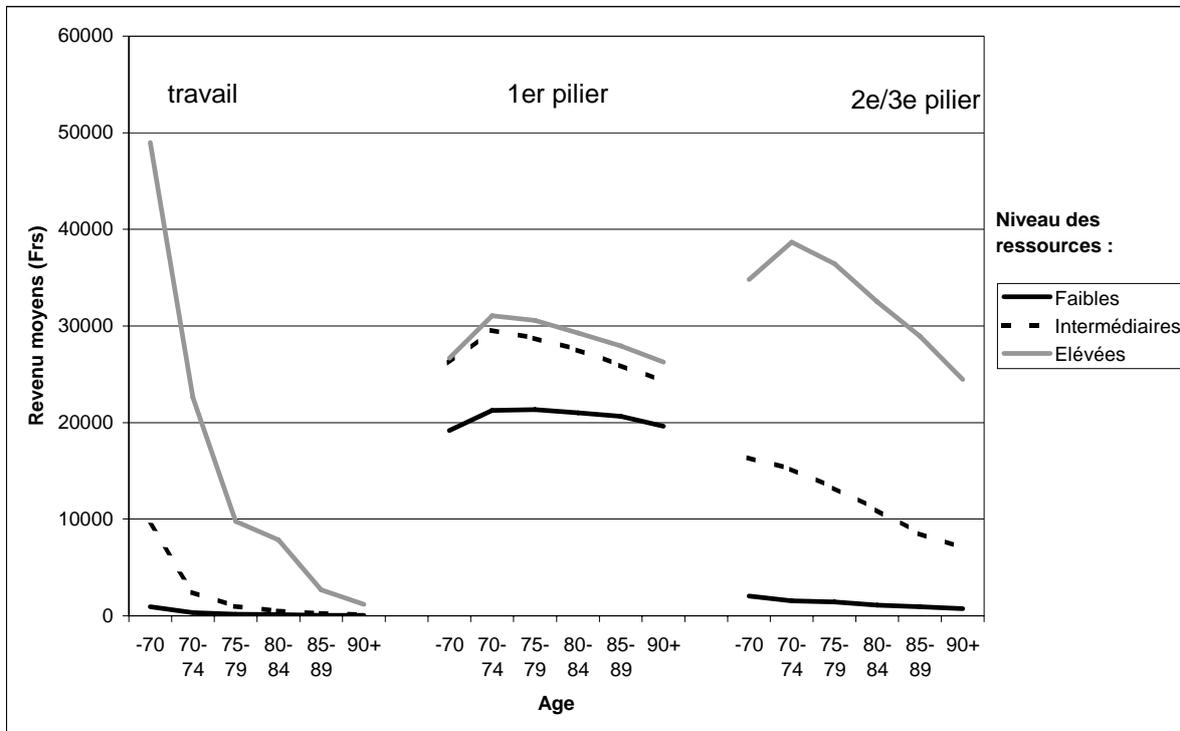
Source: Registres fiscaux

2.4 Les sources de revenus, selon les ressources financières disponibles

L'analyse des contributions moyennes peut être effectuée en ajoutant un niveau de détail en considérant de manière séparée les contribuables présentant de faibles ressources financières, ceux présentant d'importantes ressources, et enfin ceux dont les ressources peuvent être

considérées de médianes (cf. chapitre 1 et tableaux 1.8 et 1.9 pour la définition exacte des groupes – les seuils cantonaux ont été utilisés).

Graphique 2.4 : Contribution des différentes sources de revenus, en fonction du niveau des ressources financières. Revenus moyens selon la source



Source: Registres fiscaux.

Ainsi que l'on peut le constater (graphique 2.4 et tableau 2.5), le fait de disposer de ressources financières élevées²¹ résulte de différents facteurs dont les principaux sont : un revenu de l'activité encore élevé, pouvant atteindre en moyenne 49 000 francs pour les personnes retraitées de moins de 70 ans et 22 000 francs pour les 70-74 ans ; une bonne couverture de 2^e/3^e pilier, lequel peut fournir jusqu'à 39 000 francs en moyenne pour la classe 70-74 ans, mais surtout une fortune (mobilière et immobilière) particulièrement rémunératrice.

Le fait de présenter de faibles ressources financières²² s'accompagne indéniablement d'un déficit dans de nombreux piliers de la prévoyance vieillesse. En particulier, on retrouve dans cette catégorie les personnes ne disposant pas de 2^e/3^e pilier, d'aucune fortune, d'aucun revenu de l'activité, mais aussi de très peu de prestations complémentaires ou allocations pour impotents : les effets de seuil jouent en effet un rôle pour expliquer le fait que les bénéficiaires de telles prestations se retrouvent dans la catégorie intermédiaire. En moyenne également, l'apport du 1^{er} pilier (AVS) est plus faible, peut-être pour des raisons liées à la cotisation partielle de certains membres. Ce groupe sera analysé plus en détail ci-dessous, on peut se contenter ici de signaler que, d'une classe d'âges à l'autre, les apports des différentes catégories de revenus ne varient pas significativement.

Dans le groupe des contribuables présentant des ressources intermédiaires²³, la contribution des allocations pour impotents et prestations complémentaires est la plus élevée, elle atteint en moyenne 8500 francs parmi le groupe des 90 ans et plus.

Finalement, le graphique 2.4 conduit à l'observation selon laquelle les variations en termes absolus (en francs) dans les revenus entre les classes d'âge sont les plus importantes parmi les hauts revenus, et les plus faibles au sein des bas revenus ; cependant, en termes relatifs, les écarts entre classe d'âge sont significativement identiques quelle que soit la catégorie considérée.

²¹ Appartiennent à ce groupe les contribuables disposant de revenus additionnés de 5% des liquidités supérieurs à 180% du revenu médian cantonal (après prise en compte du nombre de personnes dans le ménage).

²² Définies par des revenus additionnés de 5% des liquidités ne dépassant pas 60% du revenu médian cantonal (après prise en compte du nombre de personnes dans le ménage).

²³ Contribuables présentant des revenus additionnés de 5% des liquidités se situant entre 60% et 180% du revenu médian cantonal (après prise en compte du nombre de personnes dans le ménage).

Tableau 2.5 : Moyenne des différentes rubriques, selon l'importance des ressources financières et l'âge

Faibles ressources	65-69	70-74	75-79	80-84	85-89	90 +	Ensemble
Travail	768	341	145	118	45	23	350
1er pilier	19'597	21'251	21'316	21'004	20'628	19'632	20'582
2e/3e pilier	2'020	1'544	1'429	1'104	950	749	1'440
Autres revenus	301	175	167	117	114	126	191
Alloc. Imp.	92	109	150	174	229	382	156
Prest. Compl.	2'394	2'162	1'942	1'936	1'668	1'718	2'048
Revenu fortune mob.	503	508	487	485	539	532	502
Revenu immobilier	389	677	728	736	720	414	633
Ressources intermédiaires	65-69	70-74	75-79	80-84	85-89	90 +	Ensemble
Travail	7'423	2'432	981	470	229	97	3'470
1er pilier	27'105	29'559	28'719	27'499	25'948	24'273	27'562
2e/3e pilier	16'444	15'163	13'234	10'972	8'507	7011	13'505
Autres revenus	813	425	324	238	223	192	491
Alloc. Imp.	110	157	249	422	792	1'540	324
Prest. Compl.	1'059	1'226	1'513	2'529	4'367	6'922	1'975
Revenu fortune mob.	2'768	3'072	3'300	3'146	3'048	2'837	3'008
Revenu immobilier	7'127	6'927	6'187	5'236	4'293	3'016	6'137
Ressources élevées	65-69	70-74	75-79	80-84	85-89	90 +	Ensemble
Travail	44'942	22'582	9'775	7'843	2'669	1'162	25'251
1er pilier	27'786	31'057	30'560	29'273	27'918	26'259	28'832
2e/3e pilier	35'648	38'682	36'449	32'495	28'934	24'462	34'950
Autres revenus	3'121	4'681	2'832	1'636	1'981	801	3'110
Alloc. Imp.	51	90	167	290	513	1'120	180
Prest. Compl.	25	64	135	163	213	265	94
Revenu fortune mob.	23'102	27'369	38'577	40'740	42'012	36'738	30'884
Revenu immobilier	47'146	48'435	47'221	47'298	33'884	29'500	45'553

Source: Registres fiscaux

2.5 La fortune des retraités

Les données fiscales permettent d'appréhender différentes dimensions de la fortune, dont trois sont présentées dans cette étude. D'une part, la fortune brute, soit la somme des biens dont dispose le contribuable, avant la prise en compte de dettes éventuelles ; d'autre part, la fortune nette, obtenue après déduction des dettes ; enfin, les biens en titres et placements de capitaux. Si la fortune brute représente le montant total des biens dont profite généralement le contribuable et illustre l'accès à un niveau de confort, la fortune nette fait plus étroitement référence à l'épargne du ménage. Les

liens entre ces deux dimensions ne sont pas linéaires puisqu'un contribuable propriétaire d'un logement de haut standing peut être endetté (fortune nette parfois très inférieure à la fortune brute), alors qu'un autre contribuable non endetté peut présenter une fortune nette strictement égale à la fortune brute. Les titres et placements en capitaux représentent, pour leur part, des actifs aisément disponibles (on parlera ici également de « liquidités »), susceptibles d'être rapidement mobilisés en cas de besoins, ce qui leur donne un intérêt particulier.

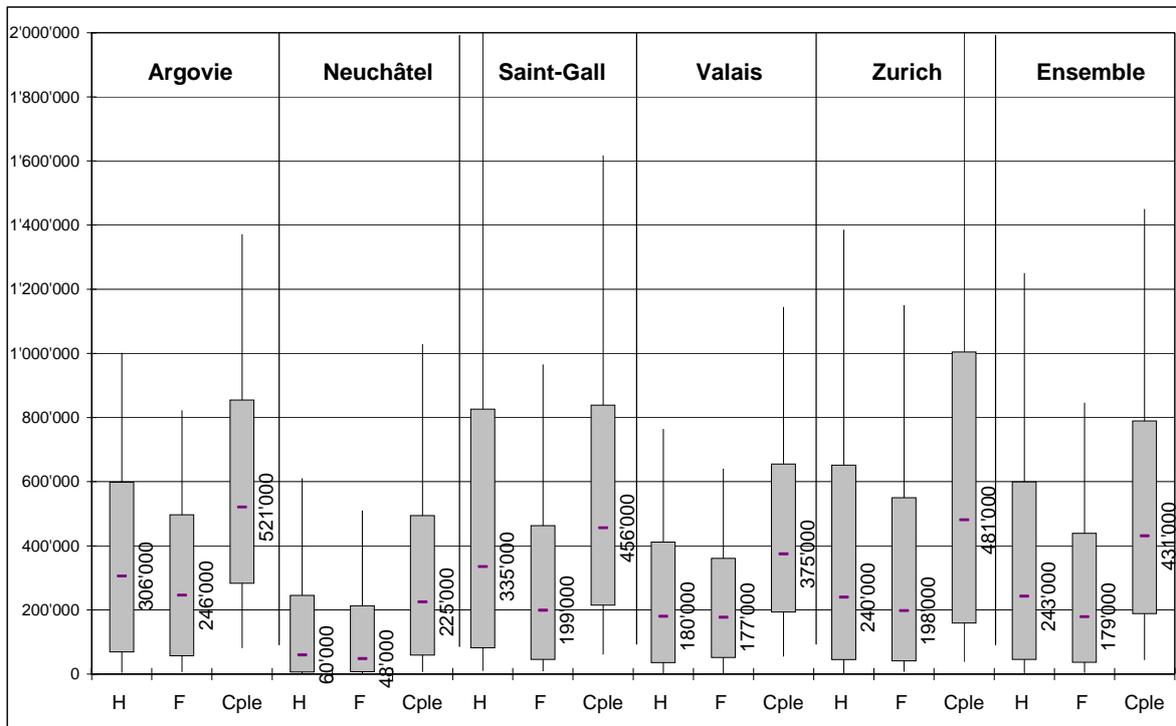
Le graphique 2.5 (ainsi que les tableaux 2.6 et 2.7) présentent la distribution de la fortune brute et de la fortune nette et met, comme ce fut le cas pour le revenu, de fortes disparités en fonction du statut familial. Pour l'ensemble des cinq cantons, la fortune brute médiane des retraités vivant en couple est très légèrement supérieure à 430 000 francs, avec 50% des retraités présentant une fortune comprise entre 190 000 et 790 000 francs environ. Chez les hommes et les femmes seuls, la fortune brute médiane se situe à 240 000 et 180 000 francs respectivement.

Globalement, Neuchâtel (qui compte une proportion relativement faible de retraités propriétaires de biens immobiliers, 37% contre 55% pour l'ensemble des cinq cantons) et le Valais présentent la situation la moins favorable, tandis que les Zurichois disposent d'une fortune brute plus élevée : dans ce canton, un quart des personnes vivant en couple sont millionnaires en fortune brute (voir aussi Moser, 2002).

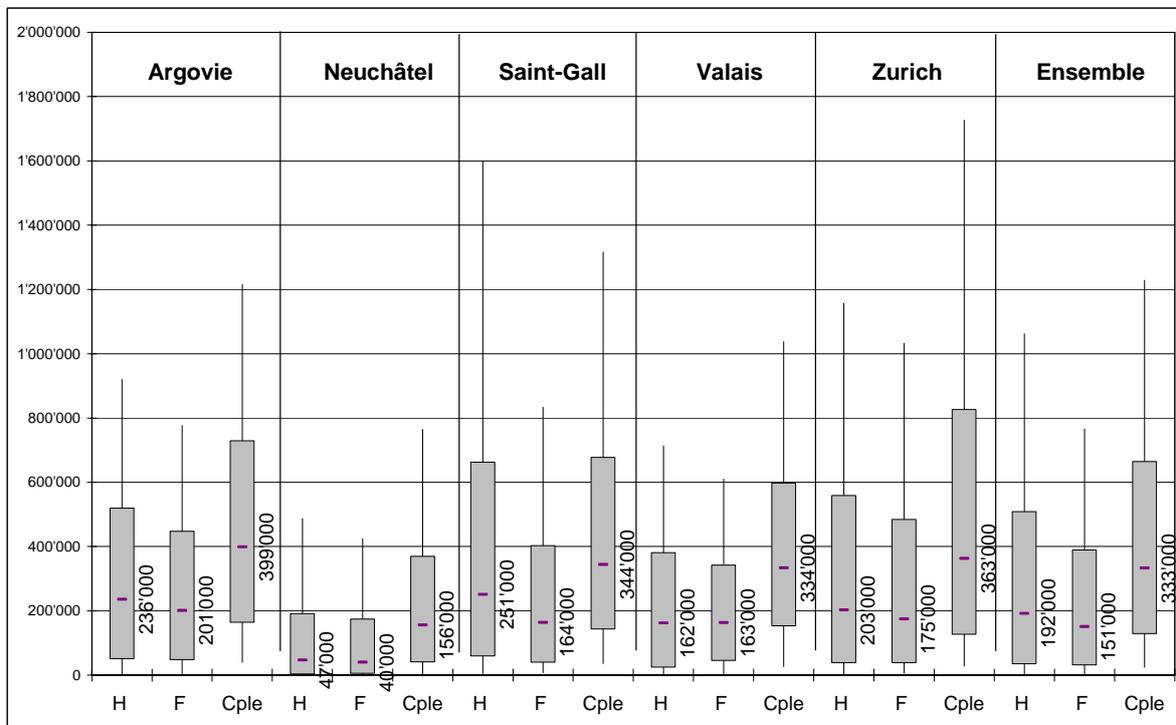
En règle générale, les niveaux de fortune varient selon un spectre beaucoup plus large parmi les couples comparativement aux personnes vivant seules. En outre, la variation (exprimée par les écarts interquartiles) est très importante pour les Zurichois, voire les Saint-Gallois, mais paraît beaucoup plus réduite parmi les Valaisans et Neuchâtelois, chez qui les ménages présentent des niveaux de fortune plus homogènes.

Graphique 2.5 : Distribution de la fortune brute et de la fortune nette des contribuables, selon la situation familiale et le canton

Fortune brute



Fortune nette



Source : Registres fiscaux. Les graphiques présentent la médiane, la distribution interquartile ainsi que les 1^{er} et dernier 9^e déciles. H = Homes seuls ; F = Femmes seuls ; Cp = couples.

Tableau 2.6: Indicateurs de la fortune brute des contribuables retraités, selon le canton et le type de contribuables

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Argovie							
Homme	4'180	68'108	306'153	597'986	1'001'699	471'074	6'576
Femme	6'863	56'505	246'475	496'839	822'834	385'235	18'406
Couple	81'493	282'496	521'179	854'722	1'371'448	729'510	18'718
Total	17'060	117'568	371'565	671'911	1'113'479	545'615	43'700
Neuchâtel							
Homme	0	5'804	60'364	245'419	610'726	263'612	3'146
Femme	0	6'798	47'521	213'232	510'211	241'873	10'164
Couple	6'411	58'685	225'162	494'283	1'028'738	532'441	8'502
Total	0	15'000	101'781	336'334	745'537	358'268	21'812
Saint-Gall							
Homme	9'543	81'696	335'087	826'138	2'048'522	1'200'531	8'581
Femme	9'314	45'277	198'863	462'640	965'513	528'880	24'670
Couple	60'838	214'577	456'060	839'109	1'617'399	919'168	21'500
Total	16'555	90'530	316'915	666'672	1'381'291	787'408	54'751
Valais							
Homme	0	35'237	180'163	411'707	764'564	383'062	2'977
Femme	1'608	51'170	177'322	360'771	640'144	305'112	10'194
Couple	54'926	192'724	375'016	655'128	1'144'981	632'478	16'695
Total	10'994	111'113	282'630	534'678	944'309	495'879	29'866
Zurich							
Homme	2'069	44'263	240'000	651'607	1'386'046	674'239	3'263
Femme	7'061	40'776	197'967	550'171	1'150'296	528'782	11'214
Couple	38'761	158'509	481'201	1'004'132	2'071'448	1'077'908	12'570
Total	12'891	78'113	324'842	771'376	1'624'978	801'534	27'047
Ensemble							
Homme	1'567	45'436	243'134	599'275	1'250'575	715'857	24'543
Femme	3'508	35'837	179'201	438'851	846'259	423'810	74'648
Couple	44'067	187'842	430'983	789'357	1'450'739	795'697	77'985
Total	9'679	77'690	295'457	621'626	1'185'772	627'953	177'176

Source : Registres fiscaux

Tableau 2.7: Indicateurs de la fortune nette des contribuables retraités, selon le canton et le type de contribuables

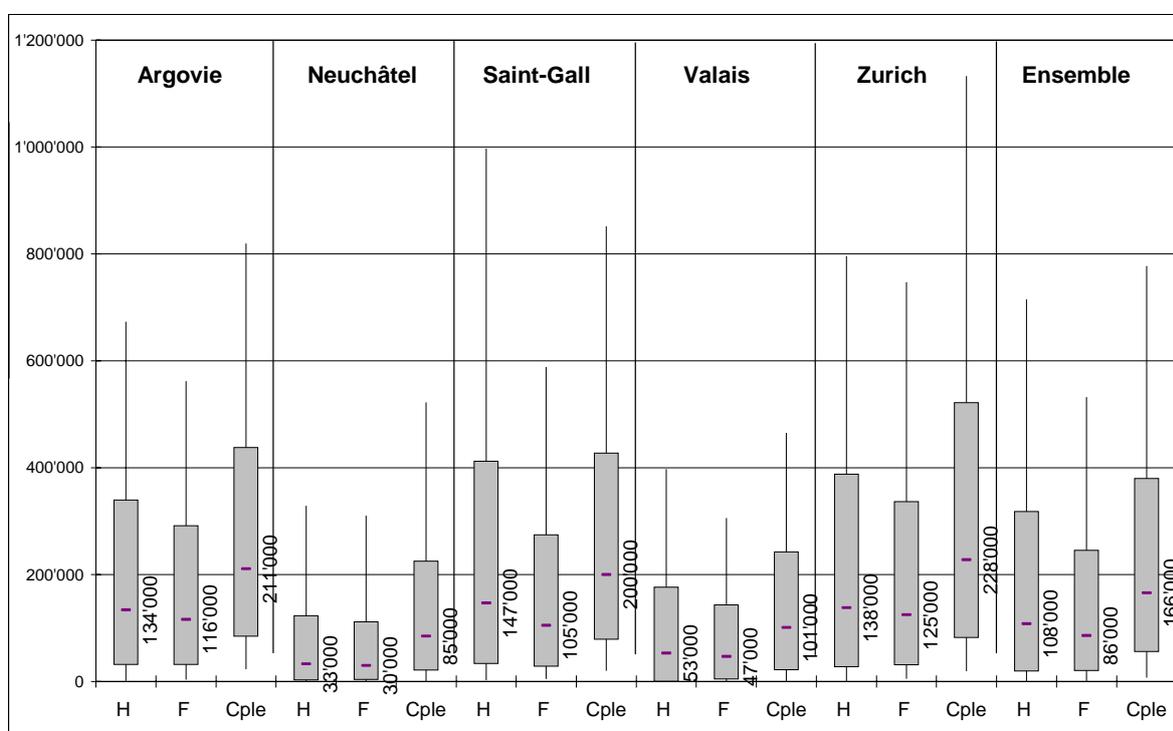
	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Argovie							
Homme	1'032	50'553	235'928	519'691	919'623	409'425	6'572
Femme	4'352	47'683	201'179	447'648	776'814	349'172	18'405
Couple	39'403	164'073	399'286	729'135	1'215'200	601'872	18'713
Total	9'122	84'364	286'132	583'301	1'005'813	466'470	43'690
Neuchâtel							
Homme	0	3'000	47'000	191'000	486'600	203'688	3'145
Femme	0	5'000	40'000	173'800	423'800	199'331	10'161
Couple	1'000	40'600	156'000	369'820	764'000	396'488	8'495
Total	0	11'000	77'000	254'000	580'400	276'784	21'801
Saint-Gall							
Homme	4'800	59'017	251'009	662'990	1'596'852	970'634	8'566
Femme	7'099	39'442	164'357	402'480	832'262	452'110	24'659
Couple	35'672	143'244	344'061	676'525	1'312'008	741'238	21'479
Total	11'680	70'270	244'531	550'000	1'141'765	646'828	54'704
Valais							
Homme	0	24'509	161'577	379'633	713'004	338'725	2'974
Femme	378	45'337	163'126	342'410	609'820	284'897	10'190
Couple	26'755	153'369	333'881	597'439	1'034'280	546'939	16'668
Total	4'871	88'601	251'418	495'254	869'716	436'673	29'832
Zurich							
Homme	905	38'106	202'470	558'143	1'156'000	553'118	3'259
Femme	6'000	38'336	175'139	484'332	1'029'705	465'732	11'211
Couple	27'949	126'422	363'106	826'908	1'725'150	852'493	12'563
Total	10'029	67'645	260'975	655'930	1'368'978	656'005	27'033
Ensemble							
Homme	19	34'430	191'485	508'274	1'060'198	589'646	24'516
Femme	2'000	31'004	151'275	388'937	765'103	371'518	74'626
Couple	24'680	128'686	332'603	664'098	1'227'071	646'555	77'918
Total	5'000	59'949	232'409	528'413	1'023'344	522'754	177060

Source : Registres fiscaux

Les titres et capitaux²⁴ occupent une place importante dans le montant total de la fortune (Graphique 2.7 et tableau 2.8). A l'échelle des cinq cantons, les contribuables vivant en couple disposent d'une fortune médiane placée sous la forme de titres et de capitaux se situant à 166 000 francs, alors que les personnes vivant seules disposent d'environ 100 000 francs, légèrement plus pour les hommes que pour les femmes. Les variations dans les situations individuelles sont assez marquées, d'où des écarts interquartiles élevés. Cela s'observe en particulier chez les hommes vivant seuls.

Des différences cantonales s'observent également pour cet indicateur, avec de nouveau le Valais et Neuchâtel d'un côté, qui présentent des niveaux relativement faibles de liquidités, et Argovie, Zurich et Saint-Gall de l'autre côté, où la médiane atteint ou dépasse 200 000 francs chez les couples.

Graphique 2.6 : Distribution du niveau de liquidités des contribuables, selon la situation familiale et le canton



Source : Registres fiscaux. Les graphiques présentent la médiane, la distribution interquartile ainsi que les 1^{er} et dernier 9^e déciles. Entre parenthèses, les effectifs. H = Hommes seuls ; F = Femmes seules ; Cp = couples.

²⁴ On parlera également de « liquidités » pour évoquer cette rubrique.

Tableau 2.8: Indicateurs du niveau de liquidités des contribuables retraités, selon le canton et le type de contribuables

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Argovie							
Homme	1581	31598	134421	339432	671981	296838	6'572
Femme	3488	31453	116042	291584	561903	248325	18'405
Couple	23231	84444	210799	437520	819300	395096	18'713
Total	7289	49642	156252	362132	692313	318486	43'690
Neuchâtel							
Homme	0	2559	33124	123254	328984	156357	3'145
Femme	0	3774	29675	111573	310354	155825	10'161
Couple	415	21300	85123	224967	522349	292565	8'495
Total	0	7709	47682	159053	394618	209184	21'801
Saint-Gall							
Homme	2445	33492	146917	412098	997835	657025	8'566
Femme	4761	28302	104516	274310	588340	325098	24'659
Couple	20240	78639	199577	427349	851417	512370	21'479
Total	7804	43550	146240	355601	757346	450604	54'704
Valais							
Homme	0	350	53296	176636	397486	200346	2'974
Femme	0	4527	47383	143317	305667	136155	10'190
Couple	0	21755	100533	242440	465219	253382	16'668
Total	0	10844	74592	202158	409347	208052	29'832
Zurich							
Homme	330	27334	138147	388004	796740	411765	3'259
Femme	5242	30962	124485	336170	745160	341226	11'211
Couple	19442	82021	228357	521789	1132657	592171	12'563
Total	7886	48938	171474	426908	923823	466351	27'033
Ensemble							
Homme	0	19549	108299	317868	715117	408240	24'516
Femme	490	20095	86270	245343	532153	259739	74'626
Couple	7239	55685	166068	379962	777311	417705	77'918
Total	1658	30350	121735	315923	669976	349816	177'060

Source : registres fiscaux

2.6 Les retraités sans fortune

Tableau 2.9 : Indicateurs (en %) de l'absence de fortune selon le type et la catégorie de contribuable, et selon le statut de propriété

	Hommes	Femmes	Couple	Total
Ensemble				
Pas de fortune brute	15.2	12.0	6.7	10.3
Présence de dettes	40.9	33.9	63.9	49.8
Fortune nette négative (endettement)	12.6	7.0	17.1	13.2
Sans liquidités	22.3	16.3	13.3	16.4
Sans assurance vie	80.5	85.9	69.1	76.7
Actifs				
Pas de fortune brute	16.5	15.2	7.8	12.0
Présence de dettes	41.2	34.3	67.7	52.4
Fortune nette négative (endettement)	14.2	10.4	21.5	16.8
Sans liquidités	24.2	20.7	15.6	19.2
Sans assurance vie	79.0	81.8	65.4	73.1
Retraités				
Pas de fortune brute	7.6	6.3	2.7	4.9
Présence de dettes	39.4	33.2	51.0	41.9
Fortune nette négative (endettement)	2.4	1.3	2.2	1.8
Sans liquidités	10.6	8.5	5.7	7.6
Sans assurance vie	90.2	92.9	81.8	87.6
Locataires				
Pas de fortune brute	21.2	16.5	15.4	17.5
Présence de dettes	23.5	18.8	30.9	24.4
Fortune nette négative (endettement)	8.9	4.8	12.4	8.7
Sans liquidités	27.9	20.2	24.0	23.8
Sans assurance vie	84.9	87.4	77.7	83.2
Propriétaires				
Pas de fortune brute	0.0	0.0	0.0	0.0
Présence de dettes	85.2	73.4	89.0	85.4
Fortune nette négative (endettement)	22.0	12.8	20.7	19.4
Sans liquidités	8.2	6.0	5.2	5.8
Sans assurance vie	69.6	81.9	62.6	67.4

Source : registres fiscaux

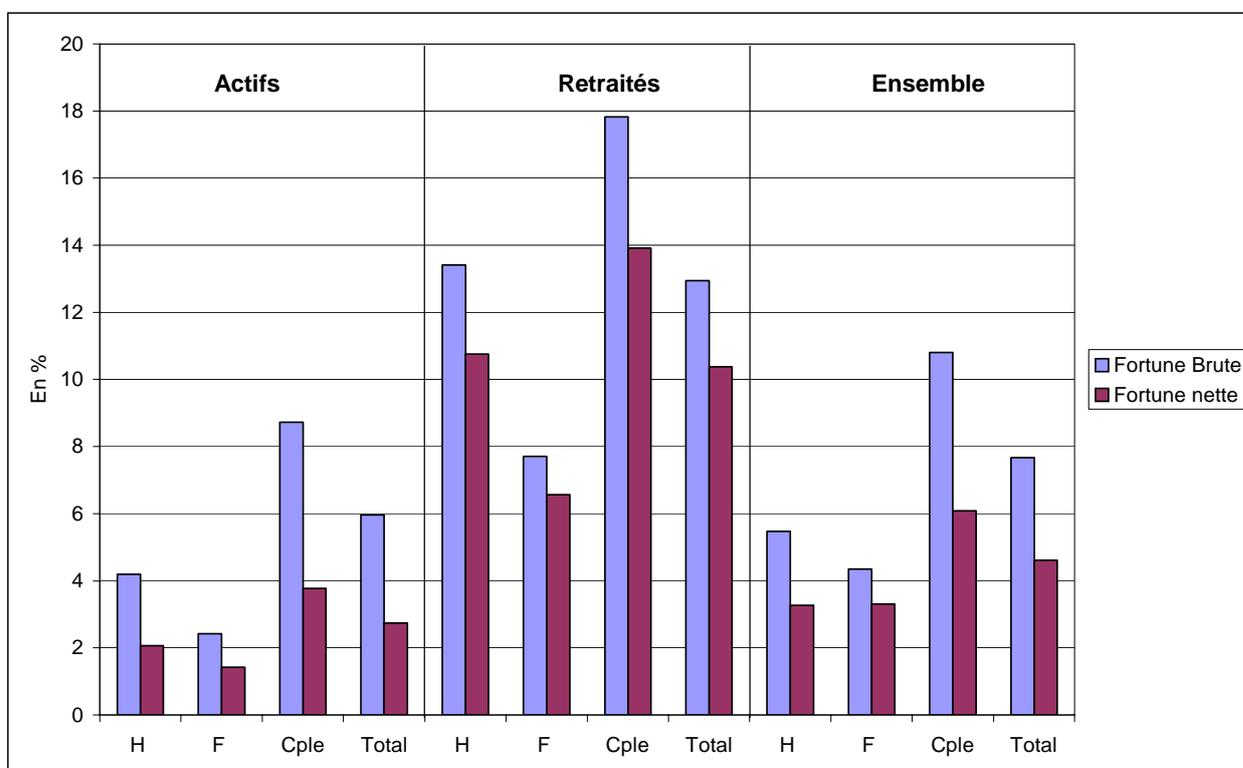
La situation médiane ne met pas en évidence les contribuables présentant une fortune nulle ou négative. Or, certains contribuables ne présentent aucune fortune, voire des dettes qui dépassent le montant des biens actifs.

Le tableau 2.9 présente quelques indicateurs d'une faible fortune. Afin de mettre en évidence les différences observées entre actifs et retraités, les deux catégories, ainsi que le total, sont présentés dans ce tableau. De cette manière, on observe parfaitement que la proportion de contribuables retraités ne présentant aucune fortune, voire même une fortune nette négative, est largement inférieure à celle observée chez les plus jeunes. Malgré cette situation favorable, quelque 11% des hommes seuls et 8,5% des femmes seules ne présentent pas de liquidités après la retraite..

2.7 Les retraités fortunés

A l'autre extrémité, certains contribuables, dont la proportion varie selon le canton et la situation familiale, disposent d'un niveau de fortune élevé. Le graphique 2.7 montre par exemple la proportion de personnes dont la fortune brute ou nette dépasse le million. Dans ce graphique aussi on a comparé les retraités aux actifs, afin de mettre en relief la situation plutôt favorable des premiers. Le tableau 2.10, pour sa part, présente les proportions de retraités millionnaires bruts et nets selon le canton.

Graphique 2.7 : Indicateurs d'une fortune élevée, selon le type de contribuable et la situation familiale



Source : Registres fiscaux

Certains de ces résultats sont liés à l'acquisition de la propriété. Le fait de disposer d'un bien immobilier conduit généralement à une fortune brute de plusieurs centaines de milliers de francs et à des dettes hypothécaires.

Tableau 2.10 : Proportion de millionnaires selon le critère de la fortune brute et nette, et selon le type de contribuable et le canton

	Homme		Femme		Couple		Ensemble	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
Argovie	10.0	8.3	6.7	6.0	19.0	14.8	12.5	10.1
Neuchâtel	5.0	3.5	4.2	3.4	10.4	7.0	6.7	4.8
Saint-Gall	21.0	16.6	9.4	7.7	19.5	14.8	15.2	11.9
Valais	6.7	5.9	4.0	3.7	12.6	10.7	9.1	7.8
Zurich	14.5	12.0	12.1	10.5	25.1	20.1	18.4	15.1
Ensemble	13.4	10.8	7.7	6.6	17.8	13.9	12.9	10.4

Source : Registres fiscaux

2.8 Les ménages de retraités présentant de faibles ressources financières

2.8.1 Contribuables présentant de faibles ressources financières en Suisse

Au total, parmi les 190 000 contribuables retraités ayant été inclus dans l'analyse, quelque 27 000 (soit 14,3%) ne répondent pas aux seuils cantonaux définis au chapitre 1.6 et peuvent être considérés comme présentant de faibles ressources financières. Quelque 11 000 contribuables se retrouvent avec de très faibles ressources financières. (Tableau 2.11).

A l'échelle de la Suisse, en posant l'hypothèse d'une représentativité de l'échantillon, ce sont au total près de 135 000 ménages de contribuables âgés (81 000 femmes seules, 22 000 hommes seuls et 31 000 couples) qui pourraient se retrouver dans une situation de faibles ressources financières et 55 000 dans une situation de très faibles ressources.

Le critère du seuil national (30 600 francs) conduit à de très fortes variations dans les proportions de personnes présentant de faibles ressources financières, puisque pour l'ensemble des contribuables retraités (quelle que soit leur situation familiale), ce sont 9% des Argoviens et 28% des Valaisans qui sont dans ce cas. De mêmes résultats s'observent pour les très faibles ressources. Ces variations sont principalement provoquées par des différentiels régionaux dans les revenus. Le seuil cantonal est dès lors plus adapté pour mesurer une notion relative. Selon ce critère cantonal, la proportion de personnes à faibles ressources financières varie entre 13% (Argovie et Saint-Gall) et 17% (Valais), pour concerner au total 14% des contribuables retraités. Ces proportions peuvent être comparées à celles observées dans d'autres pays. Elles sont en particulier proches de celles mesurées par Eurostat pour la moyenne de l'Europe des 15 (Dennis et Guio, 2003) et la France dans une étude portant sur l'ensemble de la population. Les valeurs obtenues pour les cantons suisses sont cependant largement supérieures aux seuils observés dans les pays du Nord de

l'Europe et l'Allemagne (10% environ), et inférieures aux proportions mesurées dans les pays du Sud de l'Europe (approximativement 20%).

Tableau 2.11 : Proportion de contribuables retraités présentant de faibles et très faibles ressources financières, selon la situation familiale et le seuil (en%)

	Hommes seuls		Femmes seules		Couples		Total	
	60%	50%	60%	50%	60%	50%	60%	50%
Seuil national								
Argovie	11.7	9.9	13.8	11.1	4.4	3.6	9.4	7.6
Neuchâtel	28.4	17.9	28.8	15.8	13.7	8.1	23.0	13.1
Saint-Gall	15.1	11.5	18.4	13.9	6.8	5.0	13.3	10.0
Valais	31.7	26.4	36.5	26.6	22.5	17.6	28.1	21.5
Zurich	12.8	9.6	12.9	9.8	8.3	6.5	10.8	8.3
Ensemble des retraités	17.4	13.3	20.0	14.4	10.3	7.8	15.4	11.3
Ensemble des contribuables	13.6	11.0	21.1	16.0	13.1	8.5	15.5	11.2
Seuil cantonal								
Argovie	15.0	7.7	19.5	7.6	6.5	2.5	13.1	5.4
Neuchâtel	20.7	7.7	19.5	5.4	9.3	2.0	15.8	4.5
Saint-Gall	14.6	5.6	17.6	6.0	6.5	2.4	12.8	4.5
Valais	20.2	9.1	20.4	8.6	13.7	8.2	16.6	8.4
Zurich	17.3	8.7	19.9	8.0	11.8	5.8	15.8	7.1
Ensemble des retraités	16.5	7.3	19.0	7.0	9.1	4.1	14.3	5.8
Ensemble des contribuables	13.3	9.3	20.6	12.4	12.4	6.8	15.0	9.0

Source : registres fiscaux. Le contribuable présente de faibles ressources financières lorsque le revenu équivalent additionné de 5% des liquidités équivalentes ne permet pas d'atteindre 60% du revenu équivalent de l'ensemble de la population.

Il convient de garder à l'esprit que les proportions présentées dans le tableau ci-dessus sont influencées par les hypothèses relatives à la prise en compte de la fortune. Dans notre cas, nous avons opté pour la proposition, parfois retenue à l'échelle internationale, de prendre en considération 5% des liquidités en complément du revenu. Cependant, cette approche n'est pas la seule possible et on peut bien entendu modifier à loisir le critère retenu. Ainsi, prendre en considération 10% ou 15% des liquidités réduit significativement les proportions de contribuables retraités présentant de faibles ou très faibles ressources financières. Si l'on considère les retraités uniquement, selon le seuil de 60%, ces proportions passent de 15,4% à respectivement 11,7% et 9,9%. De même, en conservant le critère de 5% des liquidités, mais en excluant du groupe des contribuables à faibles ressources financières ceux dont la fortune dépasse 100 000 ou 150 000 francs, les proportions passent à respectivement 12,8% et 11,4% (Tableau 2.12).

Tableau 2.12 : Proportion de contribuables présentant de faibles (60% du revenu médian) ou très faibles (50%) ressources financières, selon le type de contribuable et différentes hypothèses relatives à la fortune

	Hommes seuls*		Femmes seules*		Couples		Total	
	0.6	0.5	0.6	0.5	0.6	0.5	0.6	0.5
Ensemble des contribuables								
revenus + 5% liquidités	13.6	9.6	21.1	12.8	13.1	7.3	15.5	9.4
Revenus + 10% liquidités	12.6	8.9	18.5	11.5	11.9	6.7	14.0	8.6
Revenus + 15% liquidités	12.0	8.5	17.1	10.8	11.2	6.4	13.1	8.1
Revenus + 5% liquidités / fortune < 150000	12.4	8.9	18.9	11.7	10.3	5.9	13.3	8.3
Revenus + 5% liquidités / fortune < 100000	11.8	8.5	17.8	11.2	9.8	5.7	12.5	7.9
Revenu + 10% fortune*	12.6	9.0	19.1	11.9	11.3	6.4	13.8	8.6
Actifs								
revenus + 5% liquidités	13.0	9.8	21.7	15.6	13.9	8.0	15.5	10.3
Revenus + 10% liquidités	12.4	9.3	20.6	14.8	13.2	7.6	14.7	9.8
Revenus + 15% liquidités	12.0	9.0	19.8	14.2	12.6	7.3	14.1	9.4
Revenus + 5% liquidités / fortune < 150000	12.0	9.2	20.0	14.6	11.0	6.6	13.4	9.2
Revenus + 5% liquidités / fortune < 100000	11.6	8.9	19.2	14.2	10.6	6.4	12.9	8.9
Revenu + 10% fortune*	12.2	9.2	20.8	15.0	12.3	7.0	14.3	9.5
Retraités								
revenus + 5% liquidités	17.4	7.9	20.0	7.9	10.3	4.9	15.4	6.6
Revenus + 10% liquidités	14.1	6.4	15.1	5.9	7.8	3.9	11.7	5.1
Revenus + 15% liquidités	12.3	5.6	12.6	5.0	6.6	3.4	9.9	4.4
Revenus + 5% liquidités / fortune < 150000	14.9	6.9	17.2	6.8	8.0	3.7	12.8	5.5
Revenus + 5% liquidités / fortune < 100000	13.2	6.3	15.3	6.1	7.2	3.4	11.4	5.0
Revenu + 10% fortune*	13.4	6.1	15.6	5.8	6.5	2.9	11.3	4.6

* Fortune nette, après déduction d'un montant de 25 000 francs pour les personnes seules et 40 000 francs pour les couples, sans distinction du type de fortune (mobilière ou immobilière).

Enfin, une autre hypothèse, reposant sur un mode de calcul proche de celui utilisé pour l'estimation des droits aux prestations complémentaires fédérales, suggérant d'ajouter 10% de la fortune au revenu²⁵, conduit à une proportion de contribuables retraités présentant de faibles ressources financières de l'ordre de 11.3%. Des écarts du même ordre s'observent dans le groupe des actifs.

²⁵ Le modèle de calcul permettant de déterminer le droit aux prestations complémentaires est plus complexe dans la mesure où il distingue la situation des propriétaires de leurs propre logement et des locataires, et tient compte de certaines situations (avancement d'hoiries, dons entre vifs) que les données fiscales ne permettent pas d'appréhender.

Ainsi, le fait d'être considéré comme présentant de faibles ressources financières – soit disposant de moins de 30 600 francs à l'échelle nationale – varie en fonction de la manière dont on prend en compte la fortune. Cette spécificité n'enlève rien à l'intérêt de la démarche. Celle-ci vise moins à quantifier exactement la dimension de la précarité qu'à définir objectivement un groupe présentant une situation défavorable. La définition de ce groupe autorisera, plus loin dans le texte, la compréhension des mécanismes menant à la précarité.

2.8.2 Facteurs intervenant sur les faibles ressources financières

Différents facteurs peuvent intervenir dans le fait de présenter de faibles ressources financières. Certains de ces facteurs sont liés à la trajectoire de vie et peuvent intervenir sur l'ensemble ou une partie de la vie active. C'est le cas par exemple de la formation achevée et de la profession exercée, qui jouent un rôle dans la détermination du revenu et la constitution éventuelle d'une épargne ou d'une prévoyance professionnelle. D'autres facteurs, plus immédiats, sont associés à la situation récente (activité professionnelle durant la retraite, etc.). Les choix relatifs à la prévoyance professionnelle (rente ou capital) et aux placements des biens (liquidités ou fortune plus difficilement mobilisable) interviennent également.

Une modélisation du risque de présenter de faibles ressources financières (selon le critère cantonal) peut être effectuée à l'aide d'une régression logistique, et en introduisant différentes variables liées soit au statut sociodémographique, soit à l'activité, soit à la présence d'une rente de 2^e pilier (Tableau 2.13). Une régression logistique est l'outil adapté pour l'analyse de variables dichotomiques (présenter ou non de faibles ressources – cf. chapitre méthodologique).

La régression a été effectuée à partir du sous-échantillon consolidé par le recensement, qui fournit des informations sur le niveau de formation et la nationalité²⁶. Les nationalités ont été réparties en quatre groupes homogènes en terme de niveaux d'impact sur le risque. On relèvera que les modèles sont très significatifs, ce qui s'explique par le fait que l'effectif est élevé.

Nombreuses sont les variables associées avec le risque de présenter de faibles ressources financières. L'âge et la situation familiale représentent un premier groupe de facteurs intervenant sur le phénomène étudié, avec un moindre risque parmi les personnes les plus âgées et les couples. Après prise en compte de ces facteurs démographiques, une relation étroite existe entre la présence d'une activité rémunérée et le risque étudié. Comparativement aux retraités ne disposant d'aucun revenu professionnel, la probabilité de présenter de faibles ressources est divisée par trois pour ceux restant actifs après la retraite. Au total, 6,6% de ceux-ci présentent de faibles ressources, contre 17,5% des inactifs.

Une relation étroite s'observe en outre entre le niveau de formation et le risque de présenter de faibles ressources. Ici aussi, le risque est divisé par trois pour les retraités de formation tertiaire, comparativement aux retraités sans formation achevée. Ceux ayant atteint une formation secondaire se situent à mi-chemin.

²⁶ Rappelons que seuls les contribuables appariés au recensement figurent dans ce sous-échantillon, qui exclut le canton de Zurich.

Tableau 2.13 : Résultat d'une régression logistique sur le risque de présenter de faibles ressources financières

	Odds Ratio	Intervalle de confiance	sign.
Age			
<i>Moins de 75 ans</i>	1.00		
75-84 ans	0.99	{0.95 - 1.03}	
85 ans et plus	0.78	{0.74 - 0.82}	***
Revenu de l'activité			
<i>Non</i>	1.00		
Oui	0.32	{0.30 - 0.34}	***
Niveau de formation			
<i>Aucune formation achevée</i>	1.00		
Formation secondaire I	0.82	{0.77 - 0.89}	***
Formation secondaire II	0.47	{0.44 - 0.51}	***
Formation tertiaire	0.34	{0.31 - 0.38}	***
Formation inconnue	0.90	{0.83 - 0.97}	**
Caractéristique familiale			
<i>Vit seul</i>	1.00		
Vit en couple	0.70	{0.66 - 0.74}	***
Sexe			
<i>Masculin</i>	1.00		
Féminin	0.85	{0.81 - 0.90}	***
Canton de domicile			
<i>Argovie</i>	1.00		
Neuchâtel	0.88	{0.84 - 0.93}	***
Saint-Gall	0.77	{0.74 - 0.80}	***
Valais	1.96	{1.86 - 2.07}	***
Nationalité			
<i>Suisse/Allemagne/Autriche/France</i>	1.00		
Espagne/Italie/Portugal	2.12	{1.97 - 2.28}	***
Turquie/ex-Yougoslavie	4.80	{4.06 - 5.67}	***
Autre	2.35	{1.91 - 2.89}	***
Statut de propriété			
<i>Locataire</i>	1.00		
Propriétaire	0.23	{0.22 - 0.24}	***
Rente de 2e / 3e pilier			
<i>Non</i>	1.00		
Oui	0.16	{0.16 - 0.17}	***

*** p < 0.001 ; ** p < 0.01 ; * p < 0.05. Sous-échantillon apparié avec le recensement de la population (Zurich exclu). Les catégories de référence sont indiquées en italiques. LR $\chi^2(17) = 24632.37$; Pseudo R2 = 0.2284 ; n = 134902.

On relèvera finalement, à la lecture du tableau 2.13, que le risque de présenter de faibles ressources financières est plus faible pour les femmes que pour les hommes, après contrôle des autres variables introduites dans le modèle. Ce résultat peut sembler contradictoire avec les

estimations présentées précédemment, en particulier au tableau 2.11, qui montrent une proportion plus élevée pour les femmes vivant seules par rapport aux hommes seuls. Cette contradiction s'explique certainement par le fait que les hommes et les femmes retraités présentent des caractéristiques différentes en fonction de l'âge (les femmes seules étant plus âgées en moyenne que les hommes), de niveau de formation (les femmes présentant un moindre niveau de formation) et de prévoyance professionnelle (plus fréquente chez les hommes). Après contrôle de ces variables, cependant, la relation s'inverse, et l'on peut pour cette raison imputer à ces variables sociodémographique la surreprésentation des femmes dans le groupe de personnes présentant de faibles ressources. En d'autres termes, le fait d'être de sexe féminin n'est en soit pas un facteur accroissant le risque de pauvreté. Par contre, les conditions socioéconomiques qui caractérisent le sont.

Le canton de domicile est un facteur important avec, après contrôle des autres facteurs, un risque accru en Valais comparativement aux autres cantons. La nationalité joue également un rôle étroit, les Suisses et ressortissants des pays limitrophes étant fortement protégés comparativement aux retraités appartenant aux collectivités migrantes du Sud ou des Balkans.

Le statut de propriété intervient également de manière étroite. Chez les locataires, le risque de se retrouver dans une situation financière défavorable est multiplié par quatre, comparativement aux propriétaires.

Enfin ce qui concerne le 2^e/3^e pilier, on relèvera que plus du quart (28%) des contribuables ne bénéficiant d'aucune rente de prévoyance professionnelle n'atteignent pas le seuil défini (contre 6% pour les bénéficiaires). Dès lors, il est logique que la probabilité de se retrouver dans une situation de faibles ressources financières soit multipliée par six en cas d'absence de rente professionnelle (Tableau 2.13).

2.9 Les ménages de retraités présentant d'importantes ressources financières

2.9.1 Contribuables présentant d'importantes ressources financières en Suisse

Au total, 28 300 ménages, soit approximativement un ménage de retraités sur six présente d'importantes ressources financières, à savoir un revenu, additionné de 5% des liquidités, supérieur à 180% du revenu médian équivalent (91 807 francs pour le seuil national). La moitié de ces ménages sont des couples, et l'autre moitié des personnes vivant seules. Selon ces données, un sixième des ménages de retraités en Suisse, soit approximativement 130 000 contribuables dont 56 000 couples, se retrouveraient dans une situation privilégiée.

Comme ce fut le cas pour les faibles ressources financières, de fortes différences cantonales s'observent lorsque l'on tient compte du seuil national. Selon ce critère, la proportion de retraités présentant d'importantes ressources financières varie entre 7,5% en Valais et 22% à Zurich, avec une différence assez marquée entre la situation de la Suisse romande (moins de 10%) et celle de la Suisse alémanique (18% ou plus).

L'utilisation des seuils cantonaux informe de manière plus cohérente sur la « richesse relative », comparativement à la population de la même région. Selon ce critère (les montants requis varient entre 78 000 francs en Valais et 100 400 francs à Zurich), entre 11% (Valais et Neuchâtel) et 18%

(Zurich et Saint-Gall) de la population retraitée présente d'importantes ressources financières. Les écarts cantonaux reflètent la distribution des revenus au sein de la population : les cantons romands présentent une distribution plus centrée sur la médiane, comparativement à Zurich et Saint-Gall, Argovie se situant à mi-chemin. On relèvera que, quel que soit le critère retenu et la situation familiale, les proportions de contribuables retraités présentant d'importantes ressources financières sont proches de celles de l'ensemble de la population (actifs et retraités considérés ensemble). Au total, 15% des contribuables retraités sont dans ce cas, contre 16% pour l'ensemble des contribuables.

La situation familiale intervient de manière étroite sur la probabilité de disposer de ressources financières élevées. Ce sont indéniablement les hommes vivant seuls qui sont les plus favorisés, avec une proportion de 22% de retraités disposant de ressources importantes, contre 11% pour les femmes vivant seules et 17% pour les couples. Neuchâtel constitue cependant une exception puisque, dans ce canton, 12% seulement des hommes seuls en âge de la retraite atteignent le niveau défini, contre 15% des couples. Les femmes, dans tous les cantons, sont pénalisées et, lorsqu'elles vivent seules, accèdent beaucoup moins souvent à une situation d'importantes ressources financières (Tableau 2.14).

Tableau 2.14 : Proportion de personnes présentant des ressources financières élevées, selon le canton et la situation familiale

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	Total
Seuil national				
Argovie	23.5	12.9	21.1	18.0
Neuchâtel	11.1	7.2	12.9	9.9
Saint-Gall	30.7	13.4	18.8	18.2
Valais	10.4	4.8	8.6	7.5
Zurich	27.3	17.2	25.2	22.1
Ensemble des retraités	23.4	11.9	17.7	16.0
Ensemble des contribuables	22.8	11.3	17.5	17.0
Seuil cantonal				
Argovie	18.9	9.8	16.5	14.1
Neuchâtel	12.5	8.3	14.9	11.5
Saint-Gall	30.3	13.1	18.2	17.8
Valais	14.7	7.5	12.8	11.2
Zurich	21.9	13.9	20.0	17.7
Ensemble des retraités	21.9	10.9	16.6	14.9
Ensemble des contribuables	21.5	10.3	16.3	15.8

Source : registres fiscaux. Le contribuable présente d'importantes ressources financières lorsque le revenu équivalent additionné de 5% des liquidités équivalentes est supérieur à 180% du revenu équivalent de l'ensemble de la population.

2.9.2 Facteurs intervenant sur les ressources financières élevées

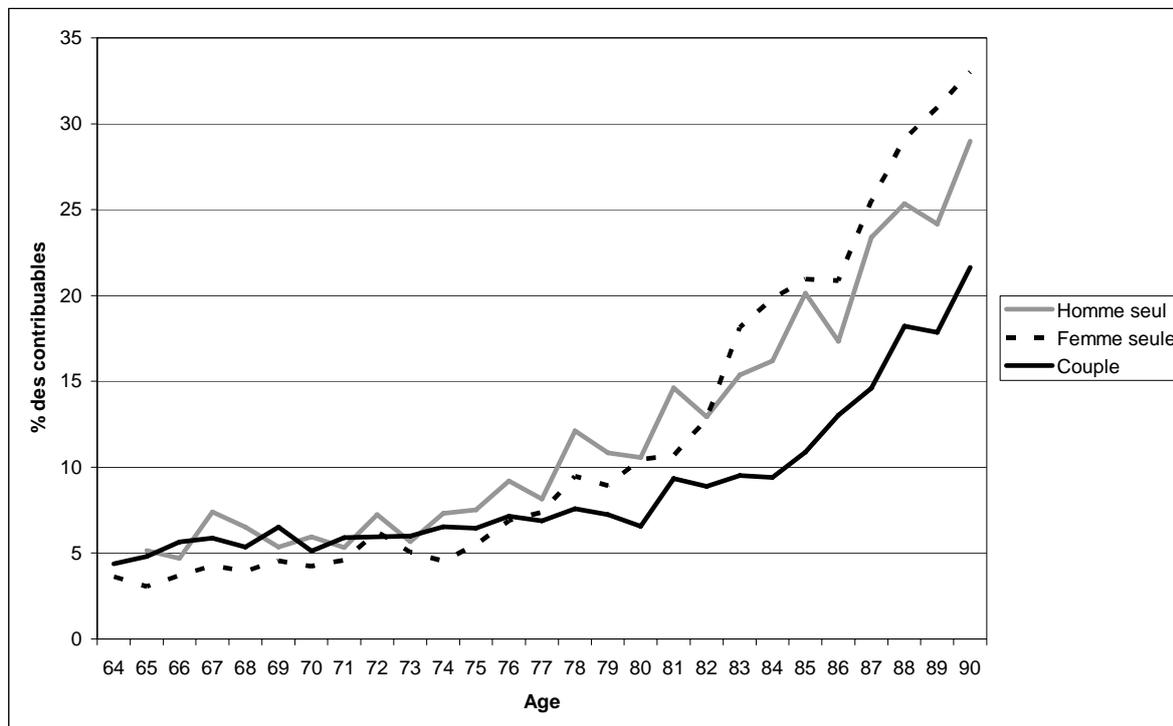
Différents facteurs socioéconomiques interviennent sur la probabilité de bénéficier de ressources financières élevées. En règle générale, les facteurs qui interviennent positivement sur la probabilité de présenter des ressources élevées interviennent négativement sur la probabilité de présenter de faibles ressources. Ainsi, on ne présente pas ici les résultats d'une régression logistique. Rappelons simplement que l'accès à la propriété apparaît dès lors comme un facteur déterminant étroitement le niveau de vie. Le fait de disposer de revenus de l'activité après la retraite joue également un rôle important sur la probabilité de présenter une situation financière favorable. Au total, 27% des contribuables restés actifs après la retraite sont dans cette catégorie, contre 13% des retraités sans activité. Il est possible que l'on assiste ici à un phénomène lié à la sélection des personnes restant actives parmi les couches sociales les plus favorisées, qui sont aussi, peut-être, les plus susceptibles de trouver un travail de post-retraite.

Finalement, la probabilité de présenter un niveau financier favorable est très fortement associée à la formation achevée. Ainsi, alors que seuls 3% des contribuables sans formation arrivent au seuil défini, ils sont près de 40% parmi ceux disposant d'une formation tertiaire, à y accéder.

2.10 Les ménages âgés présentant des déductions importantes en termes de frais de santé

L'analyse des personnes présentant les signes d'une mauvaise santé – plus de 5000 francs de déductions pour frais liés à la maladie – se limite aux trois cantons d'Argovie, de Neuchâtel et de Zurich. Les données se référant à cette population doivent être analysées et commentées avec la plus grande prudence, étant donné que la déduction dépend du revenu total du contribuable. On observe (Graphique 2.8 et tableau 2.15) que la proportion de personnes concernées augmente avec l'âge, ce qui représente le signe indéniable d'un accroissement des problèmes de santé à mesure que l'on s'approche de la fin de vie. Vers 90 ans, cette proportion dépasse les 30% pour les femmes seules et celle des hommes seuls s'en approche. En revanche, avant l'âge de 75 ans, la proportion est d'environ 5%.

Graphique 2.8 : Proportion de personnes déduisant au moins 5000 francs de dépenses de santé, selon l'âge et la situation familiale



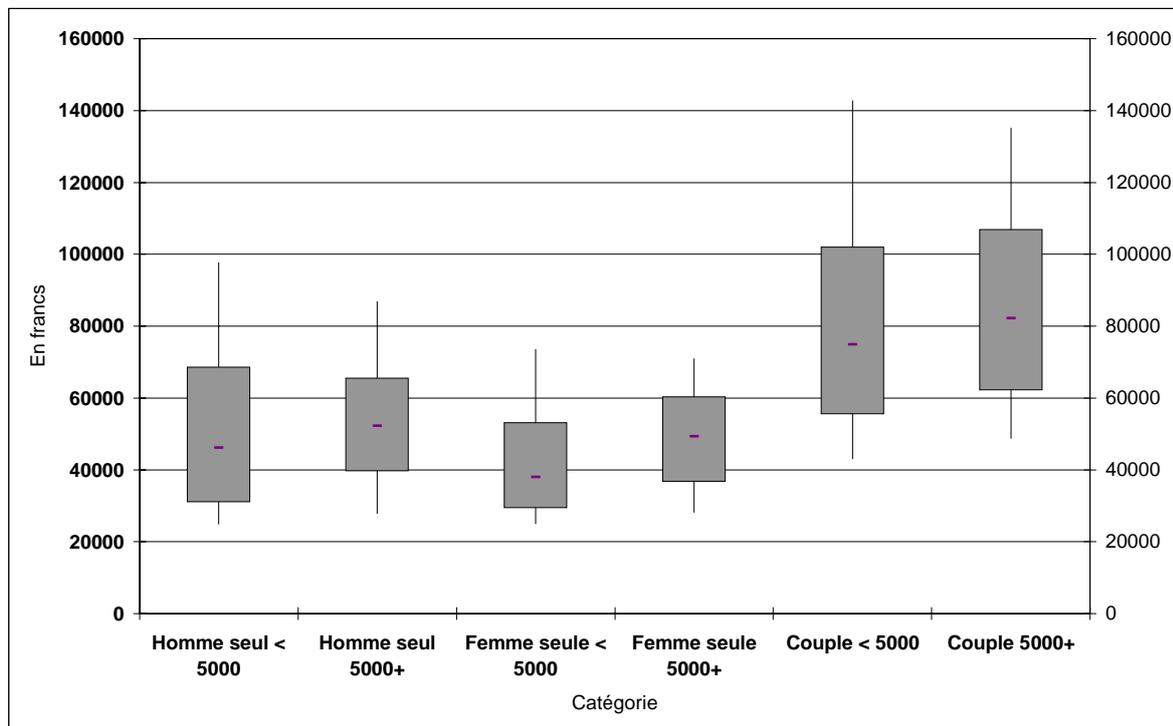
Source : Registres fiscaux des cantons d'Argovie, de Neuchâtel et de Zurich

Tableau 2.15 : Proportion de personnes déduisant au moins 5000 francs de dépenses de santé, selon le canton, le groupe d'âge et le type de ménage

	65-69	70-74	75-79	80-84	95-89	90+	Ensemble
Argovie							
Homme seul	6.7	7.1	10.1	15.6	22.7	33.8	12.0
Femme seule	4.2	5.7	8.3	14.1	25.2	40.7	13.2
Couple	8.3	8.6	8.9	9.5	13.7	20.3	9.0
Ensemble	7.0	7.4	8.8	13.0	22.6	37.7	11.2
Neuchâtel							
Homme seul	4.7	6.5	9.6	12.5	20.3	37.0	11.0
Femme seule	2.7	3.8	6.3	13.4	27.9	48.9	13.3
Couple	1.9	2.6	4.4	6.0	14.7	22.4	4.1
Ensemble	2.6	3.6	6.0	11.0	24.2	44.5	9.5
Zurich							
Homme seul	4.5	3.9	7.9	9.3	16.3	22.9	7.7
Femme seule	4.0	4.2	6.5	11.4	18.3	33.6	10.4
Couple	4.3	4.5	6.6	9.1	12.6	22.9	6.1
Ensemble	4.2	4.3	6.7	10.4	16.6	30.6	8.1
Total							
Homme seul	5.7	6.2	9.4	13.4	20.8	32.2	10.8
Femme seule	3.8	4.9	7.3	13.3	24.1	41.0	12.5
Couple	6.1	6.4	7.3	8.6	13.6	21.7	7.2
Ensemble	5.4	5.8	7.6	11.8	21.4	37.5	10.0

Source : registres fiscaux

Ainsi que le montrent le graphique 2.9 et le tableau 2.16, la médiane du revenu total des personnes déduisant ou non des frais de santé se situe à un niveau proche. Pour l'ensemble des trois cantons, le niveau médian est plus élevé pour les personnes déduisant des frais de santé d'au moins 5000 francs, comparativement à celles n'en déduisant aucun : parmi les hommes seuls, les revenus sont de 52 000 francs pour les premiers contre 46 000 francs pour les seconds ; pour les femmes seules, les différences sont encore plus importantes (49 000 contre 38 000 francs). Enfin, pour les couples, les écarts sont également significatifs (82 000 contre 75 000 francs). Il semble par ailleurs que la catégorie des contribuables déduisant 5000 francs ou plus se caractérise par une plus forte homogénéité des revenus. Ainsi, femmes seules exceptées, les écarts interquartiles sont plus faibles pour les personnes déduisant des frais que pour celles n'en déduisant pas ou peu.

Graphique 2.9 : Distribution du revenu des retraités, classés selon le niveau des dépenses de santé déduites

Source: registres fiscaux

Tableau 2.16 : Indicateurs du revenu total, selon le type de ménage et la déduction pour frais médicaux

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Homme seul							
< 5000 francs	24'821	31'064	46'157	68'549	97'648	57'732	11'546
5000 francs et plus	27'789	39'748	52'200	65'481	86'939	59'746	1'430
Femme seule							
< 5000 francs	24'913	29'386	38'008	53'100	73'536	46'300	34'701
5000 francs et plus	28'093	36'715	49'285	60'313	70'965	51'642	5'076
Couple							
< 5000 francs	43'055	55'481	74'851	101'966	142'764	91'443	37'063
5000 francs et plus	48'660	62'111	82'150	106'851	135'151	92'353	2'708
Ensemble							
< 5000 francs	27'142	35'743	53'776	80'237	114'910	67'968	83'310
5000 francs et plus	30'581	42'045	55'669	73'566	104'624	64'865	9'214

Source : registres fiscaux

2.11 L'activité lucrative chez les retraités

L'activité professionnelle des retraités, présentée parfois sous le terme de 4^e pilier, est définie ici comme le fait de déclarer un revenu de l'activité, indépendamment de son origine (activité salariée / indépendante) ou du montant déclaré. Cette définition inclut, dans le canton du Valais en particulier, les revenus de l'agriculture (revenus agricoles ou viticoles). Or, dans les faits, l'exploitation peut être effectuée par un tiers qui est alors rémunéré. Des montants reçus de l'administration de sociétés sont également inclus dans cette rubrique. Dès lors, on n'évoque pas forcément, dans ce chapitre, une activité effective, mais plutôt un lien avec l'économie qui entraîne une rémunération : ceci est une définition relativement large du 4^e pilier, ainsi que l'attesteront les chiffres présentés dans cette section. Les résultats doivent cependant être commentés en tenant compte du fait que l'activité en post-retraite peut, dans une certaine mesure, être effectuée de manière informelle sans forcément aboutir à une déclaration fiscale.

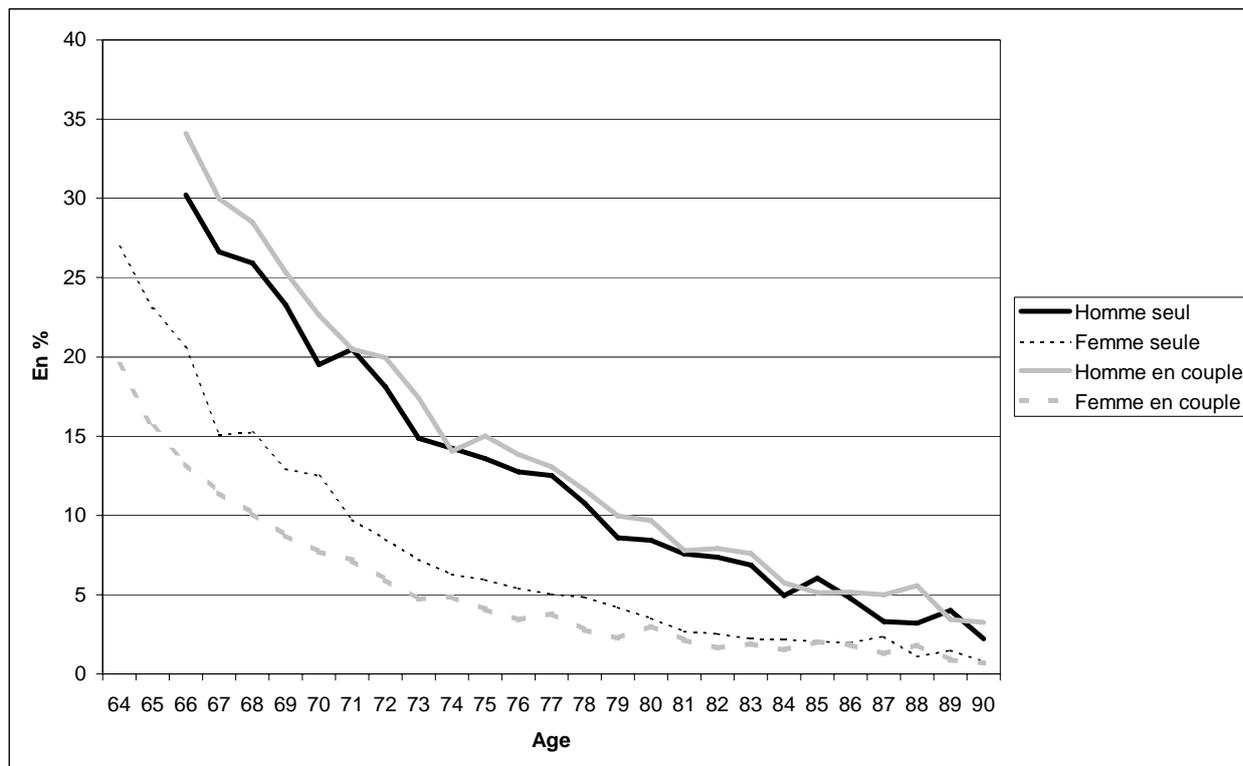
2.11.1 Fréquence de l'activité rémunérée

Afin de tenir compte des différences d'âge éventuelles entre les membres des couples, on a analysé dans ce chapitre, de manière séparée, les revenus de l'activité du contribuable principal et de son conjoint. Rappelons en effet que les couples retraités sont définis dans cette étude comme étant les couples dont au moins un des conjoint a atteint l'âge de la retraite. Prendre en compte l'ensemble de ces couples revient à surestimer à la fois la fréquence et le montant du quatrième pilier, puisque cette définition inclut des contribuables n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, mais dont le conjoint a déjà dépassé cet âge.

On s'intéresse dès lors, de manière stricte, à l'activité rémunérée au cours de l'année 2003 des contribuables ayant déjà atteint l'âge légal de la retraite au 1^{er} janvier. Quelque 17% des hommes (15% des hommes vivant seuls, 18% des hommes vivant en couple) et 8% des femmes (7% des femmes vivant seules et 8% de celles vivant en couple) répondant à ce critère de retraite ont perçu des revenus de l'activité.

La proportion de contribuables bénéficiant d'un revenu de l'activité diminue à mesure que l'âge augmente. Ainsi à 66 ans, entre 30% (hommes seuls) et 35% (hommes vivant en couple marié) des contribuables masculins perçoivent un revenu de l'activité (Graphique 2.10 et tableau 2.17). Les femmes sont moins fréquemment concernées par ce phénomène, puisqu'elles sont moins de 27% (femmes seules) et 20% (femmes vivant en couple marié), à l'âge de 64 ans, à percevoir un revenu de l'activité. Le fait de vivre en couple réduit, pour les femmes, la fréquence de l'activité professionnelle en post-retraite alors qu'il accroît très légèrement la probabilité pour un homme de poursuivre son activité. A l'âge de 80 ans, moins de 10% des hommes et 5% des femmes perçoivent encore le revenu d'une activité professionnelle.

Graphique 2.10 : Proportion de contribuables bénéficiant du revenu d'une activité professionnelle, selon l'âge et la situation familiale



Source : registres fiscaux

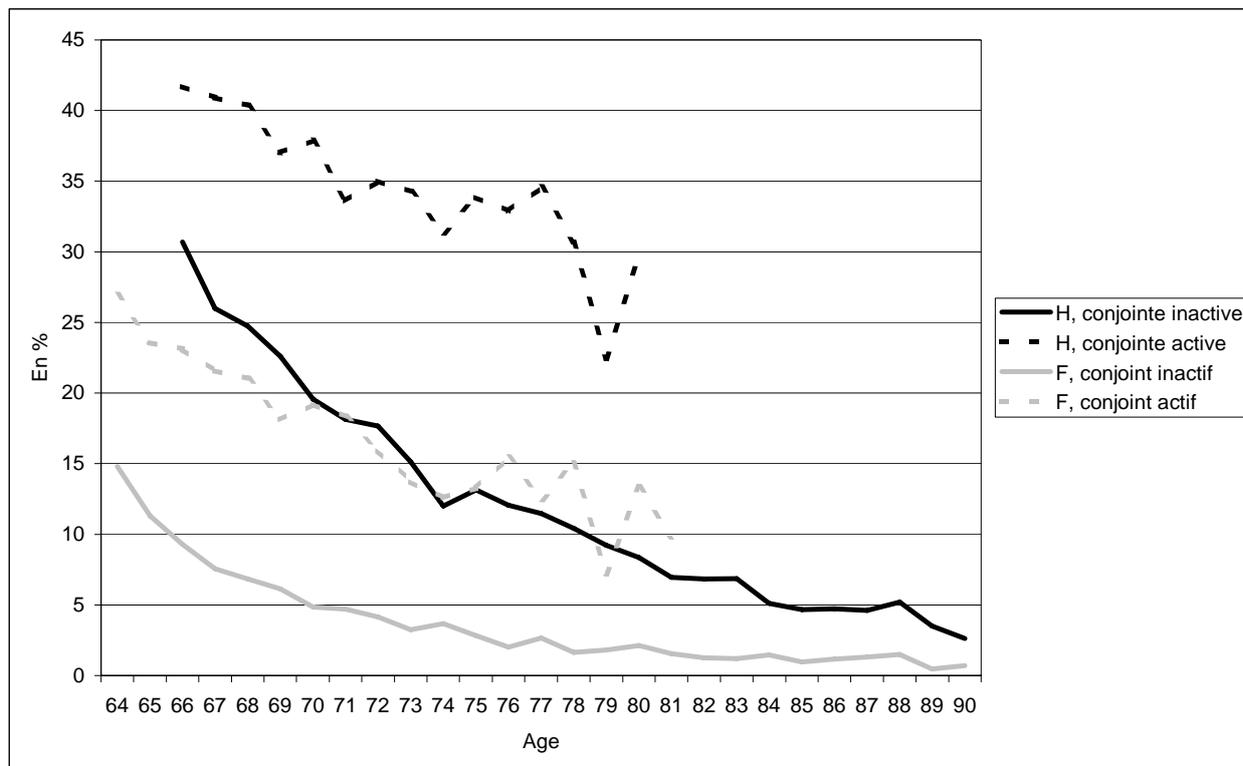
Tableau 2.17 : Proportion de contribuables exerçant une activité rémunérée, selon l'âge, le sexe et la situation de vie

Age*	Seuls		En couple		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
64		26.9		19.5		22.1
65		23.1		15.6		18.3
66	30.2	20.6	34.1	13.3	33.2	15.9
67	26.6	15.1	30.0	11.4	29.3	12.8
68	25.9	15.2	28.5	10.2	27.9	12.1
69	23.3	12.9	25.3	8.7	24.9	10.4
70	19.5	12.5	22.6	7.7	22.0	9.7
71	20.5	9.7	20.5	7.2	20.5	8.3
72	18.1	8.5	20.0	6.0	19.6	7.1
73	14.9	7.2	17.4	4.7	16.9	5.9
74	14.2	6.3	14.1	4.9	14.1	5.6
75	13.6	5.9	15.0	4.1	14.7	5.1
76	12.7	5.4	13.8	3.4	13.6	4.5
77	12.5	5.0	13.1	3.8	12.9	4.5
78	10.8	4.8	11.6	2.8	11.4	4.0
79	8.6	4.2	10.0	2.2	9.6	3.5
80	8.4	3.5	9.7	3.0	9.3	3.4
81	7.6	2.7	7.8	2.1	7.7	2.5
82	7.4	2.5	7.9	1.6	7.8	2.3
83	6.9	2.2	7.6	1.9	7.4	2.1
84	4.9	2.2	5.7	1.5	5.5	2.0
85	6.0	2.1	5.1	2.0	5.4	2.1
86	4.8	1.9	5.1	1.8	5.0	1.9
87	3.3	2.4	5.0	1.3	4.3	2.2
88	3.2	1.1	5.6	1.8	4.6	1.2
89	4.0	1.5	3.4	0.9	3.7	1.4
90	2.2	0.8	3.3	0.7	2.8	0.8

Source : Registres fiscaux

Il est intéressant d'observer les stratégies de maintien sur le marché du travail des hommes et des femmes vivant en couple, selon la situation du conjoint (Graphique 2.11 et tableau 2.18). On s'aperçoit alors clairement que lorsque le conjoint exerce encore une activité professionnelle, la fréquence du quatrième pilier est supérieure, d'environ dix points, par rapport au cas où le conjoint n'exerce plus d'activité professionnelle. Le statut du conjoint semble donc intervenir de manière déterminante sur l'activité à la fois de l'homme et de la femme.

Graphique 2.11 : Proportion de contribuables bénéficiant du revenu d'une activité professionnelle, selon l'âge, le sexe, et le statut professionnel du conjoint



Source : registres fiscaux. Les proportions sont calculées pour les âges comprenant au moins 100 cas.

Tableau 2.18 : Proportion de contribuables exerçant une activité rémunérée, selon l'âge, le sexe et le statut d'activité du conjoint

Age	Femmes		Hommes	
	F, conjoint inactif	F, conjoint actif	H, conjointe inactive	H, conjointe active
64	14.8	27.0		
65	11.3	23.6		
66	9.3	23.1	30.7	41.7
67	7.5	21.6	26.0	40.9
68	6.8	21.0	24.7	40.4
69	6.1	18.1	22.6	37.0
70	4.9	19.2	19.6	37.9
71	4.7	18.4	18.1	33.6
72	4.2	15.9	17.7	35.0
73	3.2	13.7	15.1	34.3
74	3.7	12.6	12.0	31.3
75	2.8	13.3	13.1	33.8
76	2.0	15.4	12.1	32.9
77	2.7	12.5	11.5	34.6
78	1.6	15.1	10.4	30.7
79	1.8	7.2	9.2	22.4
80	2.1	13.3	8.4	29.7
81	1.5	9.8	7.0	
82	1.3		6.8	
83	1.2		6.9	
84	1.4		5.1	
85	1.0		4.7	
86	1.2		4.7	
87	1.3		4.6	
88	1.5		5.2	
89	0.5		3.5	
90	0.7		2.6	

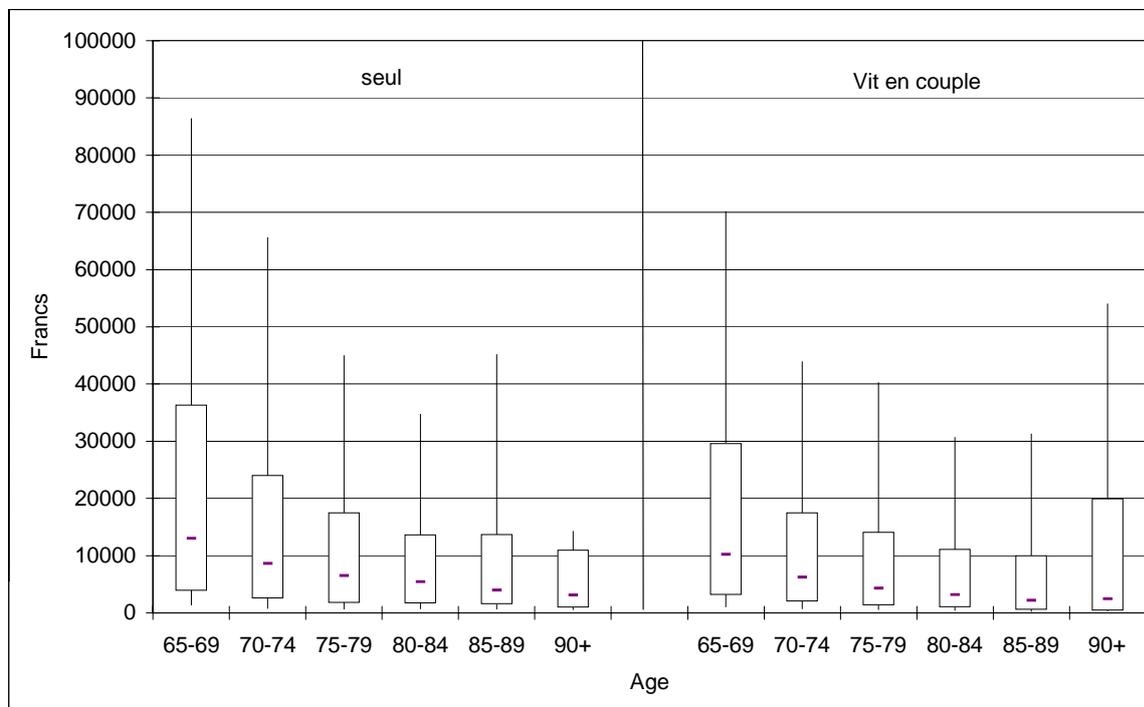
Source : registres fiscaux

2.11.2 Rémunération de l'activité professionnelle en post-retraite

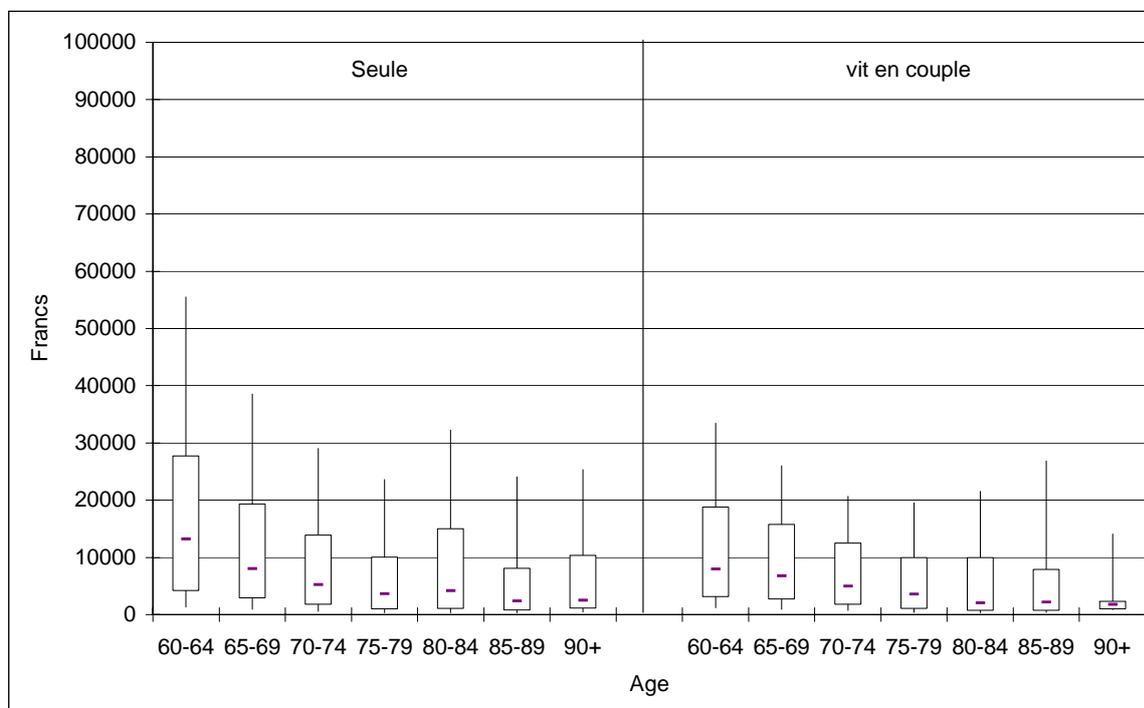
Les contributions financières du 4^e pilier ne sont pas négligeables pour celles et ceux qui en bénéficient. La rémunération diminue progressivement à mesure que l'âge augmente. Les variations observées dans les revenus de l'activité, exprimées par les écarts interquartiles, sont par ailleurs plus importantes peu après l'âge de la retraite que plus tard (graphique 2.12 et tableau 2.19).

Graphique 2.12 : Répartition du montant perçu par les personnes âgées disposant de revenus de l'activité, selon l'âge du contribuable principal

Hommes



Femmes



Source : registres fiscaux

Finalement, bien qu'encore modeste dans son intensité et dans les contributions qu'il engendre, le quatrième pilier représente un élément non négligeable dans l'amélioration des conditions

financières des personnes retraitées. En effet, avec le seul apport du quatrième pilier, la plupart des contribuables figureraient dans la catégorie des ménages présentant de faibles ressources financières. Par contre, la perception de la rente AVS additionnée d'une éventuelle rente du 2^e / 3^e pilier et d'éventuels revenus de la fortune élimine le risque de figurer dans cette catégorie.

Tableau 2.19 : Indicateur du revenu du 4^e pilier, selon l'âge, le sexe et la situation familiale

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Homme seul							
65-69	1'300	3'912	13'007	36'287	86'461	37'037	1'522
70-74	757	2'567	8'671	23'976	65'618	36'203	1'040
75-79	592	1'781	6'520	17'500	45'046	31'745	585
80-84	659	1'700	5'450	13'655	34'796	33'779	291
85-89	611	1'600	4'000	13'680	45'180	15'511	103
Homme marié							
65-69	1'000	3'222	10'257	29'604	70'207	29'850	6'214
70-74	692	2'051	6'251	17'500	43'924	20'875	4'225
75-79	504	1'414	4'306	14'092	40'291	18'993	2'073
80-84	407	1'062	3'200	11'135	30'688	19'243	797
85-89	224	628	2'207	10'000	31'290	15'401	194
Femme seule							
64 ans	1'300	4'200	13'235	27'759	55'545	22'180	697
65-69	925	2'916	8'028	19'357	38'570	21'850	2'308
70-74	589	1'800	5'250	13'921	29'054	13'880	1'317
75-79	335	1'001	3'672	10'060	23'604	10'359	835
80-84	318	1'039	4'180	15'000	32'247	15'410	419
85-89	310	812	2'400	8'096	24'082	9'469	183
Femme mariée							
64 ans	1'170	3'146	7'974	18'816	33'421	14'474	938
65-69	947	2'735	6'790	15'731	26'000	13'005	2'644
70-74	710	1'823	4'974	12'490	20'703	18'705	1'091
75-79	424	1'052	3'589	9'985	19'545	9'663	400
80-84	350	720	2'040	10'000	21'516	8'163	134

Source : Registres fiscaux. Les groupes comprenant moins de 100 cas ne sont pas présentés.

2.11.3 Les facteurs du travail après la retraite

Différents facteurs socioéconomiques interviennent sur la probabilité de rester actif après la retraite. Ces facteurs peuvent être analysés à partir d'une régression logistique dont les principaux résultats sont présentés au tableau 2.20. Après contrôle de l'âge, qui est étroitement associé à l'activité professionnelle, la régression montre clairement qu'un niveau de formation élevé peu jouer un rôle positif : comparativement aux contribuables n'ayant pas achevé de formation, la probabilité d'exercer une activité professionnelle s'accroît d'environ trois quarts. La position dans la profession joue aussi un rôle. Nous disposons dans le sous-échantillon de l'information sur la catégorie socioprofessionnelle en 2000, qui présente un certain intérêt pour la compréhension de l'activité en post-retraite. Certains des contribuables retraités étaient à cette date déjà hors du marché du travail, ce qui explique les faibles odds ratios pour les catégories liées à l'inactivité professionnelle²⁷. On s'aperçoit malgré cette limite que la probabilité de poursuivre une activité professionnelle est la plus élevée parmi les dirigeants, indépendants et cadres supérieurs. L'activité professionnelle en post-retraite est dès lors clairement plus aisée à organiser pour les personnes dirigeantes, de formation supérieure, comparativement aux employés, ouvriers ou contribuables de niveau de formation inférieure.

Le rôle du canton ressort clairement du modèle, avec en particulier l'exception valaisanne, où les modèles de transmission des terres d'une génération à l'autre ont favorisé la disponibilité d'un lopin de terres rémunérateur pour de nombreuses familles retraitées. Enfin, la nationalité joue un rôle, dont l'interprétation n'est pas toujours aisée, en raison d'effets de sélection des étrangers retraités des pays voisins. La forte probabilité de rester actif après la retraite parmi les ressortissants des pays du Sud s'explique ainsi, probablement, par un tel effet de sélection : dans ces communautés caractérisées par un fort taux de retour dans le pays (Wanner, 2001), restent fréquemment en Suisse ceux exerçant encore une activité professionnelle.

²⁷ Un modèle effectué à partir des seules personnes actives en 2000 ne montre pas des résultats différents en ce qui concerne les autres facteurs de risques. Par contre, il réduit l'échantillon et complexifie la mesure du phénomène en « sélectionnant » des personnes toujours actives à cette date. Pour cette raison, nous présentons ici un modèle portant sur l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 2.20 : Résultat d'une régression logistique sur le risque de présenter un revenu de l'activité possible après la retraite

	Odds Ratio	Intervalle de confiance	sign.
Age			
<i>Moins de 75 ans</i>	1		
75-84 ans	0.39	{ 0.37 - 0.40 }	***
85 ans et plus	0.14	{ 0.13 - 0.15 }	***
Niveau de formation			
<i>Aucune formation achevée</i>	1		
Formation secondaire I	1.18	{ 1.08 - 1.29 }	***
Formation secondaire II	1.41	{ 1.29 - 1.55 }	***
Formation tertiaire	1.76	{ 1.60 - 1.94 }	***
Formation inconnue	1.03	{ 0.93 - 1.13 }	
Statut socioprofessionnel en 2000			
<i>Dirigeant</i>	1		
Professions libérales	1.03	{ 0.74 - 1.44 }	
Autres indépendants	1.02	{ 0.79 - 1.31 }	
Professions intellectuelles et d'encadrement	0.73	{ 0.56 - 0.96 }	*
Professions intermédiaires	0.58	{ 0.45 - 0.74 }	***
Non manuels qualifiés : employés	0.52	{ 0.40 - 0.68 }	***
Manuels qualifiés : ouvriers	0.65	{ 0.50 - 0.84 }	***
Travailleurs non qualifiés	0.61	{ 0.47 - 0.79 }	***
Personnes actives occupées non attribuables	0.45	{ 0.35 - 0.57 }	***
Personnes sans emploi, au chômage	0.17	{ 0.13 - 0.23 }	***
Personnes non actives	0.07	{ 0.05 - 0.08 }	***
Canton de domicile			
<i>Argovie</i>	1		
Neuchâtel	0.85	{ 0.80 - 0.89 }	***
Saint-Gall	1.11	{ 1.06 - 1.15 }	***
Valais	2.01	{ 1.92 - 2.10 }	***
Nationalité			
<i>Suisse/Allemagne/Autriche/France</i>	1		
Espagne/Italie/Portugal	1.21	{ 1.12 - 1.31 }	***
Turquie/ex-Yougoslavie	0.71	{ 0.57 - 0.88 }	**
Autre	1.03	{ 0.85 - 1.25 }	
Statut de propriété			
<i>Locataire</i>	1		
Propriétaire	1.81	{ 1.75 - 1.88 }	***

*** p < 0.001 ; ** p < 0.01 ; * p < 0.05. Sous-échantillon apparié avec le recensement de la population (Zurich exclu). Les catégories de référence sont indiquées en italiques. LR chi2(23) = 33144.66 ; Pseudo R2 = 0.2460 ; n = 134902.

3 La situation économique des actifs

De manière similaire à ce qui a été effectué pour les rentiers, on analyse dans ce chapitre la situation économique des personnes en âge d'exercer une activité lucrative. Afin d'assurer une cohérence avec la section précédente, les couples dont au moins un des conjoints est retraité sont considérés comme étant rentiers, et sont exclus des analyses effectuées ci-dessous. Les couples « actifs » sont dès lors définis comme des couples dont les deux conjoints n'ont pas atteint l'âge légal de la retraite.

Les données utilisées, si elles portent sur les mêmes cantons que les données des retraités, ont donné lieu à une extraction différente. Font défaut les informations sur les allocations pour impotents et prestations complémentaires, qui ne représentent pas un montant en moyenne très important, mais qui peuvent dans certains cas modifier la situation individuelle du contribuable. Par contre, nous disposons, pour les contribuables nés en 1944 et ultérieurement, des données sur le nombre d'enfants et, dans certains cantons, sur l'âge de ceux-ci. Cette information autorise l'analyse de la situation économique des actifs selon la structure du ménage.

3.1 Le revenu total des actifs

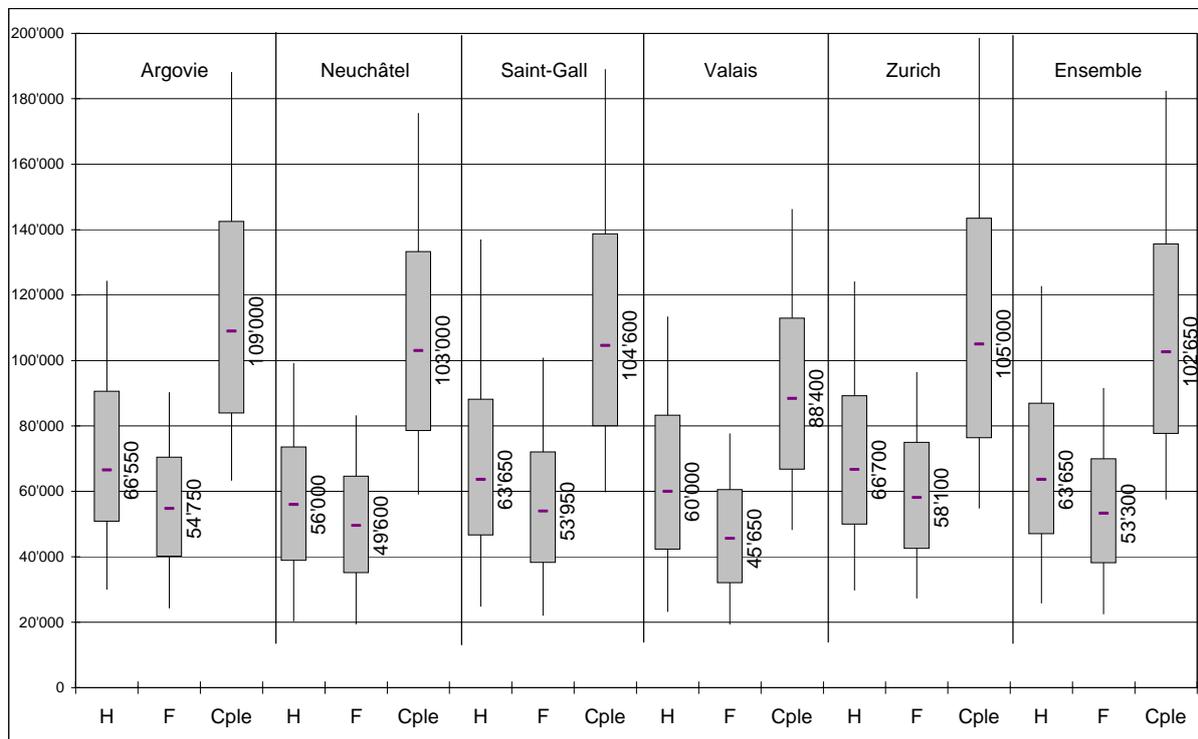
Pour l'ensemble des cinq cantons, le revenu total médian parmi les actifs est légèrement inférieur à 103 000 francs pour les couples (avec ou sans enfant), atteint 64 000 chez les hommes vivant seuls mais est inférieur à cette valeur pour les femmes vivant seules (53 000 francs – Graphique 3.1 et tableau 3.1). A l'échelle des cantons, les résultats, exprimés sous la forme des revenus médians, sont relativement homogènes. Pour les couples, les revenus médians sont les plus élevés en Argovie et inférieurs à la moyenne en Valais. Pour les contribuables vivant seuls, les Zurichois de sexe masculin montrent une situation privilégiée, alors que, de nouveau, les Valaisans se spécifient par des revenus légèrement inférieurs à la moyenne suisse.

Ces données peuvent être mises en relation avec celles issues de l'enquête suisse sur le revenu et la consommation (ERC) effectuée chaque année par l'OFS auprès de ménages tirés au sort à partir du registre Swisscom. L'enquête de 2004 qui porte sur 3270 ménages rencontrés durant l'ensemble de l'année, rapporte un revenu brut des ménages (tous âges confondus) de l'ordre de 71 000 francs annuels pour les personnes vivant seules et légèrement supérieur à 120 000 francs pour les couples sans enfant (OFS, 2007). Les différences observées peuvent être en partie du moins imputées au type de revenu pris en compte²⁸, au fait que l'ERC se limite aux ménages privés, et peut-être à des effets liés à la non-réponse (de l'ordre de 70%) dans l'ERC.

Sans surprise, les personnes vivant en couple présentent, comparativement à celles vivant seules, des variations plus importantes dans les revenus. A l'échelle de l'ensemble de la Suisse, les 1^{er} et 3^e quartiles sont compris entre 78 000 et 136 000 francs. A Zurich, Saint-Gall et Argovie, cet écart interquartile est encore plus élevé, ce qui représente le signe d'une plus grande diversité de situations concernant les revenus.

²⁸ Le revenu net est recueilli par les registres fiscaux.

Graphique 3.1 : Distribution du revenu total des contribuables actifs, selon le canton de résidence, la situation familiale et le sexe.



Source : Registres fiscaux

Tableau 3.1: Indicateurs du revenu total des contribuables actifs

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Argovie							
Homme	29'969	50'780	66'565	90'565	124'327	76'018	51'558
Femme	24'253	40'144	54'732	70'452	90'254	57'513	43'153
Couple	63'305	83'857	109'009	142'516	188'199	123'855	80'120
Total	37'158	55'550	79'760	114'990	157'238	93'373	174'831
Neuchâtel							
Homme	20'273	38'871	56'021	73'579	99'209	61'783	15'034
Femme	19'374	35'111	49'617	64'630	83'203	52'313	14'019
Couple	59'026	78'500	103'007	133'311	175'647	115'489	23'948
Total	28'445	48'015	70'352	104'944	144'045	83'545	53'001
Saint-Gall							
Homme	24'787	46'607	63'662	88'129	136'998	84'121	42'192
Femme	21'993	38'248	53'932	72'075	100'796	64'745	36'378
Couple	59'724	80'002	104'590	138'740	189'030	122'856	74'911
Total	34'000	54'174	79'477	115'652	164'880	98'434	153'481
Valais							
Homme	23'166	42'259	59'996	83'297	113'415	69'352	23'387
Femme	19'290	32'033	45'636	60'549	77'755	48'620	16'247
Couple	48'175	66'727	88'423	112'955	146'249	97'236	46'315
Total	30'343	48'799	71'553	99'282	130'890	80'459	85'949
Zurich							
Homme	29'744	49'934	66'715	89'278	124'158	76'526	20'046
Femme	27'291	42'536	58'105	75'014	96'448	62'029	19'959
Couple	54'752	76'349	105'020	143'490	198'625	124'443	38'052
Total	36'123	55'401	78'653	114'952	164'306	96'178	78'057
Ensemble							
Homme	25'772	47'031	63'650	86'927	122'736	75'901	152'217
Femme	22'404	38'140	53'306	69'930	91'540	58'560	129'756
Couple	57'486	77'702	102'660	135'626	182'388	118'213	263'346
Total	33'955	53'314	77'213	111'373	155'015	92'208	545'319

Source : registres fiscaux

3.2 Le revenu selon le type de ménage

Ainsi que le montre le tableau 3.2, d'importantes variations caractérisent les revenus totaux en fonction du type de ménage. Les plus privilégiés sont indéniablement les couples, dont le revenu

total médian dépasse 100 000 francs. Les femmes seules présentent pour leur part la situation la plus défavorisée, les hommes seuls se situant à mi-chemin entre ces deux groupes.

Selon le critère du revenu total, il ne semble pas y avoir de différences fondamentales dans les revenus des ménages familiaux classés selon le nombre d'enfants. Ainsi, quelle que soit la taille de la descendance, le revenu médian est proche de 100 000 francs.

Tableau 3.2: Indicateurs du revenu total des contribuables actifs, selon le type de famille

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Homme seul	24'487	45'360	61'706	82'560	113'921	71'009	139'044
Femme seule	21'946	37'786	52'847	68'882	89'135	57'205	103'696
Monoparental homme	53'938	71'458	97'307	137'060	204'075	127'536	13'173
Monoparental femme	24'504	39'713	55'169	74'491	101'224	63'949	26'060
Couple sans enfant	51'866	73'535	101'392	136'102	182'978	115'797	113'736
Couple avec 1 enfant	57'486	77'212	100'958	132'265	178'032	116'384	50'035
Couple avec 2 enfants	64'231	82'096	104'257	135'007	180'195	120'366	69'107
Couple avec 3 enfants	63'887	82'572	106'621	141'450	193'258	126'491	23'915
Couple avec 4+ enfants	61'650	77'279	102'063	138'368	190'319	121'214	6'553

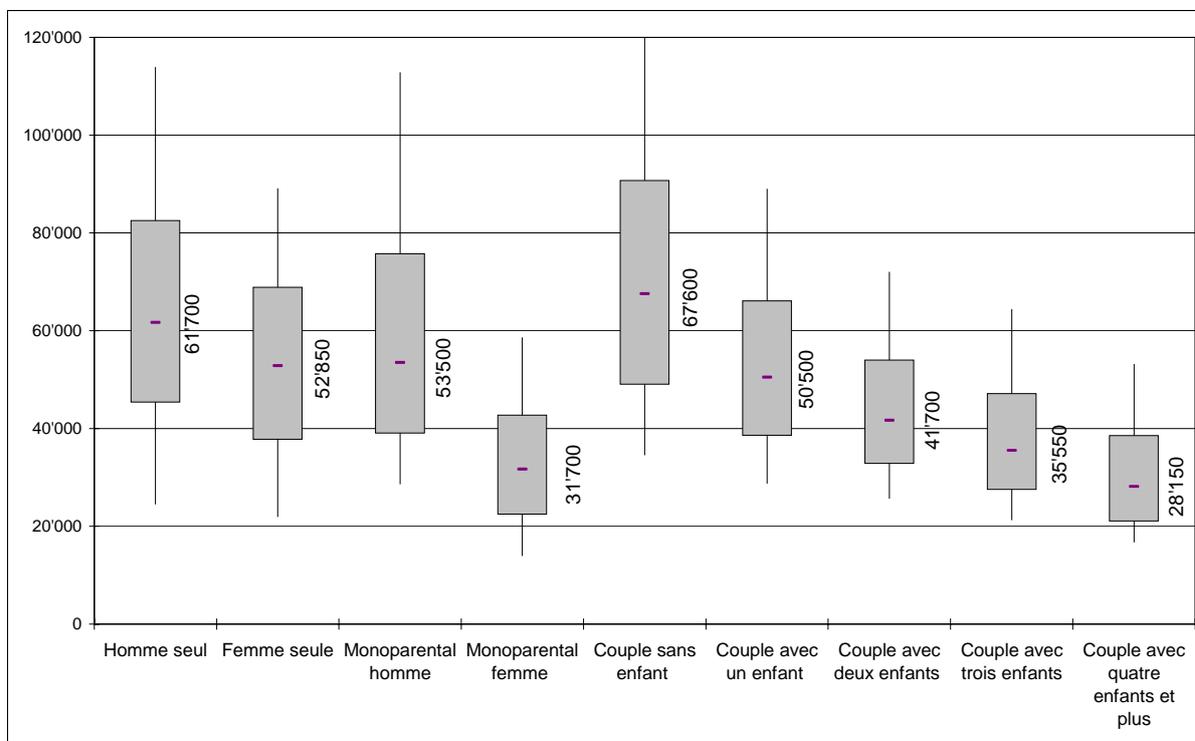
Source : registres fiscaux

Encadré 2 : Relations théoriques entre le revenu et le nombre d'enfants

Différents auteurs dont Becker (1991) suggèrent que les décisions relatives au nombre d'enfants sont liées au coût de l'enfant sous la contrainte du revenu disponible. Selon leur théorie dite de la New Home Economics, l'accroissement du revenu entraînerait des effets contradictoires, puisqu'il mettrait à disposition plus de moyens pour faire face aux besoins financiers résultant de la présence des enfants, mais serait également équivalent à un sacrifice financier plus important en cas de naissance (de par le revenu d'opportunité lié à la garde de l'enfant, en d'autres termes le revenu auquel on renonce pour s'occuper des enfants). Selon les résultats obtenus ici, il semble que pour la Suisse, globalement, on puisse exclure des effets liés au revenu total qui interviendraient sur la taille de la famille. En revanche, ainsi qu'il sera montré plus loin dans le texte, le revenu médian de l'activité professionnelle des hommes progresse à mesure où le nombre d'enfants augmente, signifiant peut-être que le revenu masculin est un facteur favorisant la taille de la famille (soit directement, soit indirectement).

Certains besoins et dépenses varient selon le nombre de personnes dans le ménage. Cette situation aboutit à des inégalités dans les revenus en fonction du type de ménage. Ainsi, les variations du revenu équivalent médian observées selon le nombre d'enfants, présentées dans le graphique 3.2, résultent de l'accroissement du nombre de personnes dans le ménage.

Graphique 3.2 : Distribution du revenu équivalent des contribuables actifs, selon le canton de résidence et la situation familiale détaillée.



Source : Registres fiscaux.

3.3 L'âge, facteur du revenu

Sans surprise, l'âge joue un rôle important dans le niveau du revenu des contribuables actifs. Ceci s'observe uniquement pour les hommes vivant seuls et les couples. Le modèle général est une augmentation du revenu, qui atteint un maximum pour les contribuables âgés entre 45-49 ans, puis une baisse par la suite²⁹. Ce schéma peut s'expliquer à la fois par des effets d'âge (augmentation du revenu de l'activité avec l'avancée et en âge) et des effets de cohorte (les générations les plus âgées présentent en moyenne un niveau de formation moins élevé que les générations aux âges intermédiaires et perçoivent de ce fait des revenus légèrement inférieurs).

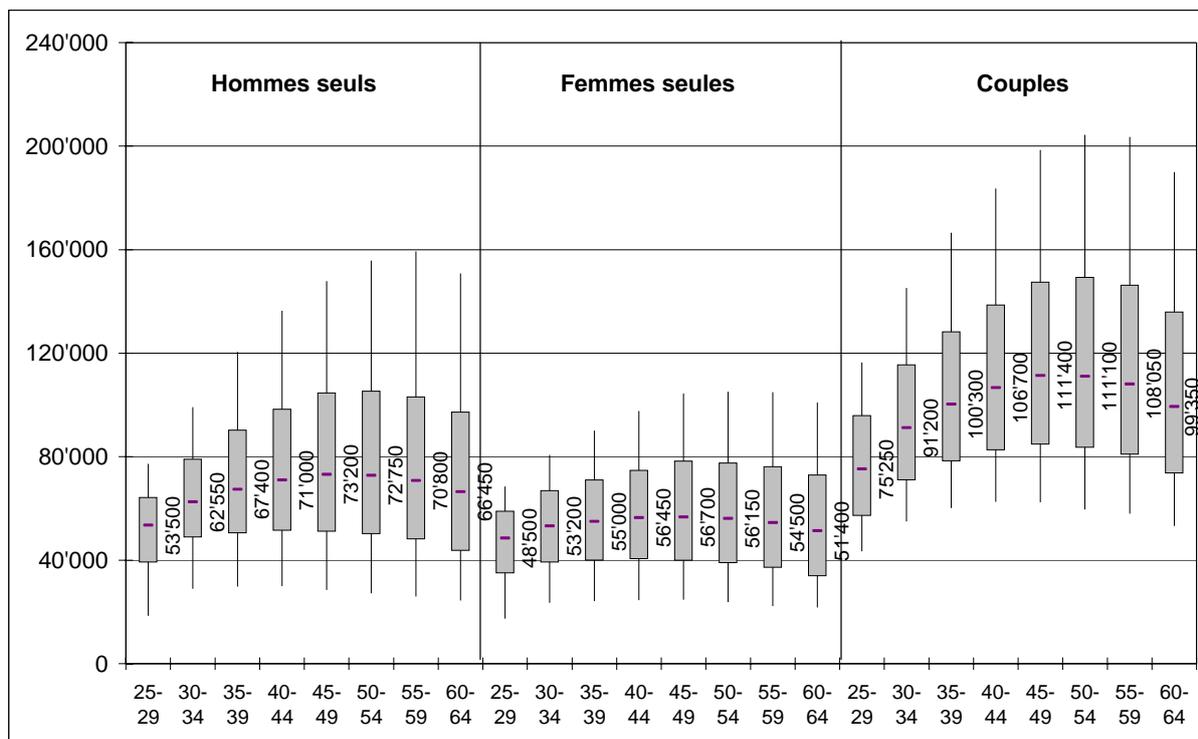
Atteindre son pic salarial entre 45 et 49 ans, s'il était vérifié non seulement à partir des données portant sur une année, mais plus généralement pour différentes générations, signifie que le marché du travail en Suisse est définitivement éloigné du modèle dit de « croissance linéaire du salaire jusqu'à la retraite », selon lequel le maximum devrait être atteint plus tardivement.

Le graphique 3.3 et le tableau 3.3 indiquent par ailleurs de plus fortes disparités de situations aux âges supérieurs à 40 ans, les écarts interquartiles étant plus importants qu'aux jeunes âges. Ce résultat peut certainement être mis en relation avec le fait que le revenu professionnel à un moment précis est influencé par la trajectoire professionnelle : dès lors, le temps qui s'écoule depuis la fin

²⁹ Ce résultat se retrouve également dans l'enquête sur les revenus et la consommation de 2004 (OFS, 2007).

des études ou de la scolarité intervient, de manière variée selon l'individu, sur le revenu du contribuable. Certains contribuables voient leur revenu s'accroître et d'autres pas, d'où une augmentation des écarts.

Graphique 3.3 : Distribution du revenu total des contribuables, selon la situation familiale et l'âge



Source : registres fiscaux

Tableau 3.3 : Indicateurs du revenu total et équivalent des contribuables actifs, selon l'âge

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Revenu total							
25-29	20'868	40'431	54'359	67'662	86'732	55'527	68'733
30-34	33'599	51'400	68'870	92'653	121'890	75'579	70'935
35-39	37'578	56'762	79'993	109'474	146'465	89'615	81'891
40-44	39'246	59'898	86'756	120'002	162'740	99'385	80'878
45-49	38'919	60'580	91'137	127'721	176'053	106'148	73'078
50-54	37'196	59'308	90'184	128'820	181'122	108'529	65'713
55-59	35'182	57'444	87'745	126'121	180'774	106'542	63'198
60-64	32'119	53'312	81'028	117'556	169'276	100'417	40'893
Revenu équivalent							
25-29	18'521	33'110	48'757	60'488	72'732	47'775	68'733
30-34	23'404	34'688	50'920	68'339	87'567	54'606	70'935
35-39	23'363	33'422	48'097	68'751	94'154	55'907	81'891
40-44	24'030	34'542	48'880	69'901	98'984	58'570	80'878
45-49	26'018	38'139	54'240	76'682	107'343	64'486	73'078
50-54	28'138	42'746	60'970	84'484	116'979	72'373	65'713
55-59	29'125	45'458	64'539	89'086	124'865	76'932	63'198
60-64	27'995	43'763	62'347	86'620	122'879	76'391	40'893

Source : registres fiscaux

3.4 L'activité des mères de famille

Ainsi que l'indique le tableau 3.4, la proportion de femmes actives – appréhendée par le fait de recevoir un revenu de l'activité – varie en fonction du nombre d'enfants. Comparativement aux femmes mariées sans enfant, celles ayant un enfant exercent autant sinon plus souvent une activité professionnelle, mais celle-ci est moins rémunératrice. L'activité est probablement plus souvent de type temps partiel. La proportion de femmes actives baisse dès le second enfant.

Il est intéressant de noter que pour les femmes ayant deux enfants ou plus, la rémunération de l'activité augmente avec l'âge, tandis qu'elle diminue pour les femmes sans enfants, ou avec un enfant. Ainsi, parmi les femmes exerçant une activité professionnelle âgées de 55 ans et plus, la rémunération est la plus importante pour les mères de familles nombreuses. Ceci s'explique probablement par un effet de sélection : le fait d'exercer une activité rémunérée lorsque l'on a quatre

enfants ou plus est probablement expliqué, pour ces femmes en fin de vie professionnelle, par une situation dans la profession intéressante et rémunératrice.

Tableau 3.4 : Proportion de femmes mariées exerçant une activité rémunérée parmi celles vivant en couple, selon l'âge

	sans enfant	un enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Proportion d'actives					
25-29	61.5	70.7	61.2	47.7	39.3
30-34	65.0	73.2	65.2	55.8	43.0
35-39	66.6	70.9	66.9	59.6	50.2
40-44	68.0	72.5	71.7	65.4	54.3
45-49	71.4	74.1	73.9	70.6	56.6
50-54	70.2	72.4	72.8	71.4	63.0
55-59	64.4	67.9	70.2	69.0	57.7
60-64	55.5	65.1	67.9	74.7	50.0
Revenu médian activité*					
25-29	44'230	31'241	21'251	18'254	10'778
30-34	48'672	28'244	19'539	15'240	16'602
35-39	44'548	27'265	19'320	16'785	15'807
40-44	39'381	27'458	21'738	18'730	17'355
45-49	34'098	26'773	23'940	22'076	23'206
50-54	29'274	26'370	25'464	25'574	28'514
55-59	26'203	26'231	27'584	29'793	33'087
60-64	24'146	26'387	32'110	27'464	34'696

Source : Registres fiscaux

* Femmes actives uniquement

Le tableau 3.5 donne par ailleurs une information sur les conséquences, sur l'activité professionnelle des parents, de la naissance des enfants. Un revenu médian plus élevé de l'activité masculine, et plus faible de l'activité féminine, caractérise les couples avec plusieurs enfants, comparativement à ceux sans ou avec un enfant. Pour les hommes, ce résultat suggère soit un rôle positif du revenu sur la fécondité, soit une politique salariale privilégiant ce type de familles.

Tableau 3.5 : Indicateurs du marché du travail pour les femmes vivant en couple, âgées de 40-49 ans et dont le contribuable principal est un homme (ensemble des couples)

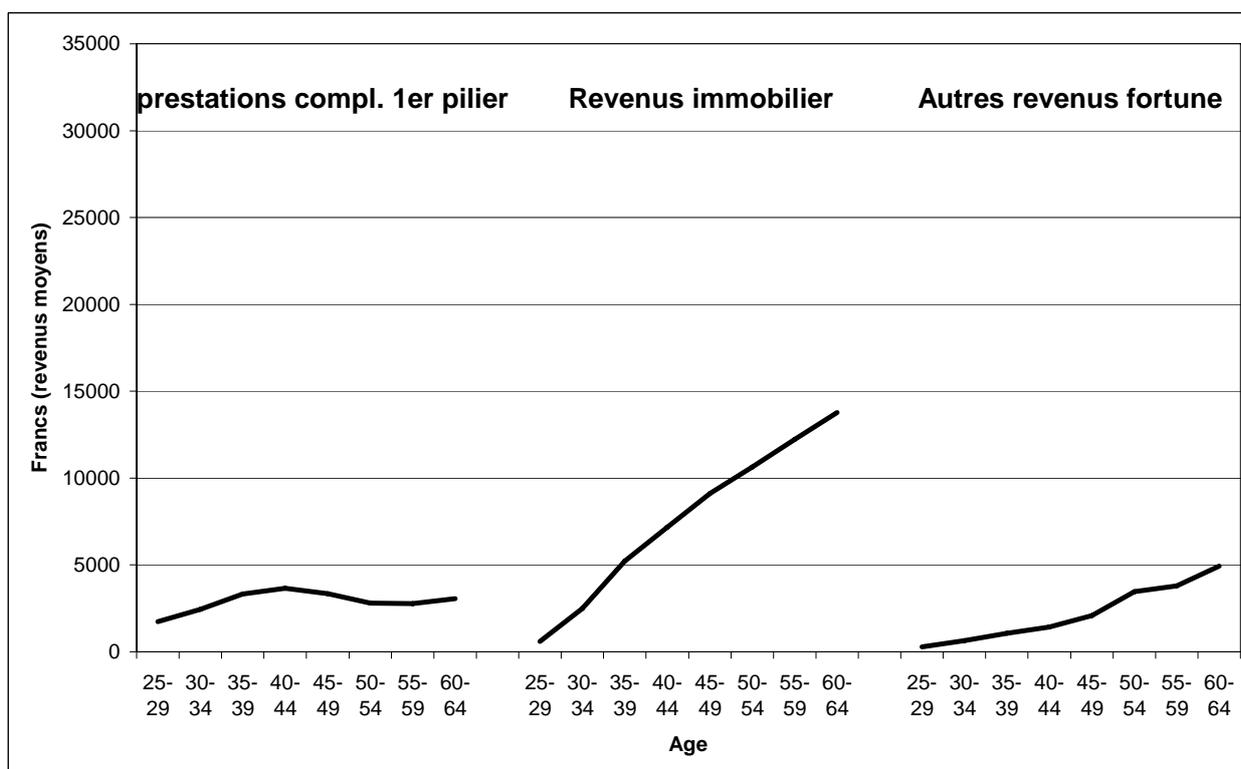
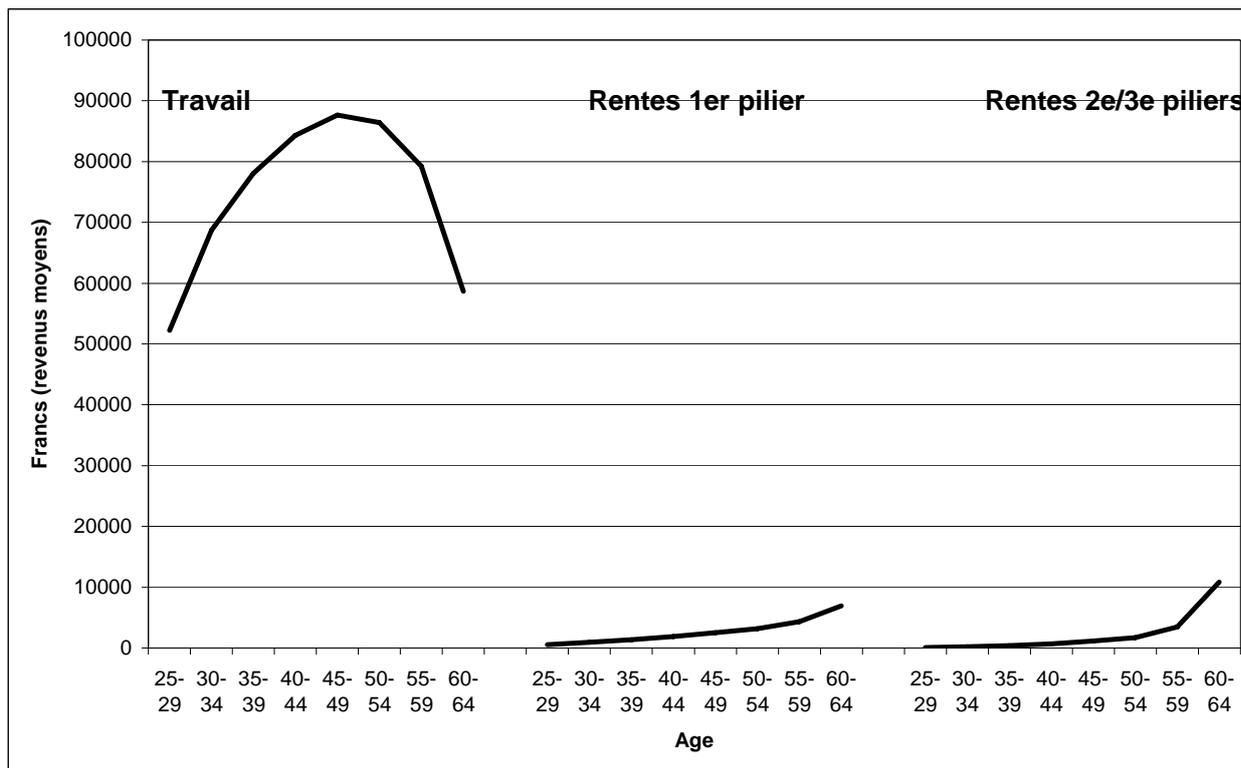
	Taux d'activité masculin	Revenu médian de l'activité masculine	Taux d'activité féminin	Revenu médian de l'activité féminine
Sans enfant	93.0	70'240	73.1	33'549
Un enfant	94.5	74'156	74.2	26'869
Deux enfants	96.9	84'002	73.5	23'586
Trois enfants	97.1	90'221	69.3	21'835
Quatre enfants et +	95.5	88'117	58.2	20'788

Source : registres fiscaux.

3.5 La contribution des différentes sources de revenus

Contrairement à ce qui avait été observé au chapitre 2 chez les personnes retraitées, les actifs présentent un revenu caractérisé par la très forte dépendance à une seule source, le revenu de l'activité professionnelle (Graphique 3.4 et tableau 3.6). En fin de vie active, cependant, les sources se diversifient avec un accès de plus en plus fréquent aux rentes du 1^{er} (veuvage et invalidité) et des 2^e/3^e piliers (départ prématuré à la retraite), tandis que les revenus de la fortune et de l'immobilier s'accroissent suite à un niveau de fortune plus élevé. Malgré ces tendances, quel que soit le groupe d'âge, le revenu professionnel constitue la source principale de revenus

Graphique 3.4 : Contribution des différentes sources de revenu au revenu moyen.



Source: Registres fiscaux

Les deux graphiques ne sont pas aux mêmes échelles

Tableau 3.6 : Contribution des différentes rubriques au revenu total, selon l'âge

	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	Ensemble
Travail	52'242	68'702	78'066	84'359	87'643	86'405	79'242	58'675	75'497
1er pilier	555	979	1'378	1'914	2'539	3'170	4'345	6'886	2'430
2e/3e pilier	94	260	507	826	1'345	2'006	4'122	12'916	2'113
Autres revenus	1'724	2'455	3'314	3'652	3'353	2'802	2'770	3'059	2'913
Revenu fortune mob.	281	643	1'077	1'418	2'100	3'475	3'789	4'948	2'002
Revenu immobilier	593	2'494	5'223	7'164	9'117	10'626	12'219	13'767	7'197

Source: Registres fiscaux

3.6 Les sources de revenus selon la situation financière

Quelle que soit la situation concernant les ressources financières, le revenu du travail représente la plus importante contribution au revenu total (Tableau 3.7). Toutefois, cette contribution est moins importante parmi les contribuables présentant de faibles ressources que parmi ceux avec des ressources élevées. Dans ce premier groupe, les sources de revenus ont tendance à être diversifiées par l'apport du premier pilier et des autres revenus (principalement des pensions alimentaires), ce qui laisse supposer qu'on retrouve parmi les contribuables présentant de faibles ressources des rentiers AI, des veuves et des femmes divorcées. Ceci est en particulier le cas parmi les contribuables ayant dépassé 50 ans. Parmi les plus favorisés financièrement, les revenus de la fortune jouent un rôle significatif.

Tableau 3.7 : Distribution du revenu moyen en fonction des différentes rubriques, selon l'âge et le niveau de ressources du contribuable

Faibles ressources	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	Ensemble
Travail	21'453	31'123	34'996	34'589	28'829	19'809	12'806	8'283	27'074
1er pilier	1'559	2'627	2'952	3'732	5'253	6'825	8'469	9'856	4'117
2e/3e pilier	87	193	334	614	988	1'414	1'642	2'099	664
Autres revenus	2'976	5'138	6'446	6'039	4'613	3'434	2'509	1'802	4'594
Revenu fortune mob.	103	130	173	199	220	214	262	428	186
Revenu immobilier	125	484	1'020	1'234	1'184	923	862	998	816
Ressources intermédiaires	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	Ensemble
Travail	58'484	70'066	77'873	81'101	80'074	73'142	62'866	44'634	70'454
1er pilier	271	663	1'118	1'673	2'341	3'033	4'440	7'148	2'177
2e/3e pilier	93	268	550	863	1'387	1'981	3'777	11'752	1'891
Autres revenus	1'349	1'961	2'730	3'228	3'029	2'716	2630	2'734	2'536
Revenu fortune mob.	249	430	602	710	797	866	1090	1'735	733
Revenu immobilier	485	2'239	5'076	6'585	7'153	68'12	6714	7'135	5'073
Ressources élevées	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	Ensemble
Travail	110'622	128'205	145'785	163'013	162'818	156'384	140'613	110'588	144'652
1er pilier	645	332	442	857	1'240	1'851	2'681	5'188	1'910
2e/3e pilier	177	321	530	902	1'452	2'359	5'792	19'615	4'492
Autres revenus	2'376	1'249	1'833	2'814	3'671	2'755	3'186	4'293	2'947
Revenu fortune mob.	2'316	3'232	5'216	6'521	8'716	12'610	11'302	14'298	9'351
Revenu immobilier	6'525	8'188	12'567	17'501	22'998	26'302	29'003	34'309	22'737

Source: Registres fiscaux.

3.7 La fortune des actifs

Comparativement aux retraités, le niveau de la fortune brute des actifs est largement inférieur, avec une médiane se situant, pour l'ensemble des contribuables, à un niveau ne dépassant pas 100 000 francs. Les couples présentent une fortune brute dépassant 300 000 francs, les hommes seuls de 43 000 francs et les femmes seules de 33 000 francs (tableau 3.8). Les montants médians sont plus élevés pour les couples en Argovie et à Saint-Gall, et plus faibles à Zurich (inférieurs à 200 000 francs). Pour les personnes vivant seules, les Neuchâtelois présentent une situation un peu moins

favorable, tandis que les Valaisans de sexe masculin vivant seuls ont une médiane un peu plus élevée que la moyenne des cinq cantons.

Le critère de la fortune nette amplifie le sentiment de faible niveau de fortune présenté par les actifs (Tableau 3.9). Selon ce critère, qui prend en compte les dettes, le revenu médian serait légèrement supérieur à 50 000 francs pour un couple et de 20 000 francs pour une personne vivant seule. Les couples valaisans présentent une fortune nette médiane légèrement supérieure (82 000 francs), alors que les Neuchâtelois, quel que soit leur statut familial, montrent des montants encore plus modestes.

Des disparités relativement importantes caractérisent les groupes, et conduisent à une situation où dans la totalité des cantons, le premier quartile de la fortune brute des personnes vivant seules est nul ou inférieur à 10 000 francs. Selon le critère de la fortune nette, le 1^{er} décile est systématiquement égal ou inférieur à zéro, signifiant qu'au moins 10% de la population, quels que soient le canton et la situation familiale, sont endettés ou ne présentent aucun actif après prise en compte des dettes. A l'autre extrémité, les 10% des contribuables les plus aisés se caractérisent par une fortune brute égale ou supérieure à 943 000 francs pour les couples, 586 000 francs pour les hommes vivant seuls et 448 000 francs pour les femmes vivant seules. A l'échelle de la fortune nette, ces montants se situent à 537 000 francs pour les couples, 329 000 francs pour les hommes seuls et 269 000 francs pour les femmes seules.

Le niveau des liquidités (tableau 3.10) confirme l'état d'un faible niveau de fortune d'une majorité des contribuables actifs. En effet, le montant médian des titres et autres placements se situe à 36 000 francs pour les couples et 15 000 francs pour les personnes vivant seules. Les Neuchâtelois et Valaisans présentent des montants encore inférieurs. De très fortes disparités caractérisent les contribuables, puisque, par exemple, 10% des Zurichois vivant en couple présentent des niveaux de liquidités approchant ou dépassant 400 000 francs, tandis que 25% des contribuables valaisans ou neuchâtelois, quel que soit le statut familial, ne déclarent aucune fortune sous forme de liquidités.

Tableau 3.8 : Indicateurs de la fortune brute des contribuables actifs, selon le canton

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Argovie							
Homme	0	5'417	44'762	250'479	520'792	194'262	51'635
Femme	0	5'216	34'575	174'493	408'543	143'258	43'195
Couple	3'402	51'531	372'717	588'531	938'115	481'611	80'175
Total	0	12'129	111'893	439'795	722'349	313'317	175'005
Neuchâtel							
Homme	0	0	6'508	58'445	248'878	100'666	15'068
Femme	0	0	6'770	48'051	218'945	79'178	14'036
Couple	0	4'951	79'258	346'286	582'221	275'556	23'971
Total	0	0	18'826	189'680	432'824	173'971	53'075
Saint-Gall							
Homme	0	8'154	59'707	309'409	742'160	393'955	42'212
Femme	0	7'144	44'481	228'241	561'714	254'550	36'386
Couple	4'877	45'109	351'367	590'923	1'009'763	532'348	74'928
Total	783	15'432	144'146	473'845	861'736	428'458	153'526
Valais							
Homme	0	7'906	75'502	327'689	645'654	264'424	23'397
Femme	0	4'400	36'802	182'735	383'296	141'482	16'252
Couple	1'484	30'102	270'628	526'305	823'948	394'514	46'322
Total	0	12'937	146'144	424'991	719'441	311'277	85'971
Zurich							
Homme	0	4'427	36'629	181'037	523'840	212'074	20'055
Femme	0	5'601	36'860	171'743	481'767	208'675	19'966
Couple	0	20'000	182'786	605'149	1'087'938	512'763	38'066
Total	0	9'037	70'420	409'918	826'649	357'785	78'087
Ensemble							
Homme	0	4'575	43'318	249'737	566'963	253'448	152'367
Femme	0	4'249	32'599	174'243	434'091	177'358	129'835
Couple	1'600	30'971	305'498	561'155	928'265	466'480	263'462
Total	0	10'033	98'589	423'919	747'364	338'201	545'664

Source: Registres fiscaux

Tableau 3.9 : Indicateurs de la fortune nette des contribuables actifs, selon le canton

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Argovie							
Homme	-33'699	0	17'397	87'117	254'340	86'901	51'558
Femme	-9'695	82	18'952	76'966	215'997	69'313	43'153
Couple	-99'300	-9'564	39'592	202'003	504'073	183'588	80'120
Total	-59'566	0	23'878	127'292	364'205	126'869	174'831
Neuchâtel							
Homme	0	0	3'000	31'000	108'000	52'395	15'034
Femme	0	0	4'000	29'000	100'000	45'392	14'019
Couple	-42'300	0	12'000	79'000	233'000	100'059	23'948
Total	-7'520	0	6'000	48'000	161'000	72'079	53'001
Saint-Gall							
Homme	-9'998	191	28'666	132'036	407'171	224'057	42'192
Femme	0	2'421	26'751	111'812	336'608	159'767	36'378
Couple	-52'980	0	57'000	243'782	583'247	253'542	74'911
Total	-27'000	859	37'950	177'937	487'548	223'210	153'481
Valais							
Homme	-10'953	0	33'994	180'667	437'030	147'072	23'387
Femme	-32	0	23'095	116'677	293'589	97'353	16'247
Couple	-26'550	2'106	82'295	282'199	539'794	197'228	46'315
Total	-15'734	500	50'000	222'484	473'731	164'701	85'949
Zurich							
Homme	-6'251	0	24'859	107'214	310'856	126'513	20'046
Femme	0	2'140	27'873	109'227	308'416	127'265	19'959
Couple	-25'263	800	61'244	236'000	608'495	240'152	38'052
Total	-10'994	843	38'356	162'684	455'608	182'103	78'057
Ensemble							
Homme	-15'027	0	20'343	105'028	316'843	135'972	152'217
Femme	-436	200	20'000	88'071	258'800	104'513	129'756
Couple	-57'416	0	48'313	220'584	526'522	206'463	263'346
Total	-30'000	0	29'048	150'000	413'729	162'528	545'319

Source: Registres fiscaux

Tableau 3.10 : Indicateurs des liquidités des contribuables actifs, selon le canton

	10%	25%	Médiane	75%	90%	Moyenne	Effectif
Argovie							
Homme	0	1'330	17'901	73'080	196'957	83'923	51'558
Femme	0	2'105	17'600	64'288	160'717	67'558	43'153
Couple	0	10'000	48'994	141'321	323'245	162'738	80'120
Total	0	4'070	29'168	100'221	249'200	116'002	174'831
Neuchâtel							
Homme	0	0	1'767	22'181	80'787	47'558	15'034
Femme	0	0	2'929	22'035	74'081	36'872	14'019
Couple	0	0	13'450	56'241	156'010	94'290	23'948
Total	0	0	5'977	36'465	112'891	65'847	53'001
Saint-Gall							
Homme	0	1'784	20'393	88'954	260'594	160'357	42'192
Femme	0	2'625	20'441	79'703	215'156	108'612	36'378
Couple	49	8'682	44'723	133'976	326'766	183'251	74'911
Total	0	4'500	30'772	108'606	284'988	159'267	153'481
Valais							
Homme	0	0	9'783	58'043	162'643	66'519	23'387
Femme	0	0	8'490	47'928	130'545	50'067	16'247
Couple	0	0	15'476	66'279	171'710	80'861	46'315
Total	0	0	12'276	60'562	160'640	71'137	85'949
Zurich							
Homme	0	1'010	20'003	85'442	237'941	105'757	20'046
Femme	0	2'730	23'214	84'326	220'754	114'417	19'959
Couple	0	7'000	51'951	160'691	388'677	193'914	38'052
Total	0	3'550	33'413	121'409	310'664	150'947	78'057
Ensemble							
Homme	0	60	14'972	70'045	200'909	101'719	152'217
Femme	0	964	15'316	63'879	171'805	80'770	129'756
Couple	0	5'003	36'415	119'278	294'322	152'454	263'346
Total	0	1'969	23'625	91'789	240'496	121'235	545'319

Source: Registres fiscaux

3.8 Les ménages d'actifs présentant de faibles ressources financières

3.8.1 Probabilité de présenter de faibles ressources financières

Au total et selon le critère du seuil cantonal défini à la section 1.6, ce sont 87 000 ménages en âge d'exercer une activité qui présentent de faibles ressources financières (revenus + 5% des liquidités représentant moins de 60% du revenu équivalent médian). Ce chiffre représente 15% de l'effectif total de ménages actifs. A l'échelle de la Suisse, on pourrait dénombrer, selon nos extrapolations, environ 425 000 contribuables dans cette situation. Rappelons qu'une proportion similaire de contribuables retraités présentaient de faibles ressources financières, ce qui est probablement le signe d'une relative homogénéité des ressources des différentes générations. La proportion de contribuables présentant de très faibles ressources (moins de 50% du revenu équivalent médian) est de l'ordre de 10% (critère cantonal).

Selon le critère du seuil national (revenu équivalent inférieur à 30 600 francs), des différences s'observent en fonction du canton : les proportions de personnes en âge d'exercer une activité disposant de faibles ressources financières varient entre 12% (Argovie et Zurich) et 20% (Valais). La prise en compte d'un seuil cantonal, qui dépend de la structure des revenus au sein du canton, conduit à une harmonisation des proportions : le Valais se situe alors dans une position privilégiée (14% atteignant le seuil défini) alors que Neuchâtel est, avec 17%, le canton dénombrant la plus haute proportion de contribuables à faibles revenus (Tableau 3.11). Les trois cantons alémaniques se situent à un niveau intermédiaire. Comparativement à la situation observée parmi les rentiers, les écarts intercantonaux concernant la proportion de contribuables en âge d'exercer une activité sont relativement faibles.

Tableau 3.11 : Proportion de personnes actives présentant de faibles ou de très faibles ressources financières, selon le critère, le canton et la situation familiale

	Hommes seuls		Femmes seules		Couples		Total	
	60%	50%	60%	50%	60%	50%	60%	50%
Seuil national								
Argovie	10.5	8.7	19.2	15.0	10.0	6.1	12.4	9.0
Neuchâtel	18.5	14.7	28.9	22.1	14.8	9.0	19.6	14.2
Saint-Gall	14.0	11.6	22.7	18.0	14.8	9.4	16.5	12.1
Valais	15.4	12.2	26.3	20.2	20.6	12.6	20.3	13.9
Zurich	10.3	8.0	15.4	11.8	11.9	8.0	12.4	9.0
Ensemble des actifs	13.0	10.5	21.7	16.7	13.9	8.7	15.5	11.1
Ensemble des contribuables	13.6	11.0	21.1	16.0	13.1	8.5	15.5	11.2
Seuil cantonal								
Argovie	11.7	8.9	21.9	15.9	12.8	7.0	14.7	9.7
Neuchâtel	16.4	12.3	25.1	18.3	11.6	6.6	16.6	11.3
Saint-Gall	13.8	10.5	22.3	16.2	14.4	8.4	16.1	10.8
Valais	11.7	8.6	19.4	13.6	12.5	6.8	13.6	8.6
Zurich	12.1	8.6	18.6	12.7	15.1	9.3	15.3	10.0
Ensemble des actifs	12.8	9.6	21.6	15.5	13.4	7.6	15.2	10.0
Ensemble des contribuables	13.3	9.3	20.6	12.4	12.4	6.8	15.0	9.0

Source : registres fiscaux.

Le contribuable présente de faibles ressources financières lorsque le revenu équivalent additionné de 5% des liquidités équivalentes ne permet pas d'atteindre 60% du revenu équivalent de l'ensemble de la population (cf. encadré).

3.8.2 Le rôle de la structure de la famille

On peut d'ailleurs affiner l'analyse de la situation familiale en vérifiant l'importance de la présence d'enfants sur les ressources disponibles (tableau 3.12). Rappelons au préalable que la proportion de personnes présentant de faibles ou très faibles ressources financières résulte du mode de calcul, lequel attribue un coefficient pour chaque membre du ménage. Ceci conduit à une augmentation de la proportion de personnes en dessous des seuils définis, à mesure que le nombre d'enfants augmente : l'interprétation de cette tendance doit être effectuée avec la plus grande prudence, ceci d'autant plus que des mécanismes de compensation non documentés peuvent intervenir (déductions fiscales, subventions cantonales telles que les allocations familiales qui n'apparaissent pas dans les données, etc.). A titre d'indication et afin d'éviter des interprétations erronées, on indique, dans le tableau, le revenu total moyen des ménages concernés par de (très) faibles ressources financières. En outre, on a calculé les proportions de ces ménages en utilisant deux échelles, celle de la Conférence des institutions d'action sociale, et celle que nous avons précédemment décrite. La première tient compte d'un coefficient de 1,0 pour la première personne,

0,53 pour la deuxième, 0,33 pour la troisième et 0,28 pour chaque personne supplémentaire – CSIAS 2005, p. 55). La seconde considère donc que chaque personne supplémentaire conduit à une augmentation du coefficient de 0,50 (approche adaptée de l'OCDE). Suivant l'échelle utilisée, la médiane du revenu d'équivalence diffère, ce qui conduit également à des seuils variables. La comparaison des deux approches met surtout en évidence leur influence sur les résultats concernant les familles nombreuses.

Tableau 3.12 : Proportion de personnes actives présentant de faibles ressources, selon le critère et la situation familiale précise

	Homme sans enfant	Femme sans enfant	Monop. Homme*	Monop. Femme*	Couple sans enfant	couple + 1 enfant*	Couple + 2 enfants*	Couple + 3 enfants*	Couple + 4 enfants ou +*
Revenu médian mesuré** (N)	61700 (139044)	52850 (103596)	97300 (13173)	55150 (26 060)	101400 (113736)	100950 (50035)	104250 (69107)	106600 (23915)	102050 (6553)
Revenu médian d'équivalence***	51000	51000	76500	76500	76500	102000	127500	153000	178500
Revenu médian d'équivalence méthode SKOS***	52450	52450	80300	80300	80300	97600	112300	126950	141650
Seuil de 60% (faibles ressources)									
Selon revenu mesuré	37000	31700	58400	33100	60850	60550	62550	63950	61250
Selon revenu d'équivalence	30600	30600	45900	45900	45900	61200	76500	91800	107100
Selon revenu d'équivalence méthode SKOS	31450	31450	48200	48200	48200	58600	67400	76150	85000
% de ménages selon revenu mesuré	18.0	18.1	13.1	17.4	15.5	11.9	8.9	10.1	9.8
% de ménages selon revenu d'équivalence	13.1	15.8	12.0	45.2	6.5	11.6	18.1	32.1	54.6
% de ménages selon revenu d'équivalence méthode SKOS	16.4	24.6	6.9	38.0	12.7	10.8	12.3	18.5	33.9

* Les taux pour les familles avec enfants sont à commenter en tenant compte des réserves méthodologiques émises dans le texte.

** Le revenu médian mesuré est le revenu réellement observé pour chacun des types familiaux.

*** Le revenu d'équivalence est calculé à partir de la moyenne du revenu médian des ménages d'hommes et de femmes seules sans enfant auquel on ajoute un coefficient de 0.5 pour le conjoint et pour chacun des enfants.

La proportion de personnes présentant de faibles ressources financières varie de manière significative en fonction des caractéristiques familiales, puisque selon l'approche OCDE 45% des

contribuables féminins vivant seuls avec un ou plusieurs enfants et 55% des contribuables en couple avec 4 enfants ou plus ne disposent pas d'un revenu équivalent atteignant les seuils définis précédemment (60% du revenu médian). Ces proportions sont cependant de 38% et 34% lorsque les coefficients de la CSIAS sont utilisées. La médiane des revenus totaux dans ce groupe de personnes approche les 80 000 francs, ce qui ne peut pas être qualifié en soi de faible revenu. Cependant, de par la prise en compte du nombre de personnes dans le ménage, le revenu équivalent correspondant est faible.

Tableau 3.12 : Proportion de personnes actives présentant de faibles ressources, selon le critère et la situation familiale précise (suite)

	Homme sans enfant	Femme sans enfant	Monop. Homme*	Monop. Femme*	Couple sans enfant	couple + 1 enfant*	Couple + 2 enfants*	Couple + 3 enfants*	Couple + 4 enfants ou +*
Revenu médian mesuré** (N)	61700 (139044)	52850 (103596)	97300 (13173)	55150 (26 060)	101400 (113736)	100950 (50035)	104250 (69107)	106600 (23915)	102050 (6553)
Revenu médian d'équivalence***	51000	51000	76500	76500	76500	102000	127500	153000	178500
Revenu médian d'équivalence méthode SKOS***	52450	52450	80300	80300	80300	97600	112300	126950	141650
50% (très faibles ressources)									
Selon revenu mesuré	30850	26400	48650	27550	50700	50450	52100	53300	51000
Selon revenu d'équivalence	25500	25500	38250	38250	38250	51000	63750	76500	89250
Selon revenu d'équivalence méthode SKOS	26200	26200	40150	40150	40150	48800	56150	63450	70825
% de ménages selon revenu mesuré	13.9	13.5	6.9	12.1	9.4	6.4	4.2	4.5	4.4
% de ménages selon revenu d'équivalence	10.9	12.9	7.4	32.6	4.8	6.8	9.8	19.9	41.1
% de ménages selon revenu d'équivalence méthode SKOS	11.9	14.9	4.3	25.7	7.2	5.9	5.8	10.1	19.1

* Les taux pour les familles avec enfants sont à commenter en tenant compte des réserves méthodologiques émises dans le texte.

** Le revenu médian mesuré est le revenu réellement observé pour chacun des types familiaux.

*** Le revenu d'équivalence est calculé à partir de la moyenne du revenu médian des ménages d'hommes et de femmes seules sans enfant auquel on ajoute un coefficient de 0.5 pour le conjoint et pour chacun des enfants.

En revanche, les couples sans enfant sont privilégiés, puisqu'ils peuvent plus facilement cumuler deux activités professionnelles à plein temps.

La prise en compte du seuil de 50% du revenu équivalent conduit à une diminution des proportions. Malgré cela, le lien entre la présence et le nombre d'enfants d'une part, et de très faibles ressources financières d'autre part, persiste.

3.8.3 La modélisation du risque de présenter de faibles ressources financières

Une modélisation logistique – reposant sur le sous-échantillon consolidé – des facteurs intervenant sur le risque de présenter de faibles ressources financières confirme l'observation selon laquelle la présence d'enfants est un facteur de risque. Comparativement à la situation de référence (homme seul), les odds ratio dépassent la valeur de 6 pour les contribuables composés d'un ménage monoparental féminin, et atteignent même 28 pour les contribuables composés d'un couple avec 4 enfants ou plus. Les couples réduisent le risque, comparativement toujours aux hommes seuls. On relèvera également que les ménages monoparentaux dirigés par un homme sont relativement épargnés par le risque de faibles ressources.

D'autres facteurs interviennent, le premier étant l'âge. Les jeunes sont les premiers concernés par le phénomène étudié, les autres classes d'âge présentant un risque relativement homogène. Le niveau de formation joue bien entendu un rôle étroit, une formation achevée de niveau tertiaire ou secondaire II diminuant largement le risque. Mais surtout, la catégorie professionnelle intervient de manière significative. Par rapport à la catégorie des « dirigeants », les « autres indépendants » ont un risque multiplié par près de six, ce qui s'explique par la présence dans ce groupe des agriculteurs. Les professions intellectuelles et d'encadrement sont les moins concernées par la problématique, car ce groupe est probablement plus homogène que les dirigeants et professions libérales, qui sont, en outre, plus fréquemment soumis à des effets conjoncturels pouvant influencer leur revenu. Les ouvriers qualifiés et non qualifiés, ainsi que les employés, voient également leur risque augmenter, ce qui fait alors référence à la notion de *working poor*. Dans l'ensemble de l'échantillon des actifs, entre 10% et 17% de personnes bénéficiant de revenus professionnels se trouvent sous le seuil de faibles ressources défini. Ces proportions sont largement supérieures à celles de l'OFS concernant le taux de *working poor*, estimé à 4,2% en 2003 (Crettaz, 2007) : ces différences proviennent en particulier du fait que l'OFS considère les *working poor* comme étant les personnes vivant dans un ménage chez qui le taux d'activité cumulé est l'équivalent d'un plein temps (36 heures par semaine). Dans notre cas, le contrôle de cette condition n'est pas assuré. Il n'en reste pas moins vrai que l'exercice d'une activité professionnelle ne conduit pas à une suppression du risque de faibles ressources.

Parmi les autres résultats obtenus dans le modèle figurent le rôle de l'appartenance nationale et du statut de propriété. Le canton de domicile joue également un rôle significatif, mais les odds ratios sont proches de l'unité (tableau 3.13). Globalement, les facteurs qui interviennent chez les retraités jouent aussi un rôle chez les actifs.

Tableau 3.13 : Résultat d'une régression logistique sur le risque de présenter de faibles ressources financières, parmi les actifs

	Odds Ratio	Intervalle de confiance	sign.
Age			
<i>25-34 ans</i>	1		
35-44 ans	0.77	{ 0.75 - 0.80 }	***
45-54 ans	0.66	{ 0.64 - 0.68 }	***
55-64 ans	0.77	{ 0.74 - 0.80 }	***
Niveau de formation			
<i>Aucune formation achevée</i>	1		
Formation secondaire I	0.85	{ 0.80 - 0.89 }	***
Formation secondaire II	0.47	{ 0.45 - 0.50 }	***
Formation tertiaire	0.30	{ 0.28 - 0.32 }	***
Formation inconnue	0.84	{ 0.79 - 0.90 }	***
Statut socioprofessionnel en 2000			
<i>Dirigeant</i>	1		
Professions libérales	1.28	{ 1.04 - 1.57 }	*
Autres indépendants	5.64	{ 5.07 - 6.27 }	***
Professions intellectuelles et d'encadrement	0.53	{ 0.46 - 0.60 }	***
Professions intermédiaires	1.04	{ 0.93 - 1.16 }	
Non manuels qualifiés : employés	1.61	{ 1.45 - 1.79 }	***
Manuels qualifiés : ouvriers	1.99	{ 1.78 - 2.22 }	***
Travailleurs non qualifiés	1.77	{ 1.58 - 1.97 }	***
Personnes actives occupées non attribuables	2.66	{ 2.39 - 2.95 }	***
Personnes sans emploi, au chômage	8.54	{ 7.60 - 9.61 }	***
Personnes non actives	8.92	{ 8.01 - 9.93 }	***
Situation familiale			
<i>Homme seul</i>	1.00		
Femme seule	1.17	{ 1.13 - 1.21 }	***
Homme seul avec enfant	1.70	{ 1.55 - 1.86 }	***
Femme seule avec enfant	6.66	{ 6.35 - 6.99 }	***
Couple	0.62	{ 0.60 - 0.65 }	***
Couple avec 1 enfant	1.18	{ 1.13 - 1.24 }	***
Couple avec 2 enfants	2.95	{ 2.84 - 3.07 }	***
Couple avec 3 enfants	8.90	{ 8.49 - 9.34 }	***
Couple avec 4 enfants et plus	28.46	{ 26.50 - 30.56 }	***
Canton de domicile			
<i>Argovie</i>	1		
Neuchâtel	0.76	{ 0.73 - 0.79 }	***
Saint-Gall	0.90	{ 0.88 - 0.92 }	***
Valais	0.90	{ 0.87 - 0.93 }	***
Nationalité			
<i>Suisse/Allemagne/Autriche/France</i>	1		
Espagne/Italie/Portugal	0.69	{ 0.66 - 0.71 }	***
Turquie/ex-Yougoslavie	1.30	{ 1.25 - 1.36 }	***
Autre	1.24	{ 1.15 - 1.35 }	***
Statut de propriété			
<i>Locataire</i>	1		
Propriétaire	0.21	{ 0.20 - 0.22 }	***

*** p < 0.001 ; ** p < 0.01 ; * p < 0.05. Sous-échantillon apparié avec le recensement de la population (Zurich exclu).

Les catégories de référence sont indiquées en italiques. LR chi2(32) = 72692.66 ; Pseudo R2 = 0.2568 ; N = 346226.

3.9 Les ménages actifs présentant d'importantes ressources financières

3.9.1 Probabilité de présenter de faibles ressources financières

Au total, dans l'échantillon des cinq cantons, 92 000 contribuables actifs disposent d'importantes ressources financières, définies par un revenu équivalent égal ou supérieur à 180% du revenu équivalent médian cantonal. Légèrement moins de la moitié de ces contribuables vivent en couple, et le tiers sont des hommes vivant seuls. Les femmes vivant seules ne représentent que 15% de cette population.

A l'échelle de la Suisse, cela voudrait indiquer que 440 000 contribuables (dont près de 200 000 couples) sont dans ce cas. Cet effectif représente 16% des actifs (16% des couples, 21% des hommes seuls, 10% des femmes seules), soit une proportion qui est proche de la proportion des retraités présentant d'importantes ressources financières.

Tableau 3.14 : Proportion de personnes actives présentant d'importantes ressources financières, selon le seuil cantonal, le canton et la situation familiale

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	Total
Seuil national				
Argovie	25.5	11.4	22.4	20.6
Neuchâtel	14.3	7.4	13.2	12.0
Saint-Gall	24.1	13.0	17.2	18.1
Valais	16.7	5.2	7.1	9.3
Zurich	26.0	14.2	23.3	21.6
Ensemble des actifs	22.7	11.0	17.5	17.4
Ensemble des contribuables	22.8	11.3	17.5	17.0
Seuil cantonal				
Argovie	19.8	8.0	17.5	15.9
Neuchâtel	17.3	9.0	15.7	14.4
Saint-Gall	23.5	12.6	16.7	17.6
Valais	25.3	9.8	11.7	15.0
Zurich	20.1	9.8	18.0	16.4
Ensemble des actifs	21.4	9.9	16.2	16.1
Ensemble des contribuables	21.5	10.3	16.3	15.8

Source : registres fiscaux

Le contribuable présente d'importantes ressources financières lorsque le revenu équivalent additionné de 5% des liquidités équivalentes est supérieur à 180% du revenu équivalent de l'ensemble de la population (cf. encadré).

Pour l'ensemble des cinq cantons, la probabilité de disposer de ressources élevées concerne 10% des femmes seules, 21% des hommes seuls et 16% des couples, soit des proportions qui sont également comparables à celles observées chez les retraités. D'importantes variations s'observent en fonction du canton, en particulier parmi les hommes seuls où cette proportion passe de 17% (Neuchâtel) à 25% (Valais), mais aussi chez les femmes seules où elle varie entre 8% (Argovie) et 13% (Saint-Gall). Les couples valaisans sont peu nombreux, proportionnellement, à atteindre la limite définie (12%), comparativement aux Zurichois (18%). Mises en relations avec les données sur les actifs présentant de faibles ressources financières, ces données suggèrent une certaine homogénéité du revenu des couples valaisans : 76% d'entre eux se situent dans la situation médiane (ni faibles, ni fortes ressources financières), contre 69% des Zurichois.

3.9.2 La modélisation du risque de présenter d'importantes ressources financières

La régression logistique effectuée sur le risque de présenter d'importantes ressources financières ne fait que confirmer les résultats obtenus lorsque l'on considère le groupe des contribuables à faibles ressources. Les odds ratios y sont généralement opposés, ce qui suggère bien que les facteurs d'intervention qui déterminent un faible revenu sont les mêmes que ceux qui déterminent un revenu élevé.

Quelques exceptions à cette règle s'observent : d'une part, le Valais, comparativement à Argovie, montre un risque diminué de se trouver dans une situation financière favorable, alors même que la probabilité de se trouver dans une situation défavorable est également diminuée : le Valais se caractérise par une situation plus homogène en termes de revenus³⁰. D'autre part, les professions intellectuelles et d'encadrement montrent, par rapport aux dirigeants, un plus faible risque de se situer à la fois dans une situation défavorable et dans une situation favorable. Les dirigeants, qui constituent notre modalité de référence, représentent un groupe relativement hétérogène dans les revenus, alors que les cadres supérieurs ont une situation un peu plus homogène, avec de plus faibles risques de précarité mais aussi plus de difficultés à atteindre un revenu élevé. Les couples et les ressortissants de l'Europe du Sud montrent également cette situation paradoxale, avec des odds ratios significativement inférieurs à l'unité, comparativement aux hommes seuls d'une part et aux groupe des Suisses et des ressortissants des pays limitrophes d'autre part, d'être concernés par de faibles revenus ou des revenus élevés. Dans ces deux cas, on suggère une plus grande homogénéité des revenus dans ces groupes.

³⁰ Notons par ailleurs que, après contrôle des différents facteurs de confusion, les Neuchâtelois présentent la situation la plus favorable. Ce résultat contredit les données brutes présentées par ex. au tableau 3.14. On peut suggérer que la faible proportion de Neuchâtelois présentant d'importantes ressources financières s'explique par la structure sociodémographique de cette population.

Tableau 3.15 : Résultat d'une régression logistique sur le risque de présenter d'importantes ressources financières, parmi les actifs

	Odds Ratio	Intervalle de confiance	sign.
Age			
<i>25-34 ans</i>	1		
35-44 ans	1.89	{ 1.81 - 1.98 }	***
45-54 ans	2.48	{ 2.38 - 2.59 }	***
55-64 ans	2.20	{ 2.11 - 2.30 }	***
Niveau de formation			
<i>Aucune formation achevée</i>	1		
Formation secondaire I	1.48	{ 1.30 - 1.70 }	***
Formation secondaire II	3.64	{ 3.19 - 4.16 }	***
Formation tertiaire	8.16	{ 7.14 - 9.33 }	***
Formation inconnue	1.71	{ 1.48 - 1.98 }	***
Statut socioprofessionnel en 2000			
<i>Dirigeant</i>	1		
Professions libérales	1.99	{ 1.81 - 2.20 }	***
Autres indépendants	0.31	{ 0.29 - 0.33 }	***
Professions intellectuelles et d'encadrement	0.91	{ 0.86 - 0.97 }	**
Professions intermédiaires	0.29	{ 0.28 - 0.31 }	***
Non manuels qualifiés : employés	0.18	{ 0.17 - 0.20 }	***
Manuels qualifiés : ouvriers	0.10	{ 0.10 - 0.11 }	***
Travailleurs non qualifiés	0.16	{ 0.14 - 0.17 }	***
Personnes actives occupées non attribuables	0.28	{ 0.27 - 0.30 }	***
Personnes sans emploi, au chômage	0.09	{ 0.08 - 0.10 }	***
Personnes non actives	0.15	{ 0.13 - 0.16 }	***
Situation familiale			
<i>Homme seul</i>	1.00		
Femme seule	0.58	{ 0.55 - 0.60 }	***
Homme seul avec enfant	0.20	{ 0.18 - 0.22 }	***
Femme seule avec enfant	0.07	{ 0.06 - 0.08 }	***
Couple	0.66	{ 0.64 - 0.68 }	***
Couple avec 1 enfant	0.15	{ 0.15 - 0.16 }	***
Couple avec 2 enfants	0.06	{ 0.05 - 0.06 }	***
Couple avec 3 enfants	0.04	{ 0.03 - 0.04 }	***
Couple avec 4 enfants et plus	0.02	{ 0.02 - 0.03 }	***
Canton de domicile			
<i>Argovie</i>	1		
Neuchâtel	1.42	{ 1.37 - 1.47 }	***
Saint-Gall	1.26	{ 1.22 - 1.29 }	***
Valais	0.95	{ 0.92 - 0.98 }	***
Nationalité			
<i>Suisse/Allemagne/Autriche/France</i>	1		
Espagne/Italie/Portugal	0.72	{ 0.68 - 0.77 }	***
Turquie/ex-Yougoslavie	0.32	{ 0.28 - 0.37 }	***
Autre	1.09	{ 0.99 - 1.20 }	**
Statut de propriété			
<i>Locataire</i>	1		
Propriétaire	4.77	{ 4.63 - 4.91 }	***

*** p < 0.001 ; ** p < 0.01 ; * p < 0.05.

Sous-échantillon apparié avec le recensement de la population (Zurich exclu). Les catégories de référence sont indiquées en italiques. LR chi2(32) = 90807.88 ; Pseudo R2 = 0.3007 ; n= 246226.

L'intensité des associations mises en évidence par la régression logistique est importante (Tableau 3.15). Ainsi, les odds ratios diffèrent souvent de l'unité, autant par le haut que par le bas. Un couple avec quatre enfants a, comparativement à un homme vivant seul, une probabilité divisée par cinquante d'atteindre un niveau élevé de ressources financières. Un contribuable de formation tertiaire multiplie pour sa part ses chances par huit, comparativement à un contribuable qui n'aurait achevé qu'une formation élémentaire. Ces résultats suggèrent d'une part que l'indicateur retenu est sensible aux dimensions sociodémographiques et économiques incluses dans le modèle. D'autre part, ils montrent que le revenu des contribuables répond à des logiques précises, sur lesquelles les facteurs identifiés interviennent étroitement.

3.10 Trois sous-groupes d'actifs présentant des risques de précarité

Au vu des résultats, différents groupes d'actifs présentent une situation spécifique nécessitant un éclairage complémentaire : (1) les contribuables qui bénéficient d'une rente de type 1^{er} pilier avant l'âge de la retraite, 31% des actifs rentiers présentent de faibles ressources financières (23% de très faibles ressources) : 43% des rentiers masculins, 34% des rentiers féminins et 19% des couples étant dans une situation de faibles ressources (pour les très faibles ressources, les proportions sont de 34%, 26% et 13%)³¹. Ce groupe comprend à la fois des veuves (contribuables de sexe féminin vivant seuls), des invalides partiels ou totaux (contribuables masculins ou féminins vivant seuls ou en couple), ou des personnes ayant anticipé la perception de la rente AVS. Dans le but d'éviter de prendre en compte des contribuables ayant anticipé la rente et de nous concentrer sur celles et ceux n'ayant pas volontairement choisi leur statut de rentiers, on retiendra dans ce chapitre les contribuables de moins de 62 ans en 2003, ou les couples de contribuables dont le membre le plus âgé n'a pas atteint 62 ans. (2). Les ménages monoparentaux dirigés par une femme. (3) Les contribuables vivant en couple avec au moins trois enfants (familles nombreuses).

Les deux premiers groupes se caractérisent par un revenu total relativement faible, la médiane se situant à un niveau inférieur à 60 000 francs (55 000 francs approximativement). Le revenu est donc plus élevé pour troisième groupe, avec une médiane située à 106 000 francs.

3.10.1 Proportion de ménages concernés

On dénombre dans l'échantillon des moins de 60 ans quelque 5% de familles monoparentales dirigées par une femme et 6% de familles nombreuses. Pour leur part, légèrement moins de 11% des contribuables âgés de moins de 62 ans perçoivent une rente. En ce qui concerne les ménages de rentiers, ceux-ci peuvent présenter des formes familiales très différentes (ménages avec ou sans enfant, contribuables vivant seuls ou en couple). Les femmes vivant seules ont une probabilité plus élevée d'être rentières (17%, contre 9,5% pour les hommes seules et 8% pour les couples), ce qui est à mettre en relation avec le fait qu'elles sont les premières concernées par des rentes de veuves.

Ainsi que le montre le tableau 3.16, la probabilité d'appartenir à l'une des trois catégories varie en fonction de l'âge. Les proportions de familles monoparentales dirigées par une femme sont les plus

³¹ Rappelons que nous ne connaissons pas les prestations complémentaires versées à ces contribuables, ni les transferts cantonaux.

élevées entre 40-44 ans, classe d'âge où elles représentent plus de 8% des contribuables. C'est également à cet âge que les familles nombreuses – 3 enfants ou plus – sont les plus représentées, avec 12% de la population totale. Quant aux personnes disposant d'une rente de 1^{er} pilier, leur proportion s'accroît logiquement selon l'âge pour atteindre 22% parmi les 55-59 ans et 29% parmi les 60-61 ans, avec une valeur qui atteint 49% - soit près d'un contribuable sur deux – parmi les femmes seules.

Tableau 3.16 : Proportion de contribuables appartenant aux différents sous-groupes, selon le groupe d'âge du contribuable principal et le type de ménage

	Famille monoparentale	Famille nombreuse	Rentier AI /Veuf*			
			Ensemble	Homme seul	Femme seule	Couple**
25-29	2.5	0.9	3.1	3.5	3.3	2.0
30-34	5.1	4.5	4.6	5.3	6.7	2.6
35-39	7.8	9.9	6.1	7.7	9.9	3.6
40-44	8.5	12.2	8.2	9.6	14.1	5.3
45-49	6.3	8.5	11.4	12.6	19.1	8.0
50-54	3.2	3.3	15.3	14.6	27.6	10.8
55-59	1.0	1.0	21.6	18.6	39.4	15.7
60-61			28.6	24.1	49.0	21.3
Total	4.9	5.8	10.6	9.5	17.1	8.1
Effectif	26858	31791	57961	14398	22168	21395

Source : registres fiscaux

* Certains bénéficiaires se retrouvent également dans les ménages monoparentaux et les familles nombreuses.

** Age du plus âgé des membres du couple.

3.10.2 Revenu total médian des sous-groupes

Ainsi que l'on peut s'en rendre compte, le revenu total médian des familles monoparentales et des contribuables percevant une rente de 1^{er} pilier est relativement faible, en particulier lorsque l'âge du contribuable est compris entre 25 et 39 ans. Dans cette catégorie d'âge, le revenu ne dépasse guère 44 000 francs pour les rentiers, et 53 000 francs pour les ménages monoparentaux (tableau 3.17).

Après 40 ans, les revenus atteignent des niveaux plus élevés. Pour les ménages monoparentaux dont la femme est âgée de 55-59 ans, le revenu médian est de 72 000 francs, alors qu'il est de 63 000 francs pour les contribuables disposant d'une rente. Encore faut-il, dans ce dernier groupe, distinguer la situation des personnes vivant seules (revenu médian inférieur à 50 000 francs) et des couples (revenus médian de 86 000 francs).

La situation des familles nombreuses est plus favorable en termes de revenus médians totaux, puisqu'elles se caractérisent par un revenu compris entre 73 000 francs (couples âgés de 25-29

ans) et 135 000 francs (couples de 55-59 ans – Tableau 3.17). Ces montants sont certes à rapporter au nombre de personnes dans le ménage, mais suggèrent que des moyens financiers relativement élevés accompagnent l'agrandissement de la famille.

Tableau 3.17: Revenu total médian des contribuables, suivant la situation de vie et l'âge

	Famille monoparentale	Famille nombreuse	Rentier AI /Veuf*			
			Ensemble	Homme seul	Femme seule	Couple
25-29	36'200	73'050	25'150	22'900	23'550	66'200
30-34	44'950	88'950	33'800	24'600	29'750	82'700
35-39	52'900	99'850	43'750	28'050	34'950	89'900
40-44	59'550	108'550	53'600	32'100	41'400	91'750
45-49	64'000	121'100	58'250	35'400	42'800	88'150
50-54	68'050	132'950	59'900	38'450	46'600	85'600
55-59	72'050	134'600	61'900	43'450	48'550	86'450
60-61			63'800	49'300	48'950	87'200
Total	55'100	105'650	54'950	33'500	42'900	87'150

Source : registres fiscaux

3.10.3 La contribution des différentes sources de revenus

Les revenus des trois sous-groupes résultent de sources différentes. Quelque 24% des revenus des ménages monoparentaux proviennent de la catégorie des « autres revenus », et il s'agit en règle générale des pensions alimentaires versées par le conjoint. Ces seules pensions ne permettent pas de se constituer un revenu répondant aux besoins de base, et c'est pourquoi plus de la moitié du revenu total (57,5%) provient de l'activité professionnelle. Ce résultat suggère qu'il est nécessaire, pour les femmes à la tête d'un ménage monoparental, de pouvoir travailler pour améliorer la situation financière. Les rentes jouent également un rôle important (9%), ce qui est explicable peut-être par la présence de femmes veuves dans l'échantillon.

Pour les familles nombreuses, la situation est différente. Celles-ci bénéficient quasi-exclusivement du revenu de l'activité professionnelle.

Quant aux bénéficiaires de rentes du 1^{er} pilier avant l'âge de 62 ans, ceux-ci perçoivent, outre les rentes de l'assurance invalidité ou de veuves, des revenus du 2^e pilier et/ou de l'activité. Ainsi que le suggère le tableau 3.18, la moitié approximativement de ces rentiers, âgés de 50 ans et plus, bénéficient d'une rente de 2^e/3^e pilier. On observe peu de différences en fonction de la situation familiale. Aux plus jeunes âges, les couples de contribuables rentiers sont en revanche privilégiés, puisque par exemple, entre 35-39 ans, 47% disposent d'une telle rente, contre 32% des femmes vivant seules et 24% des hommes vivant seuls (Tableau 3.18).

Pour les bénéficiaires de ces rentes, la valeur varie en fonction du type de contribuable et de l'âge. La valeur médiane, tous contribuables confondus, atteint 25 000 francs pour les plus âgés des rentiers en préretraite, et 20 000 francs pour ceux âgés de 40 à 44 ans.

Tableau 3.18 : Proportion de rentiers bénéficiant d'une rente de 2^e/3^e pilier, selon l'âge et la situation familiale

	Rentier AI /Veuf*			
	Ensemble	Homme seul	Femme seule	Couple
Proportion rentiers 2^e/3^e pilier				
25-29	14.5	10.9	14.4	28.9
30-34	23.6	17.3	22.2	37.2
35-39	34.0	24.5	31.9	47.5
40-44	41.9	32.7	38.9	52.9
45-49	47.8	37.8	42.9	58.8
50-54	52.1	44.8	46.1	61.9
55-59	54.7	51.3	49.9	61.0
60-61	54.5	51.9	51.5	58.7
Total	46.2	35.8	42.6	57.3
Valeur de la rente 2^e/3^e pilier				
25-29	14'300	14'500	12'650	16'300
30-34	18'100	18'350	19'250	16'750
35-39	19'750	21'150	20'600	18'250
40-44	20'000	20'350	20'400	19'500
45-49	21'000	19'900	21'150	21'400
50-54	21'450	22'750	20'550	21'650
55-59	22'500	23'350	20'350	24'000
60-61	25'000	25'950	21'350	27'850
Total	21'650	21'900	20'550	22'450

Source : Registres fiscaux

Quelque 62% des contribuables rentiers du 1^{er} pilier bénéficient d'un revenu de l'activité, quel que soit leur âge (Tableau 3.19). Cette proportion est, logiquement, plus élevée parmi les couples (légèrement moins de 80%) que pour les personnes vivant seules. Dans le cas d'un couple, en effet, il est rare que les deux conjoints soient rentiers. Parmi les hommes seuls bénéficiaires d'une rente, laquelle est en quasi-exclusivité une rente de l'AI, 50% bénéficient d'un revenu de l'activité complémentaire (indiquant une invalidité partielle). Cette proportion est plus élevée chez les hommes jeunes, comparativement aux plus âgés, ce qui peut certainement être mis en relation avec le fait que la rente complète est plus fréquemment octroyée aux âges avancés. Pour les femmes vivant seules, 55% bénéficient d'un revenu de l'activité. Dans tous les cas, le montant de la rémunération est relativement modeste (moins de 40 000 francs pour la médiane de l'ensemble des retraités), ce qui doit être mis en relation avec le fait que l'activité professionnelle est souvent exercée à temps partiel.

Ces données montrent qu'en définitive, le rentier « médian » tire fréquemment profit d'autres revenus – de l'activité ou du 2^e pilier – pour améliorer sa situation financière. Cette observation ne doit cependant pas faire oublier le fait que, ainsi qu'il a été précisé au début de chapitre, dans ces groupes, les proportions de personnes présentant de faibles ou de très faibles ressources financières sont très élevées.

Tableau 3.19 : Proportion de rentiers bénéficiant du revenu d'une activité professionnelle, selon l'âge et la situation familiale

	Rentier AI /Veuf*			
	Ensemble	Homme seul	Femme seule	Couple
Proportion rentiers avec revenu activité prof.				
25-29	59.8	58.7	54.0	80.9
30-34	59.5	53.9	51.6	82.6
35-39	61.4	50.9	54.1	82.6
40-44	62.9	49.3	54.9	82.6
45-49	64.5	48.3	57.7	81.1
50-54	62.9	47.2	56.5	77.6
55-59	62.5	46.0	54.6	77.7
60-61	60.5	46.5	50.8	76.4
Total	62.3	49.4	54.8	79.3
Montant de la rémunération				
25-29	16'600	12'200	11'100	39'200
30-34	26'600	14'750	14'900	52'200
35-39	33'900	19'050	18'800	56'500
40-44	38'950	24'100	22'750	57'600
45-49	42'150	31'900	26'050	56'400
50-54	43'050	34'700	30'350	54'850
55-59	43'750	33'250	30'250	55'950
60-61	43'700	36'850	26'700	57'000
Total	39'850	26'450	25'900	55'800

Source : registres fiscaux

3.11 Cotisations à des formes de prévoyance professionnelle

Les rachats de 2^e pilier ainsi que la cotisation à un 3^e pilier donnent droit à la possibilité d'une déduction fiscale selon certaines limites. De par cette information, il est possible de mettre en exergue la proportion de contribuables concernés. Ainsi que l'indique le tableau 3.20, le rachat

d'années d'assurances 2^e pilier est peu fréquent, puisqu'il concerne légèrement plus de 2% des contribuables (3% des couples, 2% des hommes seuls et 1% des femmes seules). La cotisation à un 3^e pilier est plus fréquente, puisqu'elle concerne globalement 44% des contribuables. Ce sont en premier lieu les couples (55%) qui sont concernés, les hommes seuls (36%) et femmes seules (30%) présentant de plus faibles taux de couverture. Celle-ci varie en fonction de l'âge, et l'on observe que ce sont les contribuables âgés entre 45-49 et 55-59 ans qui présentent les taux les plus élevés.

Tableau 3.20 : Proportion de contribuables déduisant des montants liés au rachat du 2^e pilier ou à la cotisation au 3^e pilier, selon le type de contribuable et l'âge

	Rachat 2e pilier				Cotisation 3e pilier			
	Homme	Femme	Couple	Ensemble	Homme	Femme	Couple	Ensemble
25-29	0.9	0.7	0.8	0.8	27.5	20.8	31.3	26.0
30-34	1.7	1.0	2.2	1.7	38.9	29.3	51.5	41.5
35-39	2.1	1.0	3.0	2.3	40.5	30.8	57.7	47.1
40-44	2.2	1.3	3.3	2.6	40.6	32.4	58.3	48.5
45-49	2.4	1.7	3.6	2.9	40.4	35.9	57.8	49.2
50-54	2.8	1.9	4.1	3.3	39.9	38.2	58.5	50.0
55-59	3.1	1.8	4.3	3.5	38.3	36.4	58.1	49.1
60-64	1.9	1.0	2.8	2.2	27.6	20.4	47.0	36.8
Total	2.0	1.3	3.2	2.4	36.5	30.2	54.9	44.0

Source : Registres fiscaux

Tableau 3.21 : Proportion de contribuables déduisant des montants liés à la cotisation au 3^e pilier, selon le type de contribuable, l'âge et le statut de propriété

	Homme seul		Femme seule		Couple		Ensemble	
	Locataire	Propriétaire	Locataire	Propriétaire	Locataire	Propriétaire	Locataire	Propriétaire
25-29	26.5	52.0	20.1	42.6	27.3	62.5	24.4	54.5
30-34	35.5	63.9	27.0	52.6	39.9	76.5	34.6	71.0
35-39	33.2	66.2	26.5	51.5	37.6	78.5	33.1	73.5
40-44	29.4	64.5	26.2	52.0	33.5	76.8	30.2	71.8
45-49	26.2	62.6	28.0	54.0	31.3	74.1	28.9	69.5
50-54	26.2	58.0	29.9	53.2	32.5	72.3	30.0	67.0
55-59	23.5	54.1	29.3	47.2	35.5	68.7	30.4	62.8
60-64	17.0	38.3	16.8	25.2	30.3	54.4	22.5	46.8
Total	28.9	57.9	25.2	47.2	34.2	71.6	29.7	65.8

Source : Registres fiscaux

Ainsi que le montre le tableau 3.21, les contribuables propriétaires sont les premiers concernés par les assurances entrant dans le cadre du 3^e pilier. Cela s'explique certainement par le fait qu'une telle

assurance peut constituer une garantie pour faire face aux charges de la propriété dans le cas où un propriétaire venait à décéder ou à devoir cesser son activité professionnelle. En outre, le 3^e pilier peut constituer une forme d'amortissement de la garantie hypothécaire en même temps qu'il représente une manière de diminuer les charges fiscales.

Bibliographie

- Balthasar et al. (2003), Der Übergang in den Ruhestand - Wege, Einflussfaktoren und Konsequenzen. Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- Becker G.S. (1991), A treatise on the family. Cambridge (Massachusetts): Harvard University Press.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (2005), Aide sociale : concepts et normes de calcul. Berne : CSIAS.
- Cox, D. R., et E. J. Snell (1989), The Analysis of Binary Data, Second Edition, London: Chapman and Hall.
- Crettaz E. (2007), La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005 Neuchâtel : OFS.
- Dennis I., Guio A.C. (2003), Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken – partie 1. Statistiques en bref. Thème 3 8/2003, Eurostat.
- Fellegi, I. P. & Sunter, A. B. (1969), 'A theory for record-linkage', Journal of the American Statistical Association 64, 1183--1210.
- Förster M., Mira d'Ercole M. (2005), Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s, OECD Social, Employment and Migration Working Papers, 22.
- Guggisberg J., Künzi K. (2005), Lage der Personen vor und nach Erreichen des ordentlichen Rentenalters. Auswertung des Zusatzmoduls «Soziale Sicherheit» der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung (SAKE) 2002. Berne: OFAS.
- Hussy C. (2005), Les logements, in Wanner P. et al. Ages et Générations. La vie après 50 ans. Neuchâtel : OFS.
- Jeanrenaud C. (2005), Soins de longue durée des personnes âgées. Rapport de recherche <http://www.kfk.admin.ch/pdf%20d/HP-2005-Jeanrenaud.pdf>.
- Leu R. E., Burri S., Priester T. (1997) : Lebensqualität und Armut in der Schweiz. Bern: Haupt.
- Moser P. (2002), Alter, Einkommen und Vermögen. Eine Analyse der Zürcher Staatssteuerstatistik 1999. Statistisches Amt des Kanton Zürich 23/2002.
- OFS (2007), Enquête sur les revenus et la consommation 2004 (ERC 2004). Résultats commentés et tableaux. Actualités OFS. Neuchâtel. Mars 2007.
- OFS, différentes années. Statistiques de l'aide sociale dans les cantons. Neuchâtel : OFS.
- Pecoraro M., Wanner P (2007), La situation économique des Saint-Gallois de 60 à 70 ans. Berne : Office fédéral des assurances sociales.
- Pecoraro M., Wanner P (2005), La situation économique des Neuchâtelois âgés de 60 à 70 ans. Berne : Office fédéral des assurances sociales.
- Pecoraro M., Wanner P (2005), La situation économique des Valaisans âgés de 60 à 70 ans. Une étude pilote effectuée à l'aide de données appariées provenant de diverses sources. Berne : Office fédéral des assurances sociales.
- Wanner P. (2001), Migration et intégration. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Wanner P., Gabadinho A.. (2007). La situation des rentiers et des actifs en Suisse. Rapport de synthèse.

**Weitere Forschungs- und Expertenberichte aus der Reihe
«Beiträge zur Sozialen Sicherheit»**

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=de>

**Autres rapports de recherche et expertises de la série
«Aspects de la sécurité sociale»**

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=fr>

**Altri rapporti di ricerca e perizie della collana
«Aspetti della sicurezza sociale»**

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=it>

**Further research reports and expertises in the series
«Beiträge zur Sozialen Sicherheit»**

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=en>